

C O N S E I L M U N I C I P A L
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Date d'affichage : 12 décembre 2024

En exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

Étaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Maire Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Morgane LOAEC à Ingrid MORVAN

Aurélié MESLET à Anne DELAROCHE

Catherine GUYADER à Claire LE ROY

Simon DE MEYER à Monique BRONEC (provisoire jusqu'à 16h10)

Jean-Yves CAM à Isabelle BALEM (provisoire jusqu'à 14h15)

Madame Danièle LE CALVEZ a été nommée secrétaire de séance.

SOMMAIRE

N° délibération	Objet
DEL 2024-12-74	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2024
DEL 2024-12-75	Décisions du maire en vertu de la délégation générale du Conseil municipal – information au conseil
DEL 2024-12-76	Brest métropole – rapport d'activité 2023
DEL 2024-12-77	Construction d'un stade de football dans le secteur du Froutven - Avis de la commune sur la demande de déclaration d'intérêt général d'enceinte sportive du projet « Arkéa Park »
DEL 2024-12-78	Cession d'une portion de chemin rural au lieu-dit Kerdilichant
DEL 2024-12-79	Cession d'une parcelle communale G2736 omise lors de la cession des parcelles adjacentes en 2014
DEL 2024-12-80	Demande de subvention exceptionnelle – Marins Mers El Kebir

DEL 2024-12-81	Subventions scolaires 2025
DEL 2024-12-82	Adhésion au programme CHIFOUMI du CAUE du Finistère
DEL 2024-12-83	Subvention exceptionnelle à l'association les blouses roses
DEL 2024-12-84	Rapatriement des enfants lors du séjour juillet 2024 : Remboursement des frais kilométriques
DEL 2024-12-85	Subvention de la Région dans le cadre d'une classe de mer : versement à l'école Maurice Hénensal
DEL 2024-12-86	Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (A.E.S.H.) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré
DEL 2024-12-87	Demandes de subventions exceptionnelles
DEL 2024-12-88	Demande de subvention exceptionnelle - Comité de jumelage
DEL 2024-12-89	Mégalis Bretagne - Renouvellement de l'adhésion
DEL 2024-12-90	Tarifs publics 2025
DEL 2024-12-91	Dérogation au repos dominical pour l'année 2025
DEL 2024-12-92	Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget
DEL 2024-12-93	Débat d'orientations budgétaires 2025
DEL 2024-12-94	Admissions en non-valeur
DEL 2024-12-95	Budget principal 2024 – Décision modificative n°5
DEL 2024-12-96	Mise en place du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2024 et modification du Règlement budgétaire et financier
DEL 2024-12-97	Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion du Finistère et mise en place de la participation employeur
DEL 2024-12-98	Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement des agents de la filière police municipale
DEL 2024-12-99	Rapport social unique 2023
DEL 2024-12-100	Motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions

❧ ❧
La séance est ouverte à 14h
❧ ❧

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 SEPTEMBRE 2024**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2024.

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Oui Isabelle BALEM. »

Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. Alors, habituellement, on nous transmet, bien en amont du Conseil municipal, le PV du précédent Conseil, de manière à ce que nous puissions y jeter un œil et ça n'a pas été fait cette fois-ci. Enfin, pour ma part, moi, je ne l'ai pas reçu, cette fois-ci. Et pour l'avoir parcouru, lu, en haut de la page 28, il y aura certainement un rectificatif à apporter, puisque visiblement ce sont des propos que j'aurais tenus, que je ne peux pas avoir tenus. Donc en haut de la page 28, la première ligne sera certainement à corriger. »

Monsieur le Maire : « OK. Eh bien, on réécouterà la bande. En haut de la page 28, les propos de Madame BALEM. Et qu'est-ce qui n'était pas bon ? »

Madame Isabelle BALEM : « Eh bien, je vais vous lire. Ça ne paraît pas très cohérent. Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Isabelle BALEM. Entre guillemets : « Très bien. Écoutez, je vous propose d'adopter cette délibération. Est-ce que quelqu'un est contre ? ». Je n'ai pas pu tenir ces propos-là. »

Monsieur le Maire : « Effectivement, eh bien écoutez, on va rectifier. Il y a un problème de personne oui. »

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM et Emmanuel MORUCCI

**DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU CONSEIL MUNICIPAL –
INFORMATION AU CONSEIL**

Le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au Maire (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – délibération n° 2020-06-36 du 10 juin 2020) à savoir :

N° décision	Intitulé	Date
82	Contrat entretien des toilettes automatiques de la place Saint-Herbot : Société MPS Montant : 1 104 € HT annuel	26/09/2024
83	Mission SPS (Santé et Protection Santé) réalisation préau école primaire Louis Pergaud : Société SOCOTEC Montant : 875 € HT	26/09/2024

84	Contrôle technique pour les travaux de réalisation d'un préau à l'école primaire Louis Pergaud : Société Apave Infrastructures et Construction Montant : 900 € HT	26/09/2024
85	Société Dekra Industrial - Contrat pour les contrôles périodiques - Avenant n° 2 Montant : 190 € HT	27/09/2024
86	Attribution du marché de travaux de rénovation de la salle de sport de combat : - SAS Le Granit Breton pour le terrassement-VRD : 22 200 € TTC ; - Constructions Bois EMG pour le renfort de la charpente bois : 88 800 € TTC ; - SAS Bihannic pour la couverture et le bardage : 243 600 € TTC ; - SARL Charles Lapous pour les plafonds, faux plafonds, menuiseries intérieures : 18 359,88 € TTC ; - SARL Décors et Techniques pour la peinture-nettoyage : 19 800 € TTC ; - SNEF pour l'électricité : 25 345,75 € TTC ; - SAS Le Bohec pour la plomberie sanitaire pour 6 288 € TTC.	02/10/2024
87	Construction de l'espace Yves Kerjean – 11 ^{ème} modification de marché : - SAS Le Bohec pour l'électricité : - 4 931,36 € TTC - AXIMA CONCEPT pour la plomberie-VMC : - 840,83 € TTC	02/10/2024
88	Travaux d'aménagement de deux salles au sous-sol de la médiathèque Awena : 1ère modification de marché - SARL Charles Lapous pour les cloisons sèches – isolation : 294,72 € TTC - PLAQU ISOL MENUIS pour la menuiserie intérieure – agencement : 6 640,50 € TTC	02/10/2024
89	Avenant n° 2 : Contrat de maîtrise d'œuvre : Restructuration de l'espace culturel l'Alizé Mission complémentaire d'étude sur l'ergonomie des postes de travail et l'aménagement des espaces d'accueil et de bureau : 6 500 € HT	02/10/2024
90	Nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments municipaux : 5e modification de marché ATALIAN PROPRETE pour l'aménagement du sous-sol de l'AWENA : 552,32 € TTC	02/10/2024
91	Régie « frais de transport et de livraison de marchandises et frais de missions du personnel et des élus » - nomination d'un mandataire	03/10/2024
92	Société Dekra Industrial - Contrat pour les contrôles périodiques - Avenant n° 3 Montant : 150 € HT annuel	09/10/2024
93	Mandats spéciaux cérémonie de remise des Lauriers dans la catégorie « Ville Active et Sportive » le 10-10-2024 à Rouen	10/10/2024
94	Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de remplacement de la chaufferie existante de l'espace culturel l'Alizé : société Techniconsult Montant : 3 800 € HT	10/10/2024
95	Budget principal - virement de crédits n° 4	11/10/2024
96	Contrat pour la détection de gaz sur les chaudières des bâtiments communaux Société OLDHAL SIMTRONICS - Montant annuel : 558,48 € HT	23/10/2024
97	Avenant n° 1 au contrat avec la société Top Services pour l'entretien des sanitaires publics de Pen An Traon Montant annuel : 190 € HT	24/10/2024
98	Contrôle technique pour le remplacement de la chaudière de l'Alizé Montant : 648 € HT	4/11/2024
99	SSI du sous-sol de la médiathèque AWENA Montant : 2 946 € HT	12/11/2024
100	Contrat de prestation information avec la Gescime Montant annuel : 1 376,08 € TTC	12/11/2024
101	Fixation des tarifs des objets réalisés par le Conseil Municipal des Jeunes pour le marché de Noël.	15/11/2024
102	Modalités de vente et d'encaissement pour le marché de Noël	15/11/2024
103	Nomination d'un mandataire suppléant pour le marché de Noël	15/11/2024

104	Régie d'avances frais de transport, de livraison de marchandises et de taxes : augmentation approvisionnement du compte DFT	15/11/2024
105	Régie recettes manifestations diverses - marché de Noël/modificatif des tarifs	29/11/2024
106	Société Elis - contrat prestation service fontaine à eau Alizé	29/11/2024
107	<p>Attribution marché alimentaire avec une limite annuelle de 317 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot n° 1 : Transgourmet - Épicerie - Lot n° 2 : Pomona Episaveurs – Épicerie Siquo ou bio - Lot n° 3 : Top Atlantique – Poissons frais pêche durable ou MSC - Lot n° 4 : Le Saint – Fruits et légumes conventionnels Loi Egalim hors Siquo et Bio + 4^{ème} et 5^{ème} gamme - Lot n° 5 : Le Saint - Fruits et légumes Siquo et Bio + 4^{ème} et 5^{ème} gamme - Lot n° 6 : Morvan viandes – Viandes fraîches conventionnelles - Lot n° 7 : Morvan viandes – Viande fraîche bœuf, veau, agneau, porc Siquo Bio ou Loi Egalim - Lot n° 8 : Terres et plumes – Viande fraîche de volaille traditionnelle - Lot n° 9 : Terres et plumes - Viande fraîche de volaille Siquo Bio ou Loi Egalim - Lot n° 10 : So Breizh – Charcuterie et saucisserie - Lot n° 11 : Pomona Passion Froid – Produits surgelés - Lot n° 12 : Pomona Passion Froid – Légumes surgelés Bio ou Siquo - Lot n° 13 : Pomona Passion Froid – Viandes surgelés Bio ou Siquo - Lot n° 14 : Pomona Passion Froid – Poissons surgelés - Lot n° 15 : Le Saint – Plats cuisinés et préparés frais sous vide - Lot n° 16 : Pro à Pro – produits laitiers B.O.F - Lot n° 17 : La Ferme de Ker Ar Beleg – Produits laitiers Bio - Lot n° 18 : Boulangers bretons – Pain circuit court 	3/12/2024
108	<p>Attribution du marché transport de personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transport le Bris – Labat – Bihan 	3/12/2024
109	<p>Attribution du marché d'entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot n° 1 : CEDRUS ENVIRONNEMENT – Bâtiments scolaires pour 298 231,20 € TTC de l'offre sur 12 mois - Lot n° 2 : NET PLUS – Bâtiments culturels pour 107 840,61 € TTC de l'offre sur 12 mois - Lot n° 3 : ATALIAN PROPLETE – Autres bâtiments (Salle Jean Monnet et MQC) pour 54 788,19 € TTC de l'offre sur 12 mois - Lot n° 4 : ASSAUT PROPRETÉ – Équipements sportifs pour 59 816,30 € TTC de l'offre sur 12 mois - Lot n° 5 : ASSAUT PROPRETÉ – Vestiaires de foot de Kerlaurent pour 14 662,37 € TTC de l'offre sur 12 mois - Lot n° 6 : SEVEL SERVICES – Équipements sportifs : complexe de Kercoco pour 57 176,50 € TTC de l'offre sur 12 mois - Lot n° 7 : SEVEL SERVICES – Autres équipements sportifs pour 16 437,02 € TTC de l'offre sur 12 mois - Lot n° 8 : ASSAUT PROPRETÉ – ALSH Bourg pour 17 358,34 € TTC de l'offre sur 12 mois - Lot n° 9 : CEDRUS ENVIRONNEMENT – Espace Simone Veil pour 28 684,51 € TTC de l'offre sur 12 mois - Lot n° 10 : NET PLUS – Maison de l'enfance pour 50 101,20 € TTC de l'offre sur 12 mois 	3/12/2024
110	<p>Avenant n° 4 : Construction de l'école maternelle Louis Pergaud</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot n° 2 : MARC SA – Gros œuvres pour – 4 867,08 € HT - Lot n° 3 : MCA SCOP – Charpentes – Façades et cloisons bois pour – 6 501,06 € HT - Lot n° 4 : SARL TREBAUL COUVERTURE – Couverture, bardage pour – 7 022,22 € HT - Lot n° 5 : SAS ABERS étanchéité : Étanchéité pour 1 310,30 € HT - Lot n° 8 : SA BATIROISE – Menuiseries intérieures pour 2 752,72 € HT - Lot n° 9 : GRPT PLACOUEST/HABASQUE L'HER – Cloisons, doublages, plafonds plâtres pour 32 061,43 € HT 	3/12/2024
111	<p>Avenant n° 12 : Construction de l'espace Yves Kerjean</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot n° 2 : SAS KERLEROUX – Terrassement VRD pour 5 148 € TTC 	3/12/2024
112	<p>Contrat de prestation de service pour l'utilisation de la machine et de la balance à affranchir – Société QUADIENT</p> <p>Montant annuel : 375 € HT révisable annuellement</p>	10/12/2024

113	Contrat de location d'une machine de mise sous pli – Société QUADIENT Montant annuel : 1 414 € HT révisable annuellement	10/12/2024
-----	---	------------

Le Conseil municipal prend acte.

BREST MÉTROPOLE – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Monsieur Alain LAMOUR prend place au sein du Conseil municipal à 14 h 05 et Monsieur Jean-Yves CAM à 14 h 16.

L'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique.

Ce document comme chaque année se structure autour de plusieurs chapitres concernant des données générales, la direction générale des services et la présentation des différents pôles fonctionnels.

P.J. : Rapport d'activité 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Valérie DAVID de Brest métropole qui va présenter le rapport d'activité 2023.

Madame Valérie DAVID : « Bonjour. D'abord, je vous prie d'excuser Jean-Michel LE LORC'H, qui devait être présent parmi nous, mais qui a des soucis de santé. Donc, je ne le remplacerai pas, bien évidemment, mais j'essayerai de vous apporter tous les éléments utiles à la compréhension de ce rapport d'activité. La présentation est structurée comme d'habitude, mais vous verrez dès la première slide qu'il y a quelques différences. Des différences en matière de chiffres que je vais tenter de vous commenter. Donc, s'agissant de la situation générale, cette première slide laisse apparaître des évolutions relativement sensibles, s'agissant de la situation générale que je vais vous commenter un petit peu. Donc, en ayant d'ailleurs le souci d'être prudente sur l'interprétation économique d'éléments financiers, parce que c'est un bel exemple pour les étudiants en sciences économiques, de la prudence qu'il faut avoir dans l'interprétation. Donc en fait, on a des évolutions fortes qu'il s'agisse des dépenses ou des recettes, et ceci pour deux types de facteurs. Des facteurs qui correspondent véritablement à une évolution de l'activité, dans un cycle de mandat, ou à un moment donné, les projets viennent à maturité. Et il y a toute une série de facteurs qui sont liés plutôt à des éléments autour de l'inflation ou des indexations corrélées à l'inflation. Bien évidemment, ça n'a pas du tout la même signification. Donc si je prends les dépenses de fonctionnement, vous verrez quelques-unes augmentent de 6 % par rapport à l'année dernière, ce qui est plutôt important. Donc dans ces éléments-là, vous avez effectivement des éléments qui sont des éléments structurels, mais pas sans lien avec l'inflation. Je pense à quelques éléments autour de la masse salariale. Mais pour l'essentiel, c'est lié à l'indexation des DSP, des Délégations de Service Public qui ont des clauses d'indexation et les indices étant à la hausse, on retrouve cette évolution. On peut éventuellement avoir d'autres éléments qui ont à voir, là encore, avec l'inflation sur certaines dépenses de fonctionnement, où certains marchés, en 2023, ont été plus hauts que ce qu'ils étaient habituellement, en fait. Donc on a ces éléments-là autour des dépenses. Et s'agissant des recettes, vous avez une forme de parallèle, c'est-à-dire que pour partie, ces recettes sont également liées à l'inflation, puisqu'un certain nombre de bases fiscales sont indexées et suivent ou sont impactées par l'inflation. Toutefois, vous pouvez avoir quelques autres éléments, s'agissant des recettes, on ne va pas rentrer dans le détail, mais un jour, peut-être que ça vaudrait le coup d'y venir. L'année 2023 aussi 2024 et 2025, est plutôt dynamique en matière de dotations. C'est-à-dire que nous avons réussi à obtenir un certain nombre de dotations, qu'il s'agisse de l'éclairage, qu'il s'agisse de la propreté déchets, qu'il s'agisse de l'Agence de l'eau. Donc, dans tous les cas, mon pôle, on est extrêmement actifs pour aller chercher des sous, tout simplement. Et ça produit ses fruits. Par contre, on peut avoir des variations, s'agissant des recettes, par exemple, de ventes de matière, puisque là, on est totalement dépendant des marchés et par exemple ce qui est collecté, selon les prix matières, on va avoir des variations. Donc vous avez comme ça des éléments qui sont de type

inflationniste et puis vous avez des éléments qui sont plus résultant de l'action de la métropole. Donc ça, c'est l'investissement. Si on prend maintenant... le fonctionnement pardon... si on prend l'investissement, vous avez également des évolutions de part et d'autre. S'agissant de l'investissement, l'essentiel de l'évolution relève de la thématique « mobilité », avec l'arrivée à maturité d'un certain nombre d'actions au titre du projet « Mon réseau grandit », au sens large du terme et les relations s'agissant de DSP et s'agissant, par contre des recettes, nous avons là l'effet aussi de l'emprunt, puisqu'il y a une augmentation d'emprunt, le projet arrivant à maturité. Ceci fait donc une évolution relativement sensible, mais dont vous voyez qu'elle ne correspond pas forcément à des éléments majeurs sur le plan économique. C'est plus tard des effets de contexte, même s'il y a un effet « Mon réseau grandit » qui est très sensible. Je ne sais pas, je prolonge. Et puis s'il y a d'autres questions... voilà. Si on prend la deuxième slide, elle, elle est beaucoup plus classique. Vous retrouvez la structuration habituelle. Juste, et ça peut expliquer, ça peut venir éclairer ce que je disais tout à l'heure. Vous voyez bien que les dépenses de la masse salariale, sont l'équivalent d'à peu près un tiers des dépenses de fonctionnement. Donc par rapport à ce que j'évoquais tout à l'heure, vous voyez bien que même si elles ont un peu augmenté et pour l'essentiel, ce que vous avez connu dans toutes les communes, c'est-à-dire les effets de point d'indice. Ce n'est pas ça qui explique l'essentiel de l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Peu de choses à dire pour le reste, qui est relativement classique. Si je prends la suite, là encore, on est plutôt, s'agissant de la section d'investissement, sur des proportions qui sont stables. Relativement peu de choses à dire. On peut avoir effectivement quelques éléments supplémentaires, bien évidemment, s'agissant de tout ce qui est mobilité en général, puisque c'est le point fort de l'évolution sur 2023. Et probablement, ce sera pareil sur 2024. Si je prends maintenant la typologie des dépenses communautaires, on a là encore une évolution, mais qui est à corréliser avec ce que j'ai indiqué tout à l'heure. Ceci étant, vous voyez qu'elle reste relativement stable, s'agissant des dépenses communautaires strictes. On a l'effet de la dette, et pour le reste, on est dans une progression qui est à peu près équivalente à ce qu'il se faisait jusqu'à présent. Si je prends, pardon, voilà, je vais y arriver. La slide suivante, vous le savez, il y a trois types de dépenses. Attendez, je vais trop vite, voilà c'est la deuxième, 140. S'agissant de ce qu'il en est du rayonnement, on a plutôt quelque chose de stable. C'est assez logique, parce que l'année dernière, l'année d'avant il y avait d'autres éléments plus impactants. Et là, ce que je vous ai dit, c'est que ce sont les placements qui ont été le point fort de l'année 2023. Et donc, on va le retrouver sur la typologie de la troisième slide sur le type de dépenses, puisque dans cette slide, il est indiqué « transports urbains ». Donc c'est une slide au sens des services habituels vis-à-vis de l'utilisateur, mais ça intègre les transports, d'où cet élément important qui comprend notamment l'endettement. Ça, ce sont les approches globales. Si on prend maintenant, s'agissant de façon plus précise, les dépenses de proximité, s'agissant de Guipavas, vous avez un tableau avec quelques actions significatives, dont vous avez eu l'occasion de discuter en GEP, avec des éléments plutôt sur la voirie et puis des éléments relatifs à l'utilisation du budget participatif, qui est une politique qui est de plus en plus dynamique sur les territoires de la collectivité, avec très souvent des projets autour des aires de jeux, des aires plutôt végétalisées, etc. Donc qui est une demande plutôt d'usage et d'équipements de proximité pour ce type d'usage par la population. Peut-être redire l'importance qu'il y a dans ces éléments-là, des choses qui sont à la fois de l'entretien courant et puis des éléments qui sont des éléments qui sont un petit peu plus de projets. On retrouvera dans la slide suivante l'évolution des coûts par collectivité. Et on a rajouté une slide après, qui est un tout petit peu différente. C'est-à-dire qu'on vous a remis trois communes en comparaison, pas simplement la plus grande et la plus petite, mais trois communes Guipavas, Plougastel et Plouzané pour avoir d'autres approches en matière de comparaison. Vous remarquez de manière assez classique que s'agissant des déchets, c'est relativement stable, tout simplement parce que c'est quelque chose qui est vraiment de la gestion, c'est-à-dire que grosso modo, quand on est sur une collectivité qui est moins dense, c'est un peu plus cher tout simplement parce qu'il faut un peu plus de passage. Inversement, sur la voirie, sur l'éclairage et sur les espaces verts, c'est un peu plus sensible, s'agissant des projets. C'est-à-dire que par exemple, sur l'éclairage, vous pouvez avoir une commune qui, une année, à une action importante, et puis une année ça sera sur une autre quand on va remplacer des LED ou des choses comme ça. Vous voyez, c'est un petit peu moins... donc là c'est un peu le principe, ça peut expliquer aussi des variations d'une année sur l'autre. S'agissant de l'évolution du coût par habitant, on est plutôt sur une baisse sur l'ensemble des communes. J'avoue que je n'ai pas toutes les explications, je suis en train de me la faire expliquer, parce que grosso modo les budgets ont été votés donc et sont réalisés dans mon pôle à près de 99 %. Nous sommes le pôle qui réalise le plus. Donc il n'y a pas d'économies. Je vérifierai quand même, parce que nous avons eu un événement spécifique l'année dernière, je ne sais pas si vous vous en souvenez. C'était à la Toussaint, enfin, au 1^{er} novembre, nous avions la tempête. Et donc les deux mois qui ont suivi ont été un peu perturbés. Ce n'est pas que les services ont manqué de travail, mais ce n'était pas exactement

le travail qu'ils avaient programmé initialement. Et donc ça a fortement impacté les espaces verts, la voirie, un peu moins la propreté « déchets », néanmoins un peu et même l'écologie urbaine au titre des questions d'eau. Voilà ce que je peux en dire. Vous avez donc les évolutions. Si j'en viens maintenant sur la Maison Commune, c'est une slide qu'on vous met systématiquement, il n'y a pas d'évolution structurelle en 2023. Il y en aura une, je pense, sur 2025. Mais sur 2023, il n'y en a pas. Et la situation financière des opérateurs est bonne. C'est-à-dire que, heureusement, il n'y a pas de problématique de résultats. Donc, on vous a remis les chiffres, mais aujourd'hui, la santé économique de tous les opérateurs est bonne. Pour quelques faits saillants, là, ce sont plutôt quelques réalisations, quelques illustrations, si le sujet peut permettre de donner quelques éléments un petit peu plus concrets. Là, on retrouve quelques éléments autour des éléments de réalisation à partir des directions de proximité. On retrouve les quelques éléments qu'on a situés tout à l'heure. S'agissant de propreté « déchets », là, il est expliqué quelques containers supplémentaires à l'occasion de projets neufs. C'est toujours, de toute façon, quelque chose qui est connexe et en portée. S'agissant de l'écologie urbaine, nous avons un sujet, je crois que sur Guipavas, c'est un sujet, c'est l'eau, tout ce qui est pluvial. Donc il y a eu des choses en 2003, mais on sait qu'on a des choses à faire chez vous encore. C'était, je crois, l'objet des précédentes GEP. Donc c'est un sujet, ici d'ailleurs un peu comme ailleurs. Sur les espaces verts, il y a eu des projets d'aménagement qui ont été réalisés. Et puis à titre d'illustration, je vous ai mis également quelques éléments concernant le développement économique et plus exactement les actions de rayonnement. Il y a trois slides autour de ces éléments-là. L'essentiel, ce sont quand même des actions récurrentes, le forum, l'économie, etc. On a néanmoins, s'agissant de la première slide, évidemment un dispositif d'aide pour les commerçants qui sont impactés, puisque bien évidemment le tram peut générer une baisse de chiffre d'affaires et donc il importe de faire le nécessaire pour accompagner les acteurs économiques. Je signifierai plutôt la troisième slide. Il y a quelque chose qui a caractérisé l'année 2023. C'est plutôt l'aide au monde universitaire et au monde étudiant. C'est quelque chose qui continue, mais vous savez qu'il y a une progression de la population étudiante et nous avons l'effet Covid qui fait qu'un certain nombre de personnes qui avant, accueillaient des étudiants les accueillent moins. Donc on sent de manière plus forte la sensibilité à ce qu'il en est du logement des étudiants, ceci corrélé à l'augmentation de l'effectif global. Voilà très rapidement décrits les quelques éléments. Je suis à votre disposition. Je vais toujours très vite. Mais vous me direz s'il faut apporter d'autres éléments. »

Monsieur le Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui Isabelle BALEM ».

Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. Alors, la lecture de ce rapport, je le dis tous les ans, est extrêmement intéressante, même si la présentation et ça, je le dis aussi tous les ans, est tardive, puisque nous parlons là, à quelques jours de 2025, de faits et de réalisations 2023. Mais on comprend bien la complexité pour représenter l'ensemble de ces faits. Alors, se pose quand même une question qui revient assez souvent dans la bouche des Guipavasiens, en tout cas. À savoir qui décide ? Parce que très souvent, nous entendons dire, c'est la métropole qui a décidé. Alors, j'ai un exemple récent, la dernière commission « Finances » au sujet de la mise en place de containers pour ordures ménagères et cartons, dans le cadre d'un point d'apport volontaire rue des Camélias. Et vous avez dit, Monsieur le Maire, ne pas avoir été informé des emplacements où seraient implantés les points d'apport volontaire, pour pallier la diminution de fréquence de ramassage en porte à porte. Je vous ai répondu que ce n'était pas entendable et que personne n'est mieux placé qu'un élu de Guipavas pour savoir où il est judicieux d'implanter ces bacs. Pour des raisons de sécurité évidente, l'implantation rue des Camélias est incompréhensible et des habitants vous ont sollicité pour que les bacs soient enlevés et positionnés ailleurs. Je dois avouer que lundi soir, ce sujet a à nouveau été évoqué en assemblée de quartier, et ça a été un grand moment. Je vous avais suggéré précédemment de mettre les deux bacs près des stades de Pontanné, mais en fait, c'est à Keranna, selon l'appellation de la métropole. Pour la ville de Guipavas, les terrains de foot de la rue Anne de Bretagne, constituent le complexe de Pontanné. C'est en tout cas ce que l'on peut lire sur le site de la Ville. Et sur la carte des points d'apport volontaire de déchets du site de la métropole, le bac à verres, à l'entrée du complexe de Pontanné, il est à Keranna. Alors oui, là ce n'est pas toujours simple de se comprendre, visiblement entre Guipavasiens et agents de la métropole, puisque pour un même emplacement, les dénominations ne sont pas les mêmes. Alors, toujours est-il que vous m'avez dit, Monsieur le Maire, que la demande a été faite à la métropole. Moi, je peux vous dire que les habitants attendent, depuis que je vous ai envoyé un mail le 21 novembre. Mais j'ai un peu peur que l'attente soit longue. Elle leur paraît longue, en tout cas. Et en effet, les habitants à qui on dit souvent, c'est la métropole, ne comprennent pas l'inertie et le manque de réactivité. D'un autre côté, si effectivement la métropole décide, c'est aussi parce que vous la laissez faire, que vous acceptez et que vous vous complaisez, en fait, dans ce fonctionnement, entre

elle et vous. Depuis bientôt 8 ans que vous êtes maire, vous fonctionnez ainsi et vous y trouvez votre compte, mais les Guipavasiens, pas forcément. Page 265 de ce rapport, on lit ainsi que l'aire de jeu de l'espace de Kerafur sera supprimée et végétalisée. Et qu'au square de Kerafur, un jardin sera réaménagé et une aire de jeu créée. Alors c'est surprenant et les habitants ont été étonnés les premiers, qu'un tel projet n'ait jamais été évoqué en assemblée de quartier du centre, les riverains aussi, auraient aimé être associés et informés. Plusieurs rubriques dans ce rapport riche amènent un certain nombre de remarques. D'abord, sur l'accessibilité et l'inclusion. On lit que le taux d'accessibilité de la ligne 16 est de 87 %. Ce qui veut dire, peut mieux faire, il reste un delta de 13 %. Le rapport précise une réflexion débutée en 2023, pour l'accessibilité de la plage du Moulin Blanc et le label Handiplage. Alors des aménagements ont été faits à l'été 2024, pour lesquels on ne peut que se féliciter. Bien évidemment, on est là en plein sur un sujet métropolitain de par la situation de la plage et ses abords. Obtenir le label Handiplage, c'est un objectif que je partage pleinement. Mais encore faudrait-il une cohérence et que la ville du Relecq-Kerhuon ne supprime pas, à l'avenir, les places de parking, comme cela a pu être évoqué du fait de la construction d'une résidence de standing sur le site de la cantine. Guipavas, en tant que Ville, doit donc veiller à ce que la plage du Moulin Blanc, majoritairement implantée sur ses terres ou sur son sable reste accessible avec des stationnements suffisamment proches et nombreux pour les personnes à mobilité réduite. Alors, passons justement aux mobilités. En 2023, on lit dans le rapport que 6,3 kilomètres d'itinéraires cyclables ont été créés, améliorés ou renouvelés. Malheureusement, nous n'avons pas le chiffre par commune, c'eut été intéressant pour Guipavas de l'avoir. Là aussi, les aménagements sont parfois très surprenants, en termes de sécurité. Sur la ligne de bus, pas grand-chose à dire pour 2023, mais je profite pour signaler que 2024, mais on ne le verra que dans un an, aura été une année catastrophique, avec des départs de bus qui ne sont pas effectués, des bus en retard, des bus qui sont bloqués par des voitures mal garées rue Branda, à Brest. Effectivement, il y a des travaux à Brest, mais les retentissements sur la qualité du service de la ligne 16 ne sont pas sans poser problème à certaines familles. Enfin, dans ce volet « Mobilités » figure le stationnement payant par voirie, dont les recettes en 2023 ont progressé de quasiment 11 %. 10,9 %. Alors si Guipavas n'en a pas, les Guipavasiens qui se rendent à Brest doivent mettre la main au portefeuille et autant dire que ce n'est pas donné. Les Guipavasiens trinquent donc à l'horodateur et les hausses de tarifs de stationnement, contribuent avec les travaux, à faire crever les commerces du centre-ville de Brest, commerces où sont aussi employés certains Guipavasiens. Sur les fiches RA, Guipavas est plutôt une bonne élève, on ne peut que s'en réjouir, s'agissant des signalements. Mais le taux de clôture des fiches n'est pour notre Ville que de 80 %, quand il est de 91 % pour la ville de Gouesnou. Quelle est votre explication sur les 20 % de fiches non clôturées ? Sur le volet « propreté déchets », on observe que le tonnage des ordures ménagères diminue année après année, de même pour la collecte sélective des papiers et emballages. Alors, ne faut-il pas penser au vu des collectes en porte à porte qui diminuent, que l'efficacité du tri par les administrés va en pâtir ? Et cette démarche est-elle faite avec un objectif à moyen terme de supprimer les collectes individuelles ? Ce sujet est-il déjà à l'ordre du jour à la métropole ? La présentation qui nous a été faite, je veux parler de la petite présentation qui nous a été transmise et que vous venez de présenter, fait la part belle au développement économique. C'est une expression « fourre-tout », qui est très entendue en politique, notamment quand on ne sait pas que dire d'autre pour justifier l'artificialisation des sols. Mais pour être honnête, quand on présente un bilan de développement économique, on devrait aussi parler des externalités négatives, et du coup, sociales.

C'est regrettable, parce que le bilan rendu du développement économique, il s'en trouve biaisé, du fait qu'on omet certains volets qui sont intrinsèques à la notion et tous les économistes vous le diraient. Je dois remarquer tout de même dans cette présentation « développement économique », une ligne qui parle du dispositif d'aide aux commerces impactés par les travaux de « Mon réseau grandit ». Alors je vais revenir sur une question qui a déjà été évoquée. Si la métropole met en place un tel dispositif pour des travaux qui n'impactent que les commerçants brestois, pourquoi les commerçants guipavasiens, dans le cadre du réaménagement du centre-ville ne pourraient pas bénéficier d'un dispositif équivalent ? Alors merci pour cette présentation succincte du rapport d'activité, mais nous avons le loisir de parcourir les presque 500 pages et merci par avance pour les réponses à mes questions. »

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions ou d'autres interventions ? Je vais passer la parole à Valérie DAVID pour les réponses. »

Madame Valérie DAVID : « Alors peut-être, mais je pense qu'il y a des choses de différents registres. S'agissant du sujet proprement dit des déchets, de la propreté, en matière de tonnage, il y a une tendance structurelle à la baisse des apports, tout simplement parce que les politiques nationales menées et les manières de produire évoluent. C'est pour nous un sujet majeur qui fait que nous

sommes très investis dans le travail sur la planification des outils de traitement des déchets. Pourquoi ? Parce que si nous avons à la fois une baisse globale des tonnages sur la région, mais partout en France, et que nous avons une augmentation des outils, nous aurions un problème de performance économique de sous-travail. Donc notre premier travail et je peux vous assurer que... et Monsieur JACOB le sait bien, mon premier travail est de veiller à défendre les intérêts, notamment du Nord Finistère, et toute l'organisation et les outils pour que le développement des outils futurs soit cohérent avec ces évolutions-là. Et donc nous avons un vrai sujet autour de ça. C'est un sujet sur lequel aujourd'hui nous sommes entendus par la région, ce qui n'était pas vrai, il y a deux ans, il y a un vrai progrès dans la concertation et c'est là notre principal sujet, s'agissant des OMR. Nous avons un deuxième sujet qui est la diversification de tout ce qu'il en est des filières de tri. Avec un sujet qui vient complexifier l'organisation, les biodéchets et je considère que c'est légitime, il n'y a pas de difficulté bien sûr. Mais c'est ce qui nous implique des évolutions de service majeures et qui font qu'à effectif constant, on demande de plus en plus de travail aux collègues. Donc c'est vrai qu'ils ne chôment pas. Ça ne se voit peut-être pas, parce que ce n'est pas votre quotidien. Mais pour moi, pour savoir ce que je leur demande, et voir l'action qu'ils font, c'est un vrai sujet. Donc la diversification des filières pour avoir plus de recyclage est un vrai sujet avec, s'agissant des recettes associées, par contre, des variations qui sont fonction, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, du marché. Là, tout à l'heure, je recevais juste aujourd'hui, à midi, une information de CITEO qui nous indiquait qu'il y aurait une baisse du prix du verre et donc ils vont faire économiquement, avec globalement une baisse structurelle et des variations importantes dont on ne dépend pas, puisque grosso modo, c'est la Chine qui fait dépendre les variations de prix matières. Après, il y a un troisième sujet qui est celui de la qualité du tri. Nous devons impérativement progresser dans la qualité du tri et j'en reparlais en direction générale ce matin. Quelles animations fait-on pour avoir un retour là encore d'efficacité pour arriver à valoriser au mieux et pour que tout ce que l'on fasse produise ses effets. Et après, il y a évidemment tout ce qui est l'organisation quotidienne et concrète. Vous avez évoqué tout à l'heure une difficulté, s'agissant d'un container. Je ne connais pas ce cas précis. Mais si je prends la procédure pour les biodéchets et les 700 bacs, plus de 700 bacs que l'on va positionner, indépendamment des 1 200 composteurs supplémentaires, qui sont en cours, je le rappelle, à effectif constant. Nous avons un processus de travail qui fait que... c'est quoi le processus de travail ? On est venu, dans toutes les mairies, toutes les mairies de quartiers présenter le dispositif. Le comité de pilotage avait décidé des orientations. Il y a eu un travail technique qui a été fait avec la direction de la mobilité, la voirie, etc. pour voir quels pourraient être les emplacements possibles. Il y a une discussion avec les mairies, en ayant pour objectif que tout doit être fait d'ici moins d'un an. Donc c'est vraiment à marche forcée. On a la précaution quand c'est nécessaire, d'aller du côté des Architectes des Bâtiments de France, parce que nous avons aussi des contraintes très importantes. Ce qui fait qu'actuellement on a plus de 150 procédures, rien que pour des dépôts d'Abri-bacs rien que pour les biodéchets. Il y a un avantage à ce sujet-là et si vous avez une difficulté sur les Abri-bacs, c'est que ça se met et ça se défait très facilement. Donc on sait que si on prend un risque, éventuellement d'avoir quelque chose qui n'est pas totalement satisfaisant, dont on voit qu'à l'usage, ça pose problème, on pourra les déplacer. S'agissant éventuellement de containers enterrés, je ne sais pas... voilà. Alors il me semble, si j'ai bien entendu votre propos tout à l'heure, c'est que c'est un container de délestage pour les biodéchets, pour le tri.

Pour le tri. Donc là, il faudra qu'on revoie s'il y a un sujet. L'idée c'est de se dire, « *si par hasard, il y a un passage qui n'est pas fait pour telle ou telle raison qu'on ne maîtrise pas, il y a une solution de repli pour que les usagers s'y retrouvent* ». Donc, il y a peut-être quelque chose à revoir. Ça, je n'en sais rien. Mais dans tous les cas, on regardera ça de près. Sachant qu'il y a parfois des complexités techniques qui ne sont pas forcément connues. Par exemple, j'ai vu parfois des demandes très fortes pour mettre près de carrefour. C'est strictement impossible, pour des raisons qui sont soit de réseaux, soit de visibilité, etc. C'est-à-dire qu'il y a une complexité technique, mais on essaye de rendre le sujet simple, quand il y a des questions où il y a quelques complexités techniques. S'il y a quelque chose à regarder, on regardera, tout simplement. Mais sachez que les collègues ne font pas semblant quand ils travaillent sur ces sujets-là. Et donc, nous avons effectivement aujourd'hui un travail très important puisqu'y est corrélée une évolution des collectes sur certains territoires et que donc nous avons refondu toutes les collectes. Et je le redis tout à effectif constant. Voilà pour la partie déchets. Après, il y aurait beaucoup de choses à dire. »

Monsieur le Maire : « Très bien merci, Oui Madame BALEM. »

Madame Isabelle BALEM : « Alors, je vais vous dire très succinctement. Donc, ce sont deux bacs qui ont été positionnés de part et d'autre, d'un bac collecteur pour le verre qui était là depuis un certain temps. Sauf qu'il se trouve que c'est sur un trottoir. Et que pour des raisons de sécurité, ça paraît assez

inconcevable de les maintenir à cet endroit-là, puisque c'est à côté d'un chemin piétonnier qui est très emprunté, notamment par de jeunes enfants et du fait des bacs, quand on arrive en voiture, et bien, on a plus la visibilité sur le chemin. Et donc, je pense qu'avant qu'un accident arrive, il serait souhaitable de veiller à prendre les dispositions. Donc, puisque vous êtes maintenant au courant, je vous remercie de veiller à ce que la situation évolue rapidement. »

Monsieur le Maire : « Pour ce qui concerne ce bac, je vous ai déjà expliqué que nous avons demandé de l'enlever et de le repositionner ailleurs. Donc ce sera fait. Tout ne peut pas être fait du jour au lendemain, mais ce sera fait. Et les demandes sont faites depuis quelques semaines ou quelques jours. Sur l'inertie, le manque de réactivité, enfin écoutez, vous ne travaillez pas tous les jours avec la métropole, nous, on travaille tous les jours avec la métropole et je peux vous garantir qu'on est écouté et entendu et que de nombreux sujets avancent et se passent relativement bien. Sur le jardin de Kerafur, le square de Kerafur, eh bien oui, ils ont fait des plans pour réaménager. C'est un espace qui appartient à la métropole, je le rappelle. Cet espace-là appartient à la métropole. Donc ils ont fait des plans que l'on avait validés. Il y a eu quelques sujets avec des riverains que l'on a rencontrés et ils ont fait évoluer le projet. Parce qu'il y avait notamment, je crois que ce sont des paniers de basket qui devaient être mis et qui inquiétaient sérieusement les riverains. D'ailleurs, on a eu des riverains nous contacter récemment, pour nous dire qu'ils ne comprenaient pas qu'il n'y ait pas de paniers de basket. Donc, vous voyez, ce n'est pas forcément simple de contenter tout le monde. Donc, les riverains sont associés et écoutés et consultés, lorsqu'il y a des sujets. Il n'y a pas que vous qu'ils vont voir. Sur le taux d'accessibilité sur la plage du Moulin Blanc, oui, il y a un gros travail qui a été fait. Alors quand il y a des chantiers, effectivement, il y a des « bases vie » qui sont obligatoirement à positionner. C'était comme les travaux d'assainissement d'eau potable dans le centre-ville. Ils avaient fait une base vie, ici, devant la Mairie. C'est le temps des travaux. Les cheminements cyclables qui sont parfois surprenants, eh bien écoutez, les plus de 6 kilomètres de cheminements cyclables qui ont été faits, je n'ai pas le détail sous les yeux, mais en tout cas, sur Guipavas, je ne sais pas si vous avez vu, si vous avez emprunté la rue de Tourbian qui vient d'être rouverte. Eh bien, ils ont fait des cheminements cyclables, puisque les places de stationnement ne servaient pas ou très peu. Ou du moins à des gens, enfin des riverains essentiellement, qui avaient la place chez eux. Et des cheminements qui ont été sécurisés. Je prends l'exemple de l'axe Charcot – de Gaulle – Laennec qui a été réalisé également. Alors, c'est cette année. On verra ça dans le bilan de l'an prochain. On fait avec les contraintes des rues. Je prends l'exemple de la rue Laennec pour la connaître très bien. On aurait pu supprimer tous les stationnements, mais les gens qui habitent la rue de Brest notamment, se stationnent dans cette rue-là. Donc, il était hors de question de supprimer les stationnements. Alors, c'est une voie partagée, certes. En tout cas, ça a l'avantage d'avoir cassé la vitesse, parce que ça fonctionne plutôt bien. Avant, il y avait des gens qui se dépassaient, systématiquement quand vous étiez à 50 km/h, il y avait des dépassements dans cette rue. Eh bien, il n'y en a plus. Donc, voilà, c'est une voie partagée. Et on continuera comme ça, chaque fois qu'il y aura des chantiers ou chaque fois qu'il y aura des rues à requalifier, par exemple, comme la rue de Tourbian. Sur les bus, oui, on fait les frais des travaux, notamment sur « Mon Réseau grandit » à Brest. Il est vrai que ce n'est pas forcément simple. Les rues et les routes barrées évoluent tous les jours.

C'est un mal pour un bien demain, comme la première ligne de tram. C'est une décision qui a été prise de faire cette ligne, donc ça devrait être bien avancé pour 2025. Et ils ont été obligés de refaire des rues, pour pouvoir faire passer les bus et les dévier, justement. Refaire les réseaux, en dessous, parce que les réseaux étaient fragiles et vieillissants. Donc ils ont été obligés de refaire certains réseaux sous les rues, pour pouvoir faire dévier les bus dans ces rues-là. C'est un exemple. Sur le stationnement, sur Brest, oui, c'est un sujet brestois. Moi, j'étais le premier à m'élever contre le stationnement, mais il faut savoir qu'il y a du stationnement à supprimer sur Brest. On est obligé d'enlever 5 mètres de part et d'autre de chaque passage piéton, normalement. Ce qui n'est pas fait partout, pour pouvoir avoir la visibilité pour les passages piétons. Au niveau de la gare et dans certains quartiers brestois, c'est très compliqué, je le sais. Il y a des parkings en ouvrage qui sont prévus. Il y a un parking en ouvrage qui sera fait rue Duquesne, et puis il y a des avantages sur les parkings en ouvrage. Par exemple vous payez 2 heures, la troisième est offerte. Le stationnement paye le stationnement. Sur les fiches RA, 20 % de fiches RA de moins que Gouesnou, qui ont été clôturés. Eh bien, ça dépend, je dirais, ça dépend des sujets. Si c'est un sujet structurant ou de voirie à requalifier ou des gros travaux, eh bien on a une ville qui est beaucoup plus étendue que celle de Gouesnou. Et donc à effectif constant, ce n'est pas forcément réalisable du jour au lendemain. Je ne dis pas ça pour défendre la métropole, parce que parfois on est obligé de taper du poing sur la table. Mais ce n'est pas un concours. Je peux vous garantir qu'il y a beaucoup plus de fiches RA sur Guipavas aussi, d'ailleurs. Donc voilà, les équipes n'ont pas que Guipavas à traiter. Bon. Sur les ordures ménagères, Valérie DAVID a répondu. Il est vrai

qu'il y a, comment dire, une étude régionale et on se bat pour ça, pour ne pas créer de nouveaux outils. Par exemple tous ceux qui ont les outils à rénover avec des coûts très lourds, ben ne le fassent pas, pour dévier des tonnes sur Brest, par exemple. Parce que je le rappelle, il y a le chauffage urbain derrière et la production d'électricité également. Sur le tri sélectif, c'est pareil. Il y a une sinistralité en France, importante, sur ce type d'usines, de centres de tri. Nous, on a la chance d'être très bien équipé, l'outil est neuf. On a mis, on met en place beaucoup d'outils, parce qu'on n'arrivait pas à être assurés, par exemple, compte tenu de la sinistralité en France. Donc, là, c'est pareil, on a contractualisé avec le pays de Châteaulin - Porzay, pour récupérer des tonnes, parce qu'ils n'ont plus d'outils et ils avaient des traitements beaucoup plus coûteux ailleurs. Donc voilà, ça tourne à plein régime et ça permet de faire des réductions aux clients, entre guillemets, et les Communautés de Communes et la métropole, lorsque cet outil tourne à plein régime. Sur les développements économiques, l'artificialisation des sols, eh bien il y a aussi beaucoup de reconstructions sur l'existant, mais effectivement, on a la chance d'avoir une métropole qui est très dynamique. Beaucoup de demandes entreprises. Moi, il n'y a pas une semaine, où on ne me demande pas s'il n'y a pas des terrains pour s'installer sur Guipavas, par exemple. Mais ailleurs sur la métropole. Également sur le Technopole. Sur le Technopole où ça fonctionne très bien, aussi. Il y a beaucoup de demandes là-bas sur notamment la recherche et le développement. Est-ce qu'on laisse partir les entreprises ailleurs ? Sur Rennes ? Sur le bassin rennais, sur le bassin nantais ? Je crois que tout le monde a besoin d'emplois sur son territoire et garder nos jeunes sur place. Donc voilà. Les zones ont évolué. Les nouvelles zones que l'on construit ne sont plus les zones comme Kergaradec, autrefois, où tout était bétonné et bitumé. Aujourd'hui, on a quand même des zones aérées, avec beaucoup d'espaces verts. Alors, on utilise plus d'hectares, parce qu'on doit laisser plus d'espaces verts et plus de perméabilisation des sols. Mais les entreprises, elles se mettent et on doit les mettre là où les axes, les accès sont plus faciles. Notamment le long des 4 voies. Je prends l'exemple d'une entreprise qui vient de s'installer à Guipavas, qui était sur Plouzané, enfin sur Saint-Pierre ou Plouzané, en tout cas de ce côté-là, du côté des quartiers ouest. Eh bien, rien qu'à construire sur Guipavas, rien que les coûts de gas-oil et d'empreinte carbone qu'ils avaient à faire, parce que beaucoup de chantiers sont de ce côté-ci de la métropole, eh bien, ils remboursaient les emprunts de leur bâtiment, rien qu'avec ces coûts-là, de trajet à traverser la métropole, dans un sens pour aller au travail et dans l'autre sens, pour accéder à leurs chantiers. Donc tout ça, c'est un travail qu'on mène, bien entendu, avec la métropole, qui est nécessaire à l'économie de notre territoire. Sur les aides aux commerces, « Mon réseau grandit », alors c'est très encadré par la loi. On ne peut pas décider de nous-mêmes de dire « *eh bien tel commerce aura tant d'aide* ». Il faut qu'ils soient sur le trajet du tram déjà, et qu'ils envoient leurs chiffres d'affaires et leurs résultats des trois dernières années, pour pouvoir bénéficier de certaines aides. Sur Guipavas, on n'a jamais dit qu'il n'y en aurait pas. On a dit qu'on allait étudier, lorsque le chantier sera attribué. Parce que, moi aujourd'hui, je ne peux pas vous dire quelle entreprise sera retenue. Quelle entreprise va répondre déjà et quelle entreprise sera retenue. Et ça dépendra du phasage des travaux. Donc, à partir du moment où les commerces sont accessibles, normalement, on n'a pas forcément d'aide à avoir, à donner du moins, si les commerces sont facilement accessibles.

Ensuite, on verra, selon ce qu'il est juridiquement possible de faire et selon l'impact que ça aura véritablement sur les commerces. On a connu des travaux de préparation, avant les travaux du centre-ville. On a connu des travaux de préparation avec Eau du Ponant. C'est vrai qu'il y a eu beaucoup d'inquiétudes, beaucoup de levées de boucliers, au départ. Et finalement, enfin, en tout cas, moi j'ai rencontré quelques commerçants qui disent qu'ils avaient moins subi que ce qu'ils pensaient, de ces travaux qui étaient importants. Parce que là, il y avait carrément des routes barrées pendant plusieurs semaines. Donc, ça s'est plutôt bien passé, les commerces étant restés accessibles et en ayant fait de la publicité pour ces derniers, et pour beaucoup continuer à se rendre dans ces commerces. Donc, bien sûr qu'on y veille. Et je dis toujours, la requalification du centre-ville, c'est aussi, et surtout pour les commerçants, pour qu'ils aient plus de clients demain et que leurs clients puissent se garer et arriver plus facilement dans leurs commerces. Et qu'on ait envie de s'arrêter dans ce centre-ville qui, aujourd'hui, ne fait pas forcément l'unanimité. Parce qu'on ne sait pas comment rentrer sur les parkings, c'est très gris, ça doit donner... ça ne donnait pas forcément envie à tout le monde de s'y arrêter. Voilà un petit peu ce que je pouvais répondre à vos interrogations sur le sujet. »

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui Claire LE ROY. »

Madame Claire LE ROY : « Oui, merci, Monsieur le Maire. Moi, j'avais deux remarques. Enfin une question, une remarque. Donc ça, c'est un rapport d'activité sur 2023. Si on se penche, enfin si on se tourne un peu vers l'avenir, on a parlé de mobilité, de tram, de « Mon Réseau grandit », donc ça, c'est à horizon 2026. L'arrivée de la deuxième ligne de tram, du BHNS, aura donc des conséquences sur

l'ensemble du réseau qui va être revu. Je sais que c'est le moment, là, pour porter auprès de la métropole des demandes, justement sur la réarticulation du réseau vers Guipavas. Donc je voulais savoir ce que vous avez porté comme demandes auprès de la métropole, sur le futur réseau de bus à horizon 2026. Et puis, je voulais rappeler aussi que, en ce moment, sur Internet, il y a une concertation et on peut s'exprimer sur ce qu'on souhaite comme métropole à l'horizon 2040. Et je voulais le rappeler ici, parce que c'est un outil très important dont il faut se saisir à mon sens. Moi j'incite les gens que je rencontre, à participer parce que là on peut s'exprimer et dire quelle métropole on veut pour 2040, quel cadre de vie, quelle solidarité, etc. Donc, je trouve que c'est important de le rappeler. Merci. »

Monsieur le Maire : « Tout à fait. Pour ce qui est du réseau de bus, nous devons rencontrer le service dédié à Brest métropole, pour nos desiderata et probablement faire des enquêtes publiques sur ce que souhaite la population, pour améliorer le circuit et, notamment, au moins les cadences. Parce que, entre Brest et Guipavas, de toute façon, il n'y a qu'un seul axe. Donc il n'y aura pas de grande révolution, en tout cas de cette partie-là. Maintenant, sur la desserte du centre-ville et d'autres quartiers, on a du travail à faire justement et peut-être rapatrier tout sur le centre. Enfin, on doit revoir la métropole pour ça, mais en tout cas, là ce n'est pas figé encore pour la partie Guipavas. Ils ont commencé à voir les communes, mais ils n'ont pas vu tout le monde encore. Voilà. Oui. Claude SEGALEN. »

Monsieur Claude SEGALEN : « Une information complémentaire pour Bibus. Cette semaine, Bibus est venu sur la zone de Lanvian, avec un bus articulé. Le projet est pour 2025. Qu'il y ait un bus et qu'il alimente toute la zone de Lanvian, pour les salariés qui travaillent dans les serres. Ceci permettra d'éviter d'avoir des trottinettes sur la route départementale, qui sont extrêmement dangereuses. Ça évitera d'avoir des piétons qui circulent entre le bourg de Guipavas, à un arrêt de bus, au niveau de la carrière, jusqu'à l'hôtel l'Évasion. Et donc, c'est plutôt une bonne chose. Donc, les essais ont été faits cette semaine. On nous a dit, concluants. Et a priori, ça devrait prendre effet, le service, en février prochain. »

Monsieur le Maire : « Merci de l'information, il est vrai qu'il y a eu une demande forte des serristes, parce qu'il y a des centaines d'employés qui prennent le bus et qui n'ont pas de solution après le rond-point de Kergompez. Et on travaille aussi sur l'aménagement de la départementale pour une voie douce, jusqu'à Lanvian, justement. Le département a fait des relevés topographiques, dernièrement, pour regarder la possibilité de le faire ou pas. Et c'est vrai que ces entreprises-là payent le versement « Transports », aussi. Donc comme ça a été fait à Plougastel, une ligne pour les serristes a été dédiée. Donc c'est plutôt intéressant. Très bien. Eh bien écoutez, s'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de prendre acte de ce rapport. Et je vous remercie, Valérie, pour votre intervention et bon retour sur Brest. Bien, le point suivant est la construction d'un stade de football dans le secteur du Frouvten. »

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2023 de Brest métropole.

CONSTRUCTION D'UN STADE DE FOOTBALL DANS LE SECTEUR DU FROUTVEN
AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
D'ENCEINTE SPORTIVE DU PROJET « ARKEA PARK »

En application de l'article 28 de la loi 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation de services touristiques, la société Holdisports SAS a déposé, auprès du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la vie associative, une demande d'intérêt général d'enceinte sportive pour le projet « Arkéa Park » envisagé sur le secteur du Frouvten à Guipavas.

Conformément à l'instruction ministérielle n° 09-110 en date du 01/09/2009, la Préfecture du Finistère sollicite l'avis des conseils municipaux des communes riveraines dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier.

Le projet « Arkéa Park » se structure autour d'un complexe sportif et de loisir sur un ensemble immobilier de 33 000 m² avec les équipements sportifs suivants :

- Une enceinte sportive principalement dédiée au Stade Brestois 29 comprenant un stade de football de 15 000 places incluant 4 tribunes, un espace de travail pour les salariés du club, des espaces de restauration pour les spectateurs, des espaces de réception à destination des partenaires ;

- Un club multisports dédié au sport adapté avec des salles de sport : danse, dojo, multisports et des espaces de convivialité et de réception.

À ceux-ci s'ajoutent des activités et services à destination du grand public et des entreprises avec notamment des espaces de loisirs indoor, une offre de restauration diversifiée, une boutique du Stade Brestois 29 et le musée du club, une crèche, un espace entreprise (auditorium et centre d'affaires).

Ce nouveau stade répondra aux normes actuelles fixées par la Ligue Professionnelle de Football et l'UEFA et permettra d'accueillir :

- Des matchs de niveau ligue 1, ligue 2 et de niveau européen ;
- D'autres compétitions sportives nationales et internationales (coupe Gambardella, matchs internationaux des équipes de France jeunes masculines et féminines) ;
- Des compétitions régionales et nationales de sport adapté.

Ce nouvel équipement confortera le positionnement du Stade Brestois 29 comme club professionnel d'envergure nationale et participera au rayonnement du territoire en complémentarité avec les autres équipements métropolitains.

À l'échelle nationale, le projet s'inscrit par ailleurs dans la démarche d'amélioration et de modernisation de l'offre de grandes enceintes sportives du territoire français.

Ce projet répond ainsi à un caractère d'intérêt général tant sur le plan sportif que socio-économique.

Couplé à une offre importante de loisirs ouverts à tous et toute l'année, cet équipement sera également un lieu de vie et de lien social. Si le sport est reconnu pour ses vertus en termes de développement personnel et d'intégration sociale, il se révèle également être un puissant moteur économique, créateur de richesses et d'emplois.

Au regard des activités accueillies, l'équipement générera des retombées économiques pour la métropole et créera une dynamique économique génératrice d'emplois.

Au niveau de la politique sportive, ce nouveau stade confortera le sport professionnel et de haut niveau sur le territoire en mettant à disposition du Stade Brestois 29 un équipement sécurisé de qualité, lui permettant de développer les synergies avec le centre d'entraînement ainsi que ses partenariats, contribuant à son excellence sportive.

Par ailleurs, l'intégration d'un espace dédié au sport adapté constitue un atout majeur du projet sportif qui devrait favoriser le développement de ces pratiques inclusives sur le territoire brestois et métropolitain. Le projet prévoit en effet la création d'un club multisports dédié au sport adapté accueillant des sportifs de 6 à 21 ans en situation de handicap psychique (activité danses, sport de combat, multisports collectif).

Enfin, la présence, au sein de l'Arkéa Park, d'une diversité d'activités tertiaires est facteur d'attractivité économique pour le territoire (création d'emplois, dynamisme entrepreneurial).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ÉMETTRE un avis favorable sur le dossier de demande de déclaration d'intérêt général d'enceinte sportive du projet Arkéa Park.

Avis de la commission plénière : favorable

Monsieur le Maire : « Ce projet a été présenté en commission plénière. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Oui Emmanuel MORUCCI. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Contrairement à ce que l'on peut lire dans les médias sur les réseaux sociaux, et je crois qu'en ce moment, on est abreuvé d'informations tout à fait diverses et contradictoires. La délibération que vous nous proposez n'a pas pour objet de se prononcer pour ou contre la construction d'un complexe sportif et de loisirs, avec un stade à Maner Coz au Frouven. Ce que l'on appelle aussi désormais, puisque je l'ai lu à plusieurs reprises, le quartier métropolitain. On s'interrogera sur la dénomination. Ça laisse penser que... on n'est même plus à Guipavas. Ce n'est pas la question du stade qui est importante. Chacun sait que, désormais, il existera ce stade. D'ailleurs,

la décision a été prise ailleurs qu'ici. Il suffit de lire le média footballistique, Foot 11 aujourd'hui, qui annonce à grand renfort que « *Oui, ça y'est, c'est décidé, le stade existera* ». Alors, il s'agit, en fait, pour notre Conseil et restons modestes, de donner au Préfet un avis, afin que ce dernier décide, si oui ou non, le projet est de nature et d'intérêt général. Pas plus. Ce qui n'éluide, Monsieur le Maire, en aucun cas, les questions centrales qui se posent et qui restent, en matière de circulation, de stationnement, de sécurité, de coûts, de subventions publiques, pour un projet qui nous était annoncé au départ, comme étant totalement privé. Mais, chaque chose en son temps. Il y aura peut-être d'autres discussions sur le sujet. Toutefois, la délibération ne peut être acceptée sans une interrogation en profondeur. Je pense qu'on ne peut pas se satisfaire d'une simple évidence et de se regorger de la dénomination d'intérêt général, ou se dire que cela va avoir des avantages économiques, pour Brest, et peut-être pour Guipavas. Signalons, parce que c'est important d'avoir des définitions, que la notion d'intérêt général fait référence à une somme de plusieurs intérêts particuliers. Ce qui amène plusieurs questions auquel Monsieur le Maire, puisque vous maîtrisez bien le sujet et on le sent, vous l'aimez, en plus, vous allez pouvoir répondre. Vous avez convoqué, il y a quelques jours, une commission plénière au cours de laquelle il nous a été présenté par les porteurs du projet, vous venez de le dire, ce qui pourrait justifier ce statut spécifique attendu par le groupe LE SAINT et la société Holdisports, qui est propriétaire du Stade Brestois, de cette demande auprès des services de l'État. Le journal Le Télégramme, lui-même s'interrogeait, il y a quelques jours, dans un article, intitulé, « *A Brest, le projet de nouveau stade est-il d'intérêt général ?* ». Vous noterez bien que le stade n'est pas sur le territoire de Guipavas, même Le Télégramme dit « à Brest ».

Alors ça, c'est une première remarque, qui, je trouve, est un peu désagréable, après la présentation par la métropole du rapport d'activité. En revanche, le quotidien ne dit rien sur ce qu'est un projet d'intérêt général. Et j'ai eu beau fouiller les articles, on ne développe pas. On dit « Intérêt Général ». Alors, j'imagine que chacun ici, dans notre hémicycle, s'est imprégné du sujet. D'ailleurs, je ne crois pas me souvenir que durant la commission plénière, quelqu'un ait détaillé non plus ce qu'était un projet d'intérêt général. Dans un autre article publié ce matin par Ouest France, vous voyez, je suis équitable, Télégramme, Ouest France, nos deux médias sont cités. La notion même d'Intérêt Général disparaît des propos, puisqu'il s'agissait d'une interview, donc des propos, des frères LE SAINT, Messieurs LE SAINT, au profit d'une inquiétude ressentie quant à l'avenir du projet. Alors, est-ce donc si important ? La définition donnée par la loi de projet d'Intérêt Général est assez claire. C'est un projet d'ouvrage de travaux ou de protection, qui vise à réaliser des opérations d'aménagement ou d'équipement, à assurer le fonctionnement d'un service public, à accueillir et loger des personnes défavorisées, à protéger le patrimoine naturel ou culturel, à prévenir des risques, à mettre en valeur des ressources naturelles ou à préserver des continuités écologiques. Il s'agit donc de constructions d'infrastructures de transports, comme des routes ou des ponts. On y est. Y aura-t-il une passerelle ? Pas de passerelle ? Déviation de la circulation. Améliorer la mobilité d'accès aux services publics. Création de logements sociaux, pour accueillir des personnes défavorisées ou de ressources modestes. Mise en place de projets de protection de l'environnement, tels que des réserves naturelles ou des programmes de prévention de risques naturels. On verra qu'il y a une petite partie qui est proposée dans le projet. Ce qui est certain, et cela peut concerner le futur complexe de sport et de loisirs, c'est que les PIG, les Projets d'Intérêts Généraux, doivent être intégrés dans les plans locaux d'urbanisme, le PLU, ou les schémas de cohérence territoriale et d'autres documents de planification régionale. En résumé, le Projet d'Intérêt Général est un cadre juridique permettant à l'État de garantir la réalisation de projets d'utilité publique, tout en respectant des procédures de planifications et d'opposabilité. Alors, nous sommes habitués à voir ce genre de demandes habituellement, mais elles émanent plutôt d'associations ou de fondations, car cela représente des avantages significatifs en matière de réduction ou d'exonération d'impôts, ou d'accès à des subventions. Alors, c'est bien la question qui nous concerne, et là encore, avoir accès à des subventions spécifiques entre celles qui ont été annoncées ou bien des exonérations d'impôts. Ça, ça n'a pas été abordé du tout, pendant cette commission plénière. D'ailleurs, peut-être même qu'en attribuant ce statut, notre collectivité va se priver aussi de retombées fiscales qui auraient pu nous intéresser. Nous verrons bien. Mais vous nous répondrez, Monsieur le Maire. Par ailleurs, la loi PACTE du 22 mai 2019, permet à une société, donc privée, de se mettre au service de l'intérêt général, en se dotant d'une raison d'être et de suivre des objectifs sociaux et environnementaux. De sorte que les sociétés, qui ont ce statut, se rapprochent des associations. Alors ici, c'est bien écrit, et c'est spécifique, qui sont par nature, essentiellement tournées vers des associations vers l'existence d'activités d'intérêt général. Cela peut faire l'objet de contrepartie à l'allègement des charges pour les entreprises, prévu par le pacte de responsabilités, et pose une question de fond, mais aussi une question de droit. Outre le rayonnement apporté par le succès du Stade Brestois, dont nous nous réjouissons tous. Outre l'intérêt d'un territoire de se doter d'un équipement de haute valeur ajoutée, eh bien cette demande va obliger une modification du PLU, voire du stade. On peut donc le regretter, mais la Commission plénière

n'a pas apporté d'autre réponse, que commerciale, ou économique. Quelles sont les contreparties ? Question que je vous pose, Monsieur le Maire. Une première en tout cas et certainement ce que le statut permet de sécuriser comme un montage financier de ce projet privé, par des financeurs publics. Peut-être pourrez-vous nous dire si les 500 000 € qui sont annoncés comme subvention versée par la Ville de Guipavas au projet global, font partie de ce montage et si le statut permet, justement, ce versement. Puis on pourra en reparler pendant la présentation du Document d'Orientations Budgétaires, tout à l'heure. J'ai bien noté et je me réjouis que les distances d'un club multisports dédié aux sports adaptés, alors c'est-à-dire, l'ensemble des activités physiques et sportives pour des personnes présentant une déficience intellectuelle, ou un trouble psychique, ça a été annoncé pendant la commission. Je l'ai moi-même souligné. Et remarquez, c'est plutôt une bonne chose.

Mais cela ne suffit pas à déposer une demande d'intérêt général. D'autant plus que lorsque j'ai demandé si les associations guipavasiennes pourraient avoir une activité dans ce complexe, vous-même, Monsieur le Maire, vous m'avez répondu que non. Et c'est au rapport de la commission. Je vous cite, « *Ce sont des privés qui vont gérer les activités de sport et de loisirs* », y compris la crèche, puisque je posais aussi cette question. C'est dommage, car je m'imaginai déjà que les écoles du quartier pourraient y avoir des activités. Une autre personne, après vous, a d'ailleurs précisé, qu'il y aurait une association loi 1901, pour gérer le sport adapté. Donc deux informations ici, contradictoires. Je vois également qu'il est prévu une continuité, là, en tout cas, on ne peut que s'en satisfaire, une continuité écologique entre le Vallon du Costour et le Vallon du Stang-Alar. Et il est annoncé la protection d'une zone naturelle. Alors là, la question, c'est laquelle ? Et qu'en dit l'association du Costour ?

Et puis, il était dit et annoncé, qu'une partie du reboisement pourrait se faire, quelque part sur le Finistère. J'avais souhaité, moi, que ce soit sur la commune de Guipavas. Est-ce que nous sommes sur les mêmes éléments ? Alors au bout du compte, il faut se positionner sur ce sujet. Il reste, toutefois, quelques questions. Le texte réglementaire précise que le statut permettra aussi, et ça, c'est une question importante, et on ne l'a pas abordée, mais vous allez nous dire, si c'est juste ou pas, des expropriations pour des réalisations annexes à l'équipement sportif et de loisirs, s'il y avait plus tard, une extension possible. Alors, qu'en est-il ? Par ailleurs, quelles sont les retombées fiscales escomptées pour notre commune en fonction de l'obtention ou pas du statut ? J'imagine que vous avez fait ici une étude prospective avec les deux situations possibles. Et comme je le disais tout à l'heure, le statut peut permettre à la réduction, l'exonération de certains impôts. Quid aussi ? Parce qu'il faut se poser la question. Moi, je n'ai toujours pas la réponse. Vous nous avez dit qu'il n'y aurait pas, par exemple, de passerelle pour permettre la circulation des spectateurs piétons. Quid des équipements assurant la sécurité des spectateurs sur la voie publique ? Pour moi, ça reste encore quelque chose d'un peu abscons. La passerelle, au coût de près de 14 millions d'euros. C'est bien ça ? Ou un peu moins, pourrait-elle bénéficier de subventions spécifiques, compte tenu de l'obtention de ce statut ? Alors, pour finir, moi, je pense que le vote de ce Conseil n'a que peu d'importance sur le sujet, tant on a le sentiment que les décisions sont prises ailleurs et par d'autres. Dans la balance, il faut mettre les apports et les inconvénients. C'est un peu ce que j'ai essayé de faire à titre personnel, mais au bout du compte, la décision de mon vote pourrait être la suivante : je ne souhaite pas, en ce qui me concerne, priver notre territoire d'un apport possible de subventions. Si les finances publiques le permettent et ça, on le saura dans quelques jours, j'imagine, j'espère, et dans les trois années à venir... puisque le statut a une validité de trois années. Eh bien, si les circonstances le permettent, sans vouloir priver notre territoire, notre Collectivité, notre métropole de subventions possibles. Eh bien, je voterai pour. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire LE ROY : « Oui, merci, Monsieur le Maire. Donc, effectivement notre Conseil municipal est sollicité, sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général, d'une enceinte sportive qu'on nomme déjà Arkéa Park, donc qui est présentée par une Holdisports SAS, le porteur de projet. Ce projet est plus qu'un complexe sportif, puisque c'est un ensemble immobilier en fait de 33 000 m² avec une enceinte sportive, un stade de foot de 15 000 places, des espaces de travail, notamment pour les salariés du club, des espaces de réception. Ce nouveau stade, qui répondra aux normes fixées par la Ligue nationale de football professionnel et par l'U.E.F.A. Ça évitera à notre équipe de devoir aller jouer un peu plus loin pour certains matchs. Je rappelle aussi que ce projet comprend un club multisports, dédié aux sports adaptés, des espaces de restauration, une crèche, etc. L'objectif, en fait, des porteurs de projets, est que ce lieu soit occupé non pas 17 jours par an, mais l'objectif affiché, c'est une occupation, une animation 365 jours dans l'année. Un équipement qui sera créateur d'emplois, qui générera des retombées économiques et fiscales pour notre Ville, pour notre métropole et, plus largement, pour notre pointe bretonne. Je voudrais dire aussi que toute initiative économique est accompagnée par des dépenses publiques. Les entreprises de la zone de Prat Pip, par exemple, ne pourraient pas se développer sans les aménagements qui sont mis en place par la collectivité. Pour moi, j'estime que ce projet porté par des entrepreneurs locaux est, en fait, à

appréhender comme un projet économique qui, je le souligne au passage, créera 300 emplois pérennes. Ce n'est pas négligeable. À l'heure où, donc, par un contexte de crise des finances publiques, l'avenir du budget des collectivités territoriales est incertain. À l'heure aussi où, dans un contexte de crise sociale qui appauvrit encore les plus précaires, mais aussi les classes moyennes, la priorité des collectivités doit aller vers les solidarités. À l'heure où dans un contexte de crise climatique et environnementale, les grands aménagements doivent être interrogés sur leur nécessité, sur leur empreinte écologique. Il nous est donc demandé d'émettre un avis sur l'intérêt général de ce projet de stade. Dans de nombreuses villes, les stades de foot continuent à jouer un rôle structurant pour le territoire. Ils sont vecteurs de cohésion sociale. Les stades participent à la construction de l'histoire et de l'identité des villes. Et créer des souvenirs familiaux ou amicaux, ils sont des lieux d'émotions et d'expression collective de leurs supporters. Ces enceintes sportives emblématiques permettent de brasser de larges pans de la population. A contrario, ils sont aussi souvent décriés pour leur impact écologique et leur nuisance pour le voisinage. Pourtant, les stades n'en restent pas moins essentiels à la respiration des territoires. Alors c'est vrai, il ne faut pas se le cacher, construire un stade à Maner Coz, viendra artificialiser une parcelle qui est aujourd'hui classée « à urbaniser » au PLU depuis très longtemps. Et c'est aussi pour ça, parce qu'il y a un équipement qui est fléché là, qu'elle est en connexion directe au réseau de tramway. Ce n'est pas pour rien qu'on a fait venir le tramway jusque-là. Donc sur ce point, sur l'empreinte environnementale, nous notons que le projet a sensiblement évolué depuis la première esquisse qu'on nous avait présentée, dans le but de réduire l'impact environnemental avec la préservation de la zone humide, du hêtre centenaire.

Le taux d'imperméabilisation de la parcelle a aussi fortement baissé avec la réduction de l'emprise au sol du bâtiment. Nous notons aussi que la construction d'un stade neuf offre de meilleures garanties pour la prise en compte des normes d'accessibilité, les plus récentes, sans parler de ce qu'il sera proposé au point de vue inclusion et handisport. Je n'y reviens pas. Alors, pour conclure, nous, à « Initiative citoyenne pour Guipavas », nous sommes pragmatiques, ancrés dans la réalité. L'hypothèse d'une rénovation du stade Francis-Le Blé ne tient pas aujourd'hui. L'hypothèse d'un équipement financé entièrement par le privé, même, si c'est ce qui avait été prévu au tout départ, ne tient plus aujourd'hui non plus. Il reste donc une version hybride, qui a le mérite d'exister à Guipavas. Que deviendrait la parcelle si le stade ne se faisait pas là ? Elle ne resterait pas en l'état, c'est certain. Un point, toutefois, pour terminer, sur lequel nous émettons des réserves et nous serons particulièrement vigilants. C'est celui de la préservation de la qualité de vie des habitants de ce quartier, parce qu'il y a des habitants de part et d'autre du boulevard François Mitterrand. Et il ne s'agirait pas de déplacer les soucis qu'on trouve autour du stade Francis-Le Blé, des soucis de circulation intensifiée, des problématiques de stationnements, des nuisances sonores, etc. Il ne s'agirait pas de les déplacer ici. Donc nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée à ce point et que les riverains soient régulièrement informés et associés dès que possible. Merci. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. Alors, nous sommes donc appelés à voter pour un avis, un simple avis du Conseil municipal à rendre au Préfet. En la matière, vous avez, Monsieur le Maire, tout de l'attitude pour décider de soumettre la question au Conseil ou pas, et donc de rendre l'avis ou pas. Alors cette fois-ci, vous avez choisi de nous consulter. En 2021, une enquête publique en vue de l'extension des Recycleurs Bretons à Saint Thudon a eu lieu, à la demande du Préfet et l'avis du Conseil municipal sollicité. Vous n'avez pas souhaité nous demander notre avis. Le rapport d'enquête précise qu'à Guipavas, il a été annoncé à l'enquêteur que l'avis du Conseil municipal ne serait pas demandé et transmis. Le projet étant réalisé et ne soulevant pas de problèmes. Vous n'avez donc pas souhaité, à cette occasion-là, informer le Conseil municipal et émettre un avis sur un sujet pourtant important et sur lequel le représentant de la CLCV de Brest avait fait des observations. Notamment sur la nécessité, du fait de maisons toutes proches du site, d'évaluer les risques sanitaires engendrés par des substances cancérigènes, notamment en cas d'incendie. Le Conseil municipal de Gouesnou, lui, pourtant un petit peu plus éloigné de la structure, s'était bel et bien prononcé. Alors cette fois, on nous consulte, le Conseil municipal est sollicité pour une Déclaration d'Intérêt Général. Lors de la commission plénière, la question a été posée de savoir ce que cette déclaration d'intérêt général apporterait à Guipavas. Je parle bien d'une Déclaration d'Intérêt Général, pas de la construction du stade. On n'en est plus à se demander si le stade doit se faire ou pas. Tout est acté et nous n'avons pas eu notre mot à dire là-dessus. Donc les propos à ce sujet sont quelque peu hors sujet par rapport à la délibération du jour. La réponse à la question n'a pas été apportée, parce qu'il a été répondu en parlant des retombées possibles pour la Ville. L'intérêt général, c'est autre chose. Et d'ailleurs la définition même de l'intérêt général que vient de nous énoncer Emmanuel tout à l'heure, ne nous a pas été présentée à cette occasion-là, et pourtant, il eût été pertinent de le faire. On a bien compris, cependant que cette déclaration d'intérêt général était indispensable pour justifier que cet

équipement puisse recevoir et utiliser de l'argent public, sécuriser les subventions. C'est ce qui est écrit dans le dossier. Mais alors une question se pose. S'agit-il de subventions pour les aménagements extérieurs qui seront faits par la collectivité, ou bien est-ce pour justifier les plus de 30 millions de subventions de la collectivité dans le projet, ou bien peut-on imaginer que ce serait pour d'autres constructions en proximité immédiate qui, étant positionnées à côté d'un équipement d'intérêt général pourraient, à leur tour, bénéficier de subventions publiques ? Ce projet d'envergure accueillera le Stade Brestoïse, mais pas que. Et par exemple des manifestations culturelles de type concert, s'y tiendront. Pour autant, l'intérêt général sera essentiellement sportif, avec notamment le volet sport adapté, pour lequel les frères LE SAINT œuvrent déjà beaucoup et c'est très bien. Il sera évidemment économique, mais l'appellation « intérêt général sportif » aurait paru plus exacte et ce, d'autant plus qu'il est précisé que c'est le Ministre chargé des sports qui l'inscrira par arrêté dans la liste des enceintes reconnues d'intérêt général. Alors même si ce n'est pas l'objet de la délibération, difficile de ne pas rappeler, ici ; à Guipavas, les inquiétudes des riverains déjà exposés plusieurs fois. La parution dans la presse d'articles suite à la même délibération sur l'intérêt général au Conseil municipal de Brest a fait remonter les angoisses légitimes des riverains qui ont du mal à voir un intérêt général. Ainsi, l'absence de passerelle et la fermeture à la circulation du boulevard attenant au stade sont de réelles sources d'inquiétude. J'étais intervenue en commission plénière à la métropole lorsque nous y avons été invités. J'étais intervenue pour alerter là-dessus. Et il m'avait été répondu que ce serait trois fois dans l'année. Réponse que je n'avais pas à relever, tellement c'était stupide de me répondre « *la gêne pour les riverains, ce sera trois fois dans l'année* ». Il suffit de regarder un calendrier de Ligue 1 ou de Ligue 2, il n'y a pas trois matchs dans l'année. Donc cette fermeture du boulevard, pour... voilà... et puis si on y ajoute la coupe de France et peut-être même d'autres coupes, on va dire, la fermeture pour une vingtaine de matchs a minima sera lourde de conséquences pour les habitants du quartier, pour les commerces et pour la circulation de manière plus globale sur Guipavas. Et je ne dis pas uniquement sur cette zone-là de Guipavas. Je dis sur Guipavas. Donc il faut bien voir que de bien des côtés, dans ce quartier, les habitants subissent déjà des nuisances. Et je vais vous prendre un exemple, qui je pense parlera à beaucoup d'entre nous. Dans la continuité des enseignes de vêtements sur le boulevard de Coataudon, il a été construit un hôtel et des immeubles. Et bien encore une fois, le stationnement pose problème puisque les véhicules des résidents des immeubles sont stationnés sur le trottoir, ce qui oblige les piétons à aller sur la route. Alors, on le voit quand on passe et très souvent... et encore tout à l'heure, lorsque je passais là-bas un peu avant midi, et bien, c'étaient deux jeunes enfants, seuls, qui venaient de descendre du bus, donc des enfants, notamment qui passent là pour faire leurs allers-retours maison – arrêt de bus. On en voit très souvent. Et pourtant, on ne fait que passer. Alors, imaginez pour ceux qui le subissent au quotidien, c'est autre chose. Et il en sera de même pour les riverains de l'Arkéa Park. Donc, il faut prendre en considération ces inquiétudes des futurs voisins du stade, mais aussi de manière plus globale des habitants du quartier, qui, effectivement, ont du mal à voir l'intérêt général. Et puis, n'ayant pas été, je dirais, décideurs depuis le début sur ce projet, ici, on nous demande de nous prononcer sur un intérêt général. En définitive, j'ai envie de dire que chacun est libre, d'y voir ou pas l'intérêt qu'il veut et que ce vote pour émettre un avis, il est plutôt symbolique et j'oserais même le dire, presque sans intérêt. Pas général, mais sans intérêt. »

Monsieur le Maire : « Bien. On parle... Donc c'est une délibération sur l'intérêt général. Ah pardon, Monsieur CAM, je n'avais pas vu. Allez-y ! »

Monsieur Jean Yves CAM : « Oui, je vous remercie, Monsieur le Maire. Je vais être assez rapide. Je suis déjà intervenu en commission plénière et je ne vais donc pas redire ce que j'ai déjà dit, que mes collègues ont rappelé ici, sur les inquiétudes des gens de l'Ouest Guipavas. Ceci dit, je ne partage... et revenons au sujet qui nous intéresse, c'est-à-dire le Projet d'Intérêt Général. Je ne partage pas du tout cette qualification d'intérêt général dans un contexte économique et social extrêmement difficile, avec des finances extrêmement dégradées, là où je dirais, les besoins sont autres. Ils sont sociaux. C'est le logement, l'éducation, la sécurité. Je ne vais pas développer plus. Pour ma part, donc, et sur uniquement cette demande de Projet d'Intérêt Général, je me prononcerai contre. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Très bien. Merci. On est bien sur une délibération sur une proposition d'intérêt général. Alors, il y a, pour répondre à Emmanuel. Tout ce qui a pu être lu et dit dans les médias, je ne contrôle pas les médias et il y a peut-être beaucoup d'interprétations de la part des gens qui sont peut-être interviewés. Franchement, si le stade est déjà construit, en tout cas le permis n'a toujours pas été signé et il est toujours en instruction dans les services de l'État. Il y a beaucoup de points à travailler. C'est ce qui est demandé dans la structure du permis, notamment la circulation, la sécurité et tout ce qui a pu être dit, le stationnement également. Donc tout ça, des propositions seront faites. Le projet

évoluera, puisqu'il y a des conventions à signer. Il y a des partenaires à trouver pour, notamment, le stationnement. Voilà. Ça, ce sont les porteurs de projets et l'équipe de projets qui s'en occupent. Les 500 000 € demandés à la commune de Guipavas. Je rappelle, ça n'a pas été acté. Je n'ai pas eu la demande écrite. Ça a été mis dans le budget... ça a été proposé dans le budget. Je n'ai jamais donné mon accord, puisque ça doit passer dans cette instance avant tout. On a demandé, il y a une cellule de la DGFIP qui va travailler, à notre demande, sur les retombées fiscales pour la métropole, pour le Département et bien sûr pour la commune de Guipavas. Moi, je ne vais pas donner 500 000 €, sans avoir une visibilité sur les retombées fiscales qui sont derrière, et notamment, la taxe d'aménagement qui va tomber derrière. Donc moi, je ne proposerai pas ici cette participation, tant qu'on n'aura pas les recettes en face. Il est clair. Par contre, cette demande de 500 000 €, si c'est pour permettre de débloquer un financement d'une enceinte tel que l'Arkéa Park, eh bien je pense que pour une ville comme Guipavas, il ne faut pas s'en priver. Parce que c'est un équipement métropolitain. Alors on parle peut-être de Brest. On parle de quartiers métropolitains. C'est fléché, comme l'a dit Claire LE ROY depuis plus de 20 ans, voire 30 ans, un équipement à rayonnement métropolitain. Je rappelle que certains râlaient, parce que l'Arena n'était pas fait là, et l'Aréna aurait dû être fait là.

Je pense que les contraintes auraient été pires, parce que ce n'est pas 17 matchs qu'il y a dans l'année à l'Arena, c'est bien plus que ça et bien plus de concerts. Donc voilà, c'est un choix de Brest métropole et des porteurs de projets de faire ce stade à cet endroit. C'est un rayonnement régional, voire national, le stade brestois. Donc les retombées financières, bien sûr, il y en aura. Mais ce n'est pas que ce sujet-là. Et des associations loi 1901, comme pour faire du handisport, par exemple, pourront louer les salles et les... comment dire... les équipements mis à disposition. Les écoles du quartier, elles ne peuvent pas aller jusqu'à Kerlaurent déjà. Donc jusqu'au stade, c'est compromis. Il ne faut pas tout mélanger. C'est un stade qui vivra 365 jours dans l'année normalement. Quand vous allez dans une région et que vous voulez visiter un stade, les stades se visitent aujourd'hui. Il y a une clientèle pour, et ça permet aussi de développer le tourisme, l'offre touristique du territoire. Qu'est-ce qui a été dit ? Également l'expropriation, alors l'expropriation, normalement, il n'y a pas d'expropriation à avoir, puisque tous les terrains ont été achetés à l'amiable autour. Voilà. Les associations ont été reçues par les porteurs de projets, par la métropole concernant, je pense notamment « Eaux et rivières » ou « Bretagne vivante », par exemple. L'association du Costour c'est bien d'en parler, Monsieur MORUCCI, puisque, à maintes reprises, j'ai demandé un rendez-vous avec eux et avec les porteurs de projets. Ils n'ont jamais daigné être reçus et avoir une présentation du projet par les porteurs de projets. Donc si on se base... si on peut avoir un avis uniquement par les... ce qui est annoncé dans la presse ou sur des magazines spécialisés sportifs, comme « Le 11 » apparemment, ou... voilà. Je ne lis pas cette revue, mais vous avez une culture footballistique probablement plus importante que la mienne. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI intervient : « Comme quoi ? »

Monsieur le Maire : « Comme quoi ? Des idées reçues. Voilà, c'est dommage. Il y a eu de gros efforts, comme l'a dit Claire LE ROY, il y a eu de gros efforts par rapport au début, au tout début du projet, et au projet proposé aujourd'hui, notamment sur les espaces verts, parce qu'il ne faut pas oublier que tout autour du stade, il y aura des espaces boisés, des espaces de compensation et des espaces sportifs ludiques, entre les arbres et dans les périmètres autour du stade. Donc tout ça, ça va bénéficier à la Ville de Guipavas, évidemment, et à ses habitants, mais pas que ; à tous les gens qui voudront bien s'y promener. Pour la passerelle, eh bien pour la passerelle, il y a eu des contraintes, vous l'avez vu. Elle était estimée à près de 20 millions, je crois. En fait, ce n'est pas une simple passerelle pour accéder au Stade. Les services de sécurité demandent qu'elle soit beaucoup plus large que ce qui était prévu au départ, pour pouvoir servir d'évacuation. Donc aujourd'hui, côté sécurité, il est préférable de fermer le boulevard. Alors, la zone économique pour l'histoire des Recycleurs Bretons, pour répondre à Madame BALEM, je ne vois pas ce que ça vient faire là. C'est une zone économique qui a déjà eu des enquêtes publiques pour mettre des entreprises de transports ou de type industriel. Donc, Gouesnou fait peut-être mieux que nous. Je ne comprends pas que vous ne soyez pas à Gouesnou encore, mais bon. Il y aura peut-être une place à se libérer pour les prochaines élections, on ne sait jamais. Il y aura un côté culturel sur le stade, oui. Alors les concerts, il a été évoqué de pouvoir faire des concerts dans cette enceinte sportive. Mais uniquement lorsqu'il y aura la réfection du terrain, c'est-à-dire au mois de juin, éventuellement, il y aura possibilité hors saison sportive de, peut-être, faire des concerts. Mais tout ça, c'est une prévision. Voilà, ce n'est pas arrêté. Donc, bien sûr, c'est un dossier économique pour la commune et pour la métropole. Et c'est bien le Ministère chargé des Sports qui acceptera le Projet d'Intérêt Général ou pas. Les inquiétudes des riverains, eh bien nous les entendons aussi, et c'est pour ça que le projet est loin d'être finalisé, puisqu'il reste encore, a minima, 6 - 7 mois d'instruction sur le

dossier. Et donc il y aura des réunions en Préfecture et en Sous-Préfecture, concernant ces sujets de stationnement. Voilà ce que je pouvais répondre.

Écoutez, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de voter cette délibération concernant la construction de ce stade de football dans le secteur du Froutven et donc de donner l'avis du Conseil municipal de Guipavas sur la demande de déclaration d'intérêt général d'enceinte sportive du projet Arkéa Park. »

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

Abstentions : Madame Régine SAINT JAL et Monsieur Pierre BODART

Contre : Monsieur Jean-Yves CAM

CESSION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT Kerdilichant

La réglementation applicable en matière de cession d'immeubles expose que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Il est proposé de céder aux propriétaires riverains de chemins ruraux intéressés les parties des chemins attenantes à leurs propriétés dans la mesure où ces chemins ne desservent aucune autre propriété.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération 2023-12-74 du Conseil municipal du 13 décembre 2023 ;

Vu l'article L.161-1 du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'estimation du service des domaines en date du 19 septembre 2024 qui estime la valeur vénale du bien à 600 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la cession d'une portion de chemin rural tel que présenté en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PJ :

- Estimation du service des domaines en date du 19 septembre 2024 ;
- Photographie aérienne présentant l'emprise cédée.

Avis des commissions :

Urbanisme, Vie Économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

**CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE G2736 OMISE LORS DE LA CESSION
DES PARCELLES ADJACENTES EN 2014**

Le 29 avril 2014, la commune de Guipavas a cédé un chemin communal au lieu-dit Kerlaurent. Cette parcelle était cadastrée G2735, et représentait 359 m². Cette cession était au profit de la SCCV Froutven Kerlaurent.

L'étude notariale Mocaer – Pagnoux & Associés a pris contact avec la commune le 9 septembre 2024 afin de corriger un oubli dans cette cession. Il apparaît que la parcelle G2736, d'une contenance de 28 m² a été omise lors de la cession en 2014.

L'association EPAL, en cours d'acquisition des parcelles jouxtant la parcelle dont il est question (cadastrées à la section G, sous les numéros 2628, 3059, 3060, 3062, 3064 et 3065), souhaiterait la cession à son profit de la parcelle G2736.



Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu l'article L.161-1 du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'estimation du service des domaines en date du 21 novembre 2024 qui estime la valeur vénale du bien à 420 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la cession d'une portion de chemin rural tel que présenté en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PJ :

- Lettre d'évaluation domaniale
- Plan cadastral.

Avis des commissions :

Urbanisme, Vie Économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – MARINS MERS EL KEBIR

En juillet 1940, l'attaque de Mers el-Kébir faisait 1 295 morts et 80 % des victimes étaient originaires de Bretagne.

Afin de pouvoir honorer dignement la mémoire des victimes, l'association des Anciens Marins de Mers el-Kébir souhaite ériger un monument à leur mémoire à la pointe du Finistère, non loin d'un autre lieu

de mémoire dédié aux marins. À l'échelle locale, la ville de Brest a d'ores et déjà accordé un terrain sur la corniche de Sainte-Anne du Portzic pour y construire un monument.

Dans le cadre de la recherche de financements nécessaires à ce projet, estimé à 150 000 €, l'association sollicite, entre autres, l'attribution d'un montant de subvention par victime auprès des communes dont les marins étaient originaires. Un seul marin était originaire de Guipavas.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ATTRIBUER une subvention de 500 € à l'association des anciens marins de Mers el-Kébir.

Avis des commissions :

Urbanisme, Vie Économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

SUBVENTIONS SCOLAIRES 2025

Pour assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, la Ville de Guipavas met à disposition des équipes pédagogiques des crédits et des subventions de fonctionnement.

Par ailleurs, le Code de l'Éducation dispose que les dépenses de fonctionnement des classes de l'enseignement privé sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. Ce texte fait obligation aux communes de verser aux écoles privées une contribution calculée par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques.

Il convient donc de fixer les subventions scolaires pour l'année 2025 comme suit :

1 - ENSEIGNEMENT PUBLIC

Fournitures scolaires pour le 1 ^{er} degré/par élève et par an	16,82 €
Fournitures pédagogiques (manuels, jeux...) pour le 1 ^{er} degré (par élève et par an)	20,29 €
Projets pédagogiques pour le 1 ^{er} degré/par classe (sur présentation de justificatifs)	maximum 456,30 €
Dotation spécifique pour le renouvellement des fonds de bibliothèques : (par an et par groupe scolaire)	315,23 €

2 - ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Participation aux frais de fonctionnement : (forfait par élève et par an)	930,13 €
---	----------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ATTRIBUER, à compter du 1^{er} janvier 2025, les subventions scolaires telles que proposées.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Oui Jean-Yves CAM. »

Monsieur Jean-Yves CAM : « Merci, Monsieur le Maire. Bon ! Eh bien, comme tous les ans, je trouve que c'est insuffisant 2 % dans le contexte présent, voilà. Bon, alors on ne va pas épiloguer encore, mais c'est pitoyable. »

Monsieur le Maire : « OK, on ne va pas épiloguer. »

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Abstention : Monsieur Jean-Yves CAM

ADHÉSION AU PROGRAMME CHIFOUMI DU CAUE DU FINISTÈRE

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), de plus en plus sollicité sur la qualification des cours d'école, a souhaité, au travers du programme CHIFOUMI, accompagner les prises de conscience de plus en plus fortes au sein des collectivités et des équipes enseignantes.

CHIFOUMI est un dispositif instauré par le CAUE pour la transformation ludique des cours d'école et une évolution des pratiques. L'ambition est de fédérer l'ensemble des acteurs (élèves, enseignants, élus, agents de la collectivité, concepteur...) et de les associer à la transformation de leur espace du quotidien.

Lieu de vie et d'apprentissage, la cour de récréation mérite qu'on lui porte une attention particulière. Support d'imaginaire et de pédagogie, espace partagé, espace sportif et ludique, jardin ou terre d'aventure, elle doit offrir des situations favorables au bien-être et au développement de l'enfant. Ainsi abordée sous l'angle des usages, du confort d'été, de la désimperméabilisation, de la végétalisation, de la biodiversité, la nécessité de la transformation des cours d'école est de plus en plus partagée.

Le programme CHIFOUMI a donc pour but de tester la réalisation de projets sur-mesure et abordables, économes et durables, pensés avec les usagers et conçus avec les gestionnaires.

Suite à l'appel à projets du CAUE pour l'année 2025, la ville de Guipavas a été retenue pour un travail sur l'école élémentaire Jacques PRÉVERT.

Le CAUE, n'ayant pas vocation à exercer la maîtrise d'œuvre, accompagne les porteurs de projets dans la définition d'un programme coconstruit et dans la conduite du projet. De plus, faisant le constat de l'inadéquation des modalités classiques de marché public de maîtrise d'œuvre sur ces microsujets complexes à l'économie limitée, le CAUE initie une consultation groupée et expérimentale pour faire émerger des exemples locaux de cours d'école réjouissantes.

De son côté, la collectivité inscrit une enveloppe financière fixée à 50 000 € HT afin de réaliser un réaménagement de la cour de l'école élémentaire Jacques Prévert. Cette somme inscrite au budget 2025 comprend la maîtrise d'œuvre et les travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADHÉRER au programme CHIFOUMI du CAUE pour l'année 2025,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES BLOUSES ROSES

Les membres du Conseil municipal Jeunes ont souhaité soutenir l'association les Blouses Roses qui intervient principalement auprès des enfants hospitalisés et des personnes âgées en EHPAD. Les bénévoles écoutent, réconfortent, distraient les malades et apportent de la joie dans un quotidien de solitude ou de soins.

Afin de récolter des fonds, les jeunes ont confectionné des objets décoratifs pour les fêtes de fin d'année. Ces objets ont été proposés à la vente lors du marché de Noël organisé les 7 et 8 décembre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le versement des recettes de l'opération par l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association les Blouses Roses pour la somme de 508 €.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : favorable
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

RAPATRIEMENT DES ENFANTS LORS DU SÉJOUR DE JUILLET 2024
REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMÉTRIQUES

Le service Enfance Jeunesse a organisé un séjour du 8 au 12 juillet 2024 au camping municipal Ernest Renan à Louannec (22).

Le mercredi 10 juillet, suite à une épidémie de gastro-entérite et sur demande des pompiers, le camp a dû être interrompu. Les familles sont donc venues récupérer leurs enfants en soirée sur le lieu du séjour.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge les frais de déplacement des familles sur la base d'une indemnité kilométrique correspondant à la distance entre le lieu du séjour et la mairie de Guipavas soit 190 kilomètres aller-retour.

Le montant des indemnités kilométriques est proposé comme suit (sur justificatif) :

Catégorie (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0,32 €
Véhicule de 6 et 7 CV	0,41 €
Véhicule de 8 CV et plus	0,45 €

Source Centre de Gestion du Finistère

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER les modalités de prise en charge des frais kilométriques.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : favorable
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

**SUBVENTION DE LA RÉGION DANS LE CADRE D'UNE CLASSE DE MER
VERSEMENT À L'ÉCOLE MAURICE HÉNENSAL**

Du 27 au 31 mai 2024, 27 élèves de CM2 de l'école Maurice Hénensal ont participé à un séjour de classe de mer au centre de Postofort à Crozon.

Ils ont ainsi étudié le milieu marin, pratiqué la pêche à pied, mais aussi découvert la presqu'île de Crozon.

Au programme : une visite de Camaret pour comprendre le rôle et le fonctionnement d'un port, une visite de quelques fortifications afin de s'interroger sur la place stratégique de la presqu'île pour défendre la rade de Brest. Les enfants se sont également initiés au catamaran et au kayak dans la baie de Morgat, l'occasion de découvrir les grottes le long des falaises.

Ce séjour à Crozon, en partie financé par l'école, a bénéficié du soutien de la ville de Guipavas pour un accompagnement pour les demandes de subventions.

Les écoles publiques n'ayant pas l'autonomie juridique et la possibilité de recevoir en direct une subvention, elles doivent impérativement faire porter leur demande par la commune.

Ainsi, la collectivité a répondu à l'appel à projets « pass classes mer » initié par la Région qui a octroyé une aide de 1 620 € (12 € par/enfant et par jour) pour ce séjour.

Afin que la collectivité puisse reverser cette subvention à l'école, une délibération doit être prise en ce sens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le versement de la subvention de 1 620 € reçue de la part de la Région à l'école Maurice Hénensal.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

CONVENTION RELATIVE À L'INTERVENTION D'ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (A.E.S.H.) SUR LE TEMPS DE PAUSE MÉRIDIENNE DANS LE PREMIER DEGRÉ.

La loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne modifie l'article L917-1 du Code de l'Éducation et prévoit dorénavant que les AESH sont rémunérés par l'État durant le temps scolaire et le temps de pause méridienne.

Ces agents jouent un rôle essentiel auprès des élèves concernés en leur fournissant une aide humaine et en favorisant leur autonomie.

Ainsi, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) notifie des temps d'accompagnement humain réalisés par les AESH. Les AESH sont salariés de l'Éducation nationale. Leur intervention peut se poursuivre sur le temps de pause méridienne sur notification de la CDAPH.

Ce temps de pause méridienne étant de la responsabilité de la ville de Guipavas, il convient de donner un cadre contractuel entre la ville et l'Éducation nationale pour l'intervention des AESH lors de la pause méridienne.

La convention relative à l'intervention des AESH sur le temps de pause méridienne a pour objet de préciser les modalités opérationnelles de sa mise en œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la convention relative à l'intervention des AESH sur le temps de pause méridienne ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Avis de la commission :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Mesdames Ingrid MORVAN et Régine SAINT JAL et Monsieur Jean-Yvon BOUCHEVARO, étant concernés par l'affaire, quittent la salle du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de verser aux associations guipavasiennes citées ci-dessous, une subvention exceptionnelle, sous réserve de la production de justificatifs :

- À l'association ALC pétanque, la somme de 343,13 € correspondant aux frais engagés par l'association pour aménager le boulodrome extérieur de l'espace Yves Kerjean ;
- À l'association GDR basket, la somme de 400 € pour participer aux frais engagés par l'association pour la finale de la coupe de Bretagne le 1^{er} juin à Yffiniac ;
- À l'association GDR tennis de table, la somme de 350 € pour participer aux frais engagés par l'association afin de permettre à un compétiteur de participer au Championnat du monde vétérans à Rome du 6 au 14 juillet ;
- À l'association Les Amis de Poul ar Vilin, la somme de 240 € pour participer aux frais engagés par l'association pour l'évacuation d'une épave dans l'Elorn en vue de son recyclage ;
- À l'association GDR football, la somme de 2 000 € pour participer aux frais engagés par l'association pour remplacer leur tunnel d'accès au terrain détruit lors de la tempête Ciaran en novembre 2023 ;
- À l'association La Chasse Guipavasienne, la somme de 513,84 € pour participer aux frais engagés par l'association pour acheter du matériel permettant de lutter contre la prolifération des sangliers sur la commune ;
- À une Guipavasienne, membre de l'équipe de France de para surf, la somme de 500 € pour sa participation au Championnat du monde de para surf en Californie en novembre 2024.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle aux associations et personnes mentionnées sous la réserve de production de justificatifs.

Avis des commissions :

Sport, vie associative, culture, animation : favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée l'unanimité.

Mesdames Ingrid MORVAN et Régine SAINT JAL et Monsieur Jean-Yvon BOUCHEVARO rejoignent la salle du Conseil municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – COMITÉ DE JUMELAGE

Mesdames et Messieurs Joël TRANVOUEZ, Céline SENECHAL, Catherine ANDRIEUX, Éliane PICART, Pierre BODART et Emmanuel MORUCCI, étant concernés par l'affaire, quittent la salle du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de verser à l'association du Comité de jumelage, la somme de 545,58 € correspondant aux frais de transport de deux membres de la délégation guipavasienne pour la commémoration du 50^{ème} anniversaire de l'union des communes de Barsbüttel, Stelau, Stenwarde et Willinghussen, sous réserve de la production de justificatifs.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 545,58 € au comité de jumelage.

Avis des commissions :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée l'unanimité.

Mesdames et Messieurs Joël TRANVOUEZ, Céline SENECHAL, Catherine ANDRIEUX, Éliane PICART, Pierre BODART et Emmanuel MORUCCI rejoignent la salle du Conseil municipal.

MEGALIS BRETAGNE - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

Depuis 2015, la ville de Guipavas est adhérente au bouquet de services numériques proposé par le syndicat mixte Mégalis Bretagne.

Le bouquet de services numériques comprend l'accès aux services suivants :

- La salle régionale des marchés publics : utilisable de la création de la consultation jusqu'à l'exécution administrative des contrats
- La télétransmission des flux Actes et PES, pour l'envoi des flux en préfecture et en trésorerie.
- Un parapheur électronique
- Le service régional d'archivage électronique
- Une solution de partage sécurisé de fichiers

- Une solution permettant la convocation électronique des élus
- Une solution de gestion électronique de documents
- Un accompagnement spécifique des collectivités dans la cybersécurité
- Un accompagnement spécifique dans la publication des données (Open Data)

S'y ajoutent deux services complémentaires : Breizh Cyber et une centrale d'achat pour la fourniture de certificats électroniques ; centrale à laquelle la ville de Guipavas est adhérente.

Brest métropole ayant conventionné avec le Syndicat mixte Mégalis, la contribution forfaitisée et mutualisée est supportée par la métropole. Ainsi, aucune facturation n'est adressée à la ville de Guipavas sur le périmètre du bouquet de services.

La convention, établie pour une durée de 5 ans, arrive à échéance le 31 décembre 2024. Il convient donc de prévoir le renouvellement de l'adhésion pour la période 2025-2029.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le renouvellement de l'adhésion au bouquet de services numériques proposé par Mégalis Bretagne ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PJ : Charte d'utilisation des services de Mégalis Bretagne

Avis des commissions :

Sport, vie associative, culture, animation : favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée l'unanimité.

TARIFS PUBLICS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-12-89 en date du 13 décembre 2023 relative aux tarifs communaux 2024,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il convient de réévaluer les tarifs à appliquer pour l'année 2025,

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs publics comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

I. Tarifs des cimetières

CIMETIÈRE BOURG		
Concessions pleine terre (tarif au m ² , prix fixé pour 2 m ² minimum)	15 ans	200 €
	30 ans	300 €
	50 ans	600 €
Concessions columbarium (prix pour 1 case)	8 ans	250 €
	15 ans	400 €
	30 ans	800 €

CIMETIÈRE LAVALLOT		
Concessions pleine terre (tarif au m ² , prix fixé pour 2 m ² minimum)	15 ans	200 €
	30 ans	300 €
	50 ans	600 €
Mini-concessions (1 m ²)	15 ans	200 €
	30 ans	300 €
	50 ans	600 €
Concessions columbarium (prix pour 1 case)	8 ans	250 €

	15 ans	400 €
	30 ans	800 €

II. Tarifs administration générale

Photocopies Mairie	* document administratif A4	0,15 €
	* document administratif A3	0,40 €

III. Tarifs des droits de place

Droits de place		
	Le ml par jour	0,50 €
Véhicules stationnant sur le domaine public pour la vente alimentaire, la publicité, la vente, les réclames et démonstrations.		< 10 ml = 36 € > 10 ml = 71 €
Droits pour installation de cirques	Par m ² et par jour	0,90 €
	Caravane par jour	1,10 €

IV. Tarifs des services enfance et jeunesse

A. Enfance jeunesse

Chaque famille doit avoir créé un compte sur www.espace-citoyens.net/guipavas pour procéder aux inscriptions en ligne aux services périscolaires et extrascolaires.

Tous les ans, en juin, le dossier administratif devra être mis à jour par les familles.

En cas de retard ou de non-production des documents nécessaires au QF, le tarif plein sera appliqué.

	Guipavasiens QF 0 à 700				Guipavasiens QF supérieur à 701				Autres Communes
	Tarif minimum Inférieur QF 250	Taux d'effort %	Tarif maximum	Forfait	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum Supérieur QF 1100	Forfait	
ALSH									
demi-journée	1,20 €	0,48%	3,37 €		4,21 €	0,60%	6,59 €		7,25 €
supplément sortie ou intervenants extérieurs	0,20 €	0,08%	0,56 €		0,70 €	0,10%	1,10 €		1,21 €
ESPACE JEUNES									
adhésion annuelle MDI activité libre				10,30 €				15,45 €	20,60 €
demi-journée avec prestataires	1,40 €	0,56%	3,93 €		4,91 €	0,70%	7,69 €		8,47 €
RESTAURATION									
repas	0,80 €	0,32%	2,24 €		2,80 €	0,40%	4,40 €		5,06 €
SEJOURS									
	Guipavasiens QF 0 à 700				Guipavasiens QF supérieur à 701				Autres Communes
	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	Forfait	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	Forfait	
une journée en camp (acompte 30% à l'inscription)	7,20 €	2,88%	20,19 €		25,24 €	3,60%	39,64 €		43,61 €
une journée en camp voile (acompte 30% à l'inscription)	8,43 €	3,37%	23,61 €		29,51 €	4,21%	46,26 €		50,88 €
une journée en séjour culturel incluant les matinées de préparation (acompte 30% à l'inscription)	10,73 €	4,29%	30,06 €		37,57 €	5,36%	58,96 €		65,16 €
EVEIL SPORTIF et MERCREDI DU SPORT									
	Guipavasiens QF 0 à 700				Guipavasiens QF supérieur à 701				Autres Communes
	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	Forfait	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	Forfait	
adhésion annuelle				51,51 €				61,81 €	66,96 €

En cas de non-présentation de l'enfant inscrit, justifiée par des circonstances exceptionnelles, les journées d'absence à l'ALSH seront décomptées sur présentation d'un justificatif dans les 48 heures.

B. Enfance scolarisée

RESTAURATION SCOLAIRE	Guipavasiens QF 0 à 700			Guipavasiens QF supérieur à 701			Autres Communes
	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	
L'unité/repas réservé enfant	0,80 €	0,32 %	2,24 €	2,80 €	0,40 %	4,40 €	5,06 €
Majoration en cas de non-réservation	1 €						+ 1 €
L'unité repas adulte	5,74 €						
GARDERIE PÉRISCOLAIRE	Guipavasiens QF 0 à 700			Guipavasiens QF supérieur à 701			Autres Communes
	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	
Garderie du matin							
Garderie matin réservée	0,38 €	0,15 %	1,06 €	1,33 €	0,19 %	2,11 €	2,43 €
Majoration en cas de non-réservation	0,50 €						0,50 €
Garderie du soir							
Garderie réservée jusqu'à 17 h 30	0,33 €	0,13 %	0,92 €	1,09 €	0,16 %	1,71 €	1,95 €
Garderie réservée de 17 h 30 à 18 h 00	0,10 €	0,04 %	0,28 €	0,36 €	0,05 %	0,57 €	0,66 €
Garderie réservée de 18 h 00 à 18 h 30	0,10 €	0,04 %	0,28 €	0,36 €	0,05 %	0,57 €	0,66 €
Garderie réservée de 18 h 30 à 19 h 00	0,10 €	0,04 %	0,28 €	0,36 €	0,05 %	0,57 €	0,66 €
Majoration en cas de non-réservation	0,50 €						0,50 €

Les enfants astreints à un régime alimentaire (Projet d'Accueil Individualisé) et apportant leur panier-repas pour le repas de midi et/ou le goûter bénéficieront d'un demi-tarif sur le repas : « ALSH », « restauration scolaire » et sur le goûter en « garderie soir réservée jusqu'à 18 heures » (calculé en fonction du dispositif adopté ci-dessus).

C. Transport scolaire

1,32 € par jour et par enfant.

D. Maison de l'enfance

La participation financière des parents est calculée en fonction des ressources et de la composition de la famille, par référence au barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales sur la base d'un taux d'effort.

Un plancher et un plafond de ressources fixent le cadre d'application du taux d'effort transmis annuellement par la Caisse d'Allocations Familiales.

La tarification se calcule en pourcentage (taux d'effort) du revenu mensuel du foyer et devient dégressive selon le nombre d'enfants à charge (au sens des prestations familiales).

D.1. Crèche

La participation financière est fixée sur la base d'un forfait horaire mensuel réparti sur les 12 mois de l'année, calculé comme suit :

$$\frac{\text{Ressources annuelles}}{12} \times \text{Taux d'effort horaire} \times \frac{\text{Heures hebdomadaires} \times \text{Nombre de semaines réservées}}{12}$$

D.2 Halte-garderie

Tarif horaire pour une présence minimum de deux heures.

Le tarif horaire est calculé lors de l'admission de l'enfant, à partir des justificatifs exigibles (avis d'imposition, livret de famille...) et révisé sur présentation de documents à jour.

À défaut de produire les justificatifs, la participation financière sera calculée sur la base du prix plafond, jusqu'à réception des documents, sans effet rétroactif.

V. Tarifs du centre culturel l'Alizé

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs du centre culturel l'Alizé à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

A. Location

LOCATION AVEC UTILISATION DE LA SCÈNE, SERVICE DE REPRÉSENTATION						
Catégories	Conditions d'utilisation	Jauge maximum (assis/debout)	Associations, écoles primaires et collèges de la commune (1, 2)	Associations extérieures, organismes publics, organismes extérieurs, entreprises, CE	Entreprises de spectacle	Caution
Salle A + scène	Présence obligatoire d'un régisseur habilité par la Ville	350/1 000	300 €	800 €	800 €	2 000 €
Salle A + B + scène		750/1 850	400 €	1 200 €	1 200 €	
Salle A + B + C + scène		1 040/2 000	500 €	1 600 €	1 600 €	
Gradins			Inclus	Inclus	Inclus	
Kit son/salle A		350	300 €	750 €	750 €	X
Kit son/Salles A et B		750	400 €	1 000 €	1 000 €	
Kit son/Salles A, B et C		1 040	500 €	1 250 €	1 250 €	
Kit lumière professionnel **			300 €	500 €	500 €	
Kit son et lumière simple */Salle A		350	Inclus	X	X	
Kit Full vidéo HD				100 €	200 €	200 €
Technicien salle			165 €	330 €	Inclus la régie générale	
Si besoin d'un second technicien			330 €	330 €	330 €	
Loge 1 artiste Équipée	Dans le cadre d'un spectacle		X	100 €	Inclus	X
Loge 2 artistes Équipée	Dans le cadre d'un spectacle		X	100 €	Inclus	X
Salle 3 (loge, réunion)			Inclus	50 €	Inclus	100 €
Salle 4 (loge, réunion)			Inclus	50 €	Inclus	100 €
Espace Catering			X	150 €	Inclus	200 €
Option forfait ménage			300 €	300 €	300 €	

(*) Kit lumière simple : 6 PC 2 kW/10 PC 1 000 kW/10 pare-LED

(**) Kit lumière professionnel : se référer à la fiche technique de la salle

Le choix des techniciens et leur nombre nécessaire à la bonne tenue du spectacle seront déterminés en fonction des fiches techniques et en accord avec le régisseur de la salle.

Le matériel de sonorisation disponible à l'Alizé ne permet pas de répondre aux exigences techniques d'un spectacle en configuration du public debout. La consultation du régisseur de la salle est obligatoire.

(1) Le principe de la gratuité (salle, technicien salle, agents de sécurité) s'applique aux écoles primaires et collèges de Guipavas pour la 1^{ère} utilisation annuelle (une journée) ou pour les spectacles de fin d'année.

(2) Le principe de la gratuité de la salle pour les associations guipavasiennes s'applique pour la 1^{ère} utilisation annuelle (une journée) hors technicien salle, agent(s) de sécurité et location de matériel technique.

Des arrhes à hauteur de 30 % seront demandées à la réservation via l'émission d'un titre de recettes.

B. Pack location

PACK LOCATION				
Catégories	Jauge maximum (assis)	Associations, écoles primaires et collèges de la commune	Associations extérieures, organismes publics, organismes extérieurs, entreprises, CE	Caution
Pack Thé dansant (salles A et B) (avant-scène, tables, chaises, kit son simple)	400	500 €	1 000 €	1 000 €
Pack conférence/Salle A (avant-scène, gradins, kit son et lumière simple, pupitre, 2 micros HF)	350	600 €	1 200 €	1 000 €
Salle B		120 €	200 €	1 000 €
Salle C		120 €	200 €	1 000 €
Salles B et C		240 €	400 €	1 000 €
Office ***		50 €	100 €	500 €

Des arrhes à hauteur de 30 % seront demandées à la réservation via l'émission d'un titre de recettes.
 (***) Équipement à disposition : lave-vaisselle, chambres froides, vaisselle. La location du four reste à charge.

C. Agents de sécurité et de prévention

Tarif horaire des prestations des agents de sécurité intervenant au centre culturel l'Alizé						
Type prestation	Taux horaire Jour HT	Taux horaire Nuit HT de 21 h 00 à 6 h 00	Taux horaire Jour dimanche HT	Taux horaire Nuit dimanche HT de 21 h 00 à 6 h 00	Taux horaire Jour férié HT	Taux horaire Nuit férié HT de 21 h 00 à 6 h 00
Agent de sécurité	24	26,40	26,40	29,04	48	52,80
SSIAP	26	28,60	28,60	31,46	52	57,20
Maître-chien	28	30,80	30,80	33,88	56	61,60
Type prestation	Taux horaire Jour TTC	Taux horaire Nuit TTC	Taux horaire Jour dimanche TTC	Taux horaire Nuit dimanche TTC	Taux horaire Jour férié TTC	Taux horaire Nuit férié TTC
Agent de sécurité	28,80	31,68	31,68	34,85	57,60	63,36
SSIAP	31,20	34,32	34,32	37,75	62,40	68,64
Maître-chien	33,60	36,96	36,96	40,65	67,20	73,92

VI. Tarifs de la Médiathèque Awena

A. Adhésions (abonnement d'un an à compter de la date d'inscription) :

	Habitants de la commune	Habitants hors commune
Moins de 25 ans	Gratuit	10 €
Adultes	15 €	25 €
Professionnels de l'enfance exerçant sur la commune	Gratuit	-
EHPAD et structures dont l'utilité est reconnue dans les domaines de l'éducation, du social ou de la santé	Gratuit	-

Sont exonérés du paiement de cet abonnement, sur présentation d'une pièce justificative :

- Les enfants et les jeunes jusqu'à 24 ans révolus domiciliés ou scolarisés sur la commune ;
- Les étudiants, les demandeurs d'emploi quel que soit leur lieu de résidence ;
- Les personnes à faibles revenus, quel que soit leur lieu de résidence :
 - Justifiant d'un quotient familial mensuel inférieur ou égal à 510 € (calcul effectué par la Caisse d'Allocations Familiales),
 - Ou titulaires de la Complémentaire santé solidaire,
 - Ou percevant l'une des allocations suivantes : revenu de solidarité active (RSA), allocation pour adulte handicapé (AAH), allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), allocation temporaire d'attente (ATA), allocation pour les demandeurs d'asile (ADA).
- Le personnel de la médiathèque au titre de sa mission de conseil aux usagers.

B. Tarifs complémentaires

DÉSIGNATION	PRIX
DVD et Blu-ray	Remboursement au prix réel*
Livres, CD, vinyles, jeux vidéo, jeux de société...	Remplacement à l'identique ou remboursement au prix réel
Revue	Remplacement ou remboursement si numéros trop anciens
Autres matériels en prêt (liseuse, consoles de jeux vidéo, manettes, platines...)	Remplacement à l'identique ou remboursement au prix réel
Carte perdue	2 €
Ventes d'ouvrages déclassés	1 € – 2 € – 5 € – 10 € – 20 € – 30 € – 40 € - 50 € en fonction du type et de l'état de l'ouvrage

Le remplacement ou remboursement des documents s'entend en cas de perte, de vol ou de détérioration d'un document.

Tout autre matériel dégradé (mobilier...) fera l'objet d'une demande de remboursement (prix réel).

(*) Coût du renouvellement

C. Auditorium

Un nettoyage pourra être facturé selon le nombre d'heures nécessaire.

	Auditorium	Caution
Associations de la commune	Gratuit	500 €
Comités d'entreprise commune	315 €	500 €
Entreprises de la commune	315 €	500 €
Associations extérieures	350 €	500 €
Comités d'entreprises extérieurs	350 €	500 €
Entreprises ou organismes extérieurs	350 €	500 €
Concours, examens	350 €	500 €

D. Abonnement à la carte réseau étendue des bibliothèques

Origine géographique	Abonnement un an
Habitants des communes de Brest, Guilers, Guipavas, Gouesnou, Plouzané et Le Relecq-Kerhuon ayant plus de 25 ans	18 €
Habitants extérieurs à ces six communes, ayant plus de 25 ans	28 €
Enfants et jeunes jusqu'à 24 ans révolus, extérieurs à ces six communes	10 €

Sont exonérés du paiement de cet abonnement, sur présentation d'une pièce justificative :

- Les enfants et les jeunes jusqu'à 24 ans révolus, domiciliés ou scolarisés dans l'une des six communes ;
- Les étudiants, quel que soit leur lieu de résidence ;
- Les demandeurs d'emploi, quel que soit leur lieu de résidence ;
- Les personnes à faibles revenus, quel que soit leur lieu de résidence :
 - Justifiant d'un quotient familial mensuel inférieur ou égal à 510 € (calcul effectué par la Caisse d'Allocations Familiales) ;
 - Ou titulaires de la Complémentaire santé solidaire ;
 - Ou percevant l'une des allocations suivantes : revenu de solidarité active (RSA), allocation pour adulte handicapé (AAH), allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), allocation temporaire d'attente (ATA), allocation pour les demandeurs d'asile (ADA).
- Le personnel des médiathèques des six communes partenaires, au titre de sa mission de conseil aux usagers.

Il ne peut pas se cumuler avec l'un des abonnements locaux en vigueur dans les six communes partenaires. Les usagers doivent choisir entre un abonnement local à l'une des six bibliothèques, ou l'abonnement réseau.

E. Tarifs complémentaires de la carte Pass'Média

DÉSIGNATION	PRIX
DVD et Blu-ray	Remboursement au prix réel*
Livres, CD, vinyles, jeux vidéo, jeux de société...	Remplacement à l'identique ou remboursement au prix réel
Revue	Remplacement ou remboursement si numéros trop anciens*
Autres matériels en prêt (liseuse, consoles de jeux vidéo, manettes, platines...)	Remplacement à l'identique ou remboursement au prix réel*
Carte perdue Pass'média	2 €

Le remplacement ou remboursement des documents s'entend en cas de perte, de vol ou de détérioration d'un document.

La valeur inclut la facturation de la procédure de rappel et le coût du document.

(*) Coût du renouvellement.

VII. Tarifs du service sport et vie associative

A. Gestion des accès

Badge	
Remplacement du badge d'accès aux salles + gestion	12,00 €

Clé sécurisée ATH 8	
Remplacement de la clé	80,00 €

B. Intervention de la société de gestion des alarmes

Assist Sécurité Privée	
Intervention Assist sur alarme + gestion	71,00 €

C. Intervention des services municipaux

Main-d'œuvre communale		
Tarif horaire main-d'œuvre communale	Manutention	36,00 €
	Spécialisée	41,00 €

D. Location de verres

Verre	
Verre réutilisable non rendu + gestion	1,00 €

E. Location des équipements communaux

Ces montants serviront de base pour le calcul de la valorisation des mises à disposition gratuites aux associations guipavasiennes.

Mobiliers et matériels		Caution hors association guipavasienne	
Type de matériel			
Table à l'unité (1)	6,00 €		
Chaise à l'unité (1)	1,25 €		
Forfait vaisselle-repas à l'unité (2)	1,50 €		
Barrière type Vauban à l'unité (1)	8,00 €		
Grilles et panneaux d'exposition à l'unité	8,00 €		
Sonorisation (1)	150,00 €		
Praticable type Samia à l'unité (3)	50,00 €		
Branchement électrique (5)	100,00 €		
Remorque podium à la journée (4)	500,00 €		1 500 €
Remorque de base à la journée	70,00 €		
Remorque fourgon équipée à la journée	500,00 €		
Fourgon : le kilomètre	0,50 €		
Minibus : le kilomètre	0,50 €		

(1) matériel(s) et mobilier(s) livrés sur remorque à l'entrée de la salle ou du site, mise en place, retrait et rangement à l'identique de la livraison à la charge de l'utilisateur.

(2) forfait comprenant les éléments nécessaires au repas : assiettes, couverts, verres, carafes, percolateurs... à disposition dans l'espace utilisé. Mise en place, lavage et rangement à l'identique de la livraison à la charge de l'utilisateur.

(3) praticables Samia : livraison et mise en place par les agents municipaux, selon un plan fourni par l'utilisateur.

Manipulation interdite par l'utilisateur.

(4) remorque podium : livraison et positionnement par les services municipaux. Déplacement interdit par l'utilisateur.

(5) branchement électrique comprenant la consommation. Branchement effectué par les services municipaux. Ce branchement s'impose pour les appareils énergivores : percolateurs, crêpières, friteuses...

F. Location des salles communales

Des arrhes à hauteur de 30 % seront demandées à la réservation via l'émission d'un titre de recettes. En cas d'annulation, les arrhes seront remboursées uniquement en cas de force majeure ou si l'annulation intervient avant les 30 jours précédents l'événement.

Les tarifs s'entendent pour une location de 8 heures à 1 heure du matin. Toute journée supplémentaire totale ou partielle bénéficiera d'une réduction de 50 %.

Un nettoyage pourra être facturé selon le nombre d'heures nécessaire.

Un tarif unique de caution d'un montant de 500 € sera appliqué pour l'ensemble des salles y compris pour les associations guipavasiennes.

La location des salles sera gratuite pour les associations guipavasiennes. Elles resteront redevables pour les autres prestations.

La location des salles est gratuite pour les réunions publiques des candidats ou groupes politiques durant la période de campagne officielle électorale.

Un tarif horaire de 15 € sera appliqué pour les activités sportives des comités d'entreprises.
 Un tarif horaire de 25 € pour les activités d'éducation physique et sportive des établissements d'enseignement supérieur de niveau 3.

Salle Jean Monnet (capacité maximale 400 personnes)	
Comités d'entreprises guipavasiennes	610,00 €
Entreprises guipavasiennes	610,00 €
Associations extérieures	680,00 €
Comités d'entreprises extérieures	680,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	680,00 €

Salle du Douvez	
Comités d'entreprises guipavasiennes	180,00 €
Entreprises guipavasiennes	180,00 €
Associations extérieures	204,00 €
Comités d'entreprises extérieures	204,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	204,00 €
Particuliers guipavasiens	180,00 €
Particuliers non guipavasiens	204,00 €

Salle Polyvalente de Kerlaurent	
Comités d'entreprises guipavasiennes	535,00 €
Entreprises guipavasiennes	535,00 €
Associations extérieures	595,00 €
Comités d'entreprises extérieures	595,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	595,00 €

Espace Simone Veil	
Comités d'entreprises guipavasiennes	68,00 €
Entreprises guipavasiennes	68,00 €
Associations extérieures	75,00 €
Comités d'entreprises extérieures	75,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	75,00 €

Maison de quartier de Coataudon	
Grande Salle	
Comités d'entreprises guipavasiennes	324,00 €
Entreprises guipavasiennes	324,00 €
Associations extérieures	360,00 €
Comités d'entreprises extérieures	360,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	360,00 €
Concours, examens	360,00 €
Salon commercial, entreprise de spectacles	1 355,00 €

Salle de réunion	
Comités d'entreprises guipavasiennes	54,00 €
Entreprises guipavasiennes	54,00 €
Associations extérieures	60,00 €
Comités d'entreprises extérieures	60,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	60,00 €
Concours, examens	60,00 €
Salon commercial, entreprise de spectacles	300,00 €

Espace Sportif Europe	
Salle mutualisée	
Comités d'entreprises guipavasiennes	99,00 €
Entreprises guipavasiennes	99,00 €
Associations extérieures	110,00 €
Comités d'entreprises extérieures	110,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	110,00 €

Halle du Moulin Neuf	
Grande salle	
Comités d'entreprises guipavasiennes	1 485,00 €
Entreprises guipavasiennes	1 485,00 €
Associations extérieures	1 650,00 €
Comités d'entreprises extérieures	1 650,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	1 650,00 €
Salle de réunion	
Comités d'entreprises guipavasiennes	108,00 €
Entreprises guipavasiennes	108,00 €
Associations extérieures	120,00 €
Comités d'entreprises extérieures	120,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	120,00 €
Particuliers guipavasiens	108,00 €
Particuliers non guipavasiens	120,00 €

Salles de sport	
Salle omnisports (1)	
Comités d'entreprises guipavasiennes	630,00 €
Entreprises guipavasiennes	630,00 €
Associations extérieures	700,00 €
Comités d'entreprises extérieures	700,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	700,00 €

Autres salles de sport (2)	
Comités d'entreprises guipavasiennes	450,00 €
Entreprises guipavasiennes	450,00 €
Associations extérieures	500,00 €
Comités d'entreprises extérieures	500,00 €
Entreprises ou organismes extérieurs	500,00 €

(1) Salles de Kerlaurent, Jean Kergoat, Salle n° 2, Salle n° 3, Keranna, Charcot

(2) Salles de sports de combat, Barsbüttel, boulodrome

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER les tarifs publics 2025 tels que présentés.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : favorable

Sport, vie associative, culture, animation : favorable

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales : favorable

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Oui Isabelle BALEM. »

Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. Juste pour préciser que comme toutes les années précédentes et pour la même raison, le groupe Guipavas Passionnément s'abstiendra. »

Monsieur le Maire : « OK, très bien. Oui, Claire LE ROY. »

Madame Claire LE ROY : « Oui, une remarque sur les tarifs de l'Alizé. Vous avez évoqué donc les tarifs qui s'appliqueront courant 2025. Est-ce qu'on peut avoir... C'est sans doute au lancement de la saison, en septembre 2025, sans doute. On est toujours sur cet objectif-là de reprise de la salle à la rentrée. »

Monsieur le Maire : « Oui, après les travaux, à la rentrée.

Décision du Conseil municipal : Adoptée l'unanimité.

Absentions : Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL et Monsieur Jean Yves CAM.

DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2025

Vu le Code du travail et notamment les articles L.3132-25-4, L.3132-26, L.3132-27 et R.3132-21, prévoyant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil municipal dans la limite de douze dimanches par année civile. Lorsque le nombre de dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI.

Dans les communes de Brest métropole, en application de l'article R3132-21 du Code du travail, une consultation des organisations syndicales d'employeurs et de salariés intéressés s'est tenue le 19 septembre 2024 et a permis d'aboutir à la proposition de permettre aux commerçants d'employer leurs salariés, dans la limite de trois dimanches parmi les 6 proposés :

- Le dimanche 28 septembre 2025 de la foire Saint Michel,
- Le dimanche 30 novembre 2025 suivant le « Black Friday »,
- Les dimanches 7, 14, 21 et 28 décembre 2025.

Vu l'avis émis par les organisations syndicales d'employeurs et de salariés intéressées dans le cadre de la consultation préalable engagée en application de l'article L.3132-26 susvisé,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-27 à L.2122-29, L.2131-1 et L.2131-2 et R.2122-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mars 1975 relatif à la fermeture dominicale des magasins d'ameublement sur l'ensemble du département du Finistère,

Vu l'avis conforme du Bureau de la métropole en date du 18 octobre 2024, par la délibération n° B 2024-10-228,

Considérant que les branches commerciales dont il s'agit n'auront pas épuisé au titre de l'année 2025 le contingent annuel de douze dimanches fixé par l'article L.3132-26 précité,

Considérant que la liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante,

Considérant l'engagement des représentants des enseignes du commerce de détail à ne pas ouvrir plus de trois dimanches parmi les six proposés, pris lors de la réunion de concertation du 19 septembre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la dérogation au repos dominical pour l'année 2025.

PJ : Compte rendu de la concertation

Avis de la commission :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Oui Claire LE ROY. »

Madame Claire LE ROY : « Comme tous les ans, petite intervention sur cette délibération avec laquelle on n'est toujours pas à l'aise. On comprend qu'il y a des intérêts divers, derrière ça. Il y a les intérêts, des commerçants qui souhaitent effectivement travailler les dimanches, notamment autour des fêtes. Je suis moins favorable au dimanche du Black Friday. Après, il y a aussi, du point de vue salariés, il y a des salariés qui peuvent vouloir augmenter un petit peu leurs revenus par ce biais-là. D'autres qui ont besoin de repos. Voilà. Donc tout ça, est un peu compliqué. Donc on va s'abstenir là-dessus. »

Monsieur le Maire : « OK très bien. Il y a des commerçants qui veulent ouvrir, mais il y a des clients qui veulent y aller aussi, surtout. Et Internet, lors des Black Friday ou des fêtes de fin d'année, enfin à l'approche de Noël en tout cas, c'est pour pallier les phénomènes Internet aussi. Enfin, c'est ce qui est demandé, en tout cas, par les commerçants. »

Madame Claire LE ROY : « Oui, c'est pour ça qu'on est bien d'accord. Il y a intérêt... enfin un certain intérêt en tout cas à ouvrir le dimanche. Voilà. Il faut qu'on préserve aussi l'intérêt des salariés, qui peut être divers aussi. »

Monsieur le Maire : « Oui, complètement. Mais, enfin il y a des règles. »

Madame Claire LE ROY : « Oui, je sais bien que c'est encadré. C'est plus une question de pratique. Merci. »

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR et Emmanuel MORUCCI

**AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DES DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Selon l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chap.	Compte	Crédits ouverts en 2024 (BP + RC + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2025
<u>20 - Immobilisations incorporelles</u>			
	2031 – Frais d'études	54 260,00	13 565,00
	2051 - Concessions et droits similaires	71 120,00	17 780,00
<u>204 - Subventions d'équipement versées</u>			
	204182 - Subv org.publics divers - Bâtiments et installations	40 000,00	10 000,00
	2046 - Attributions de compensation d'investissement	93 403,50	23 350,88
<u>21 - Immobilisations corporelles</u>			
	2111 - Terrains nus	350 000,00	87 500,00
	21828 - Autres matériels de transport	84 612,00	21 153,00
	21831 - Matériel informatique scolaire	63 190,00	15 797,50
	21838 - Autre matériel informatique	20 600,00	5 150,00
	21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	29 000,00	7 250,00
	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	54 120,63	13 530,16
	2185 - Matériel de téléphonie	2 000,00	500,00
	2188 - Autres immobilisations corporelles	241 790,60	60 447,65
<u>23 - Immobilisations en cours</u>			
	2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours)	282 198,50	70 549,63
	2313 - Constructions (en cours)	153 958,54	38 489,64
	231301 - Travaux à la mairie	89 444,00	22 361,00
	231303 - Travaux ateliers municipaux	30 000,00	7 500,00
	2313030 - Travaux nouveaux ateliers municipaux	15 000,00	3 750,00

231304 - Travaux Alsh Saint-Thudon	4 000,00	1 000,00
2313101 - Nouveau groupe scolaire Pergaud primaire et maternelle	4 640 071,12	1 160 017,78
231311 - Travaux école pergaud élémentaire	139 000,00	34 750,00
231312 - Travaux école maternelle Prévert	25 635,75	6 408,94
231313 - Travaux école primaire Prévert	267 613,84	66 903,46
231315 - Travaux groupe scolaire Maurice Hénensal	50 020,00	12 505,00
231316 - Travaux école de Kérafloch	15 000,00	3 750,00
231318 - Travaux cuisine centrale	70 958,16	17 739,54
231336 - Travaux maison des jeunes	65 000,00	16 250,00
231342 - Travaux salle polyvalente de Kerlaurent	39 689,23	9 922,31
231344 - Travaux salle socioculturelle Alizé	965 000,00	241 250,00
231345 - Travaux Maison de quartier de Coataudon	22 000,00	5 500,00
231346 - Travaux Maison de l'enfance les Petits Princes	91 038,65	22 759,66
231348 - Travaux médiathèque Awena	330 000,00	82 500,00
231350 - Travaux salle n° 1 Jean Kergoat	13 745,47	3 436,37
231351 - Travaux complexes Kercoco	300 000,00	75 000,00
231356 - Travaux salle omnisports Keranna	15 000,00	3 750,00
231357 - Travaux salle Charcot	130 000,00	32 500,00
231363 - Travaux vestiaires de Pontanné	38 000,00	9 500,00
2313650 - Travaux Espace Yves Kerjean	359 097,93	89 774,48
231370 - Travaux église Saint-Pierre et Saint-Paul	335 000,00	83 750,00
231373 - Travaux église Saint-Yves	5 000,00	1 250,00
231379 - Nouveau bâtiment sportif - Coataudon	65 740,00	16 435,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements (hors remboursement de la dette) dans la limite des montants déterminés ci-avant jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025.

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM et Emmanuel MORUCCI.

Monsieur le Maire invite l'ensemble des élus à faire une pause de 15 minutes. Reprise de la séance à 16h00.

Monsieur Simon DE MEYER prend place en salle du Conseil municipal à 16 h 10.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

L'article L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus ayant adopté le référentiel M57, le débat sur les orientations budgétaires doit se tenir dans les dix semaines précédant l'examen du budget.

Ce débat doit s'appuyer sur un rapport présenté par l'autorité territoriale qui précise :

- L'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes ;
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement ;
- L'endettement ;
- L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne.

Par ailleurs, l'article D. 2312-3 du CGCT précise que pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter les informations relatives à l'état des effectifs, aux dépenses de personnel et au temps de travail.

Vu l'article L2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires pour 2025.

P.J. : Rapport

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : favorable

Monsieur Joël TRANVOUEZ prend la parole : « Madame, Monsieur, avant de vous faire lecture de la délibération et d'une synthèse de ce rapport d'orientations budgétaires, je tenais à remercier vivement le service « finances » et tout particulièrement Mme Anne QUENTEL, Directrice du pôle, pour le travail d'analyse et de synthèse produit dans ce rapport.

Ce document de 27 pages s'articule ainsi :

- Un préambule rappelant les obligations légales, le contexte international et national ;
 - Une analyse financière rétrospective pour les années 2021 à 2024 ;
 - Un plan de nos orientations et actions pour l'exercice à venir ;
- Une analyse financière prospective pour les années 2025 à 2028, ainsi que le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ;
- Un focus sur les ressources humaines de la Collectivité.

1 – **En note liminaire à ce document**, je ne rappellerai pas ici les obligations précisées en page 4 de ce rapport ainsi que celles évoquées dans le corps de la délibération.

Au moment de la rédaction du rapport, bien qu'en cours de discussion au Parlement, nous nous sommes appuyés sur les dispositions prévues dans le PLF 2025 présentées par le Gouvernement BARNIER. Nous avons à ce titre souligné la fragilité des projections réalisées. Depuis la transmission du document, le recours à l'article 49.3 a entraîné la censure du Gouvernement en place et rendu, de fait, caduc le PLF 2025.

Le nouveau Premier ministre a également souligné la dette conséquente de la France. Des efforts seront certainement demandés à tous et les collectivités territoriales devront elles aussi contribuer au redressement des comptes publics.

Alors que le PLF 2025 ne sera pas voté avant le 31 décembre 2024, cette préparation budgétaire 2025 s'inscrit dans un environnement plus complexe et d'une grande instabilité.

C'est ainsi que, pour ces raisons, certaines collectivités ont souhaité différer la présentation de leur rapport d'orientations budgétaires et la remettre en tout début 2025. Nous avons, pour notre part, tenu à respecter le calendrier habituel.

Au niveau international tout d'abord, la sortie de l'inflation impacte négativement la croissance. Celle-ci devrait se stabiliser en 2025 à 3,2 %. La poursuite de l'assouplissement des politiques monétaires parallèlement au recul de l'inflation soutiendrait l'investissement privé en 2025. Par ailleurs, la diminution de l'inflation donnerait un élan supplémentaire à la croissance des revenus réels et tirerait vers le haut la consommation privée dans de nombreuses économies.

Au niveau national ensuite, au printemps 2024, l'économie française a continué de croître sur un rythme modéré (+0,2 %), portée par le commerce extérieur et les dépenses publiques. Parallèlement, l'investissement privé se replie et la consommation peine à redémarrer, malgré les gains de pouvoir d'achat permis par la désinflation.

En 2025, la hausse du PIB se maintiendrait à un rythme similaire en moyenne annuelle, avec une progression de la consommation des ménages, les gains de pouvoir d'achat étant davantage soutenus par les salaires réels et étant alors progressivement moins épargnés.

Ce faisant, les incertitudes, voire les craintes, qui pèsent sur les perspectives économiques nationales pour 2025, rendent les exercices de prévision très aléatoires : il en est ainsi du projet de budget de la ville de Guipavas pour 2025, projet qui est, par nature, une **prévision susceptible** de modifications en cours d'exercice et de mandat.

2 – Analyse financière rétrospective : pages 7 à 11

Je rappelle qu'à ce stade, les états 2024 ont été arrêtés au 30 octobre 2024, mais avec, pour autant, une projection jusqu'au 31 décembre 2024.

En point 1 : Évolution des recettes : Page 7

Ce premier tableau fait état de l'évolution des recettes de fonctionnement de la Collectivité, de 2021 à 2024.

On constate ainsi une progression de nos recettes de fonctionnement attendue en 2024 de l'ordre de 4,80 % soit en valeurs + 767 k€..

Au poste 70, les produits d'exploitation issus de la facturation des services évoluent de +2,7 %, et ressortent à 1 247 k€.

Au poste 73, S'agissant des impôts et taxes, suite à une modification de périmètre intervenue en 2024, les droits de mutation à titres onéreux sont désormais comptabilisés dans le chapitre 731, fiscalité locale.

Les recettes du chapitre 73 incluent le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) ainsi que la dotation de solidarité communautaire. Elles sont conformes aux prévisions et n'appellent pas d'observation.

Les produits de fiscalité locale représentent désormais 70 % des recettes totales de la collectivité.

À taux d'imposition constant, les produits de fiscalité directe communale devraient générer + 286 k€ de recettes supplémentaires comparés à l'exercice 2023. En effet, les bases d'imposition augmentent sous l'effet conjugué de :

- L'évolution physique des bases : les bases nettes des locaux d'habitation évoluent de +1,3 %, en revanche, celles de locaux industriels et commerciaux reculent de -2,2 % compte tenu de la démolition de l'ancienne aérogare.
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives s'élève à 3,9 % (contre 7,1 % en 2023) en raison de la baisse progressive de l'inflation.

Les droits de mutation sont stables à 520 k€. Les taux de crédits encore élevés en 2024 et la rareté des biens rendent moins dynamique le marché immobilier.

La taxe sur l'électricité, assise sur les consommations d'électricité du territoire évolue favorablement. La hausse observée provient de régularisations sur exercices antérieurs.

Au poste 74 : S'agissant des dotations et participations, les recettes du chapitre devraient atteindre 2 633 k€. Pour la 2^{ème} année consécutive, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été abondée, au niveau national, de +320 M€ par l'État.

La DGF perçue, par la Commune, est de 876 k€ conformément aux prévisions.

Les compensations fiscales diminuent significativement en raison de la démolition de l'aérogare en 2023 et donc de la sortie des bases d'imposition.

Aux postes 75 – 77 et 013, Les autres produits de gestion courante atteignent 725 k€. On observe une augmentation de +411 k€ expliquée par :

- La perception d'un don de contrats d'assurance vie de 388 k€
- La location en année pleine du local situé rue Andrée Chedid

Les atténuations de produits regroupent la part salariale des titres-restaurants ainsi que les remboursements de l'assurance statutaire pour les absences en longue maladie ou longue durée. Les recettes sont stables.

En point 2 : Évolution des dépenses : Page 8

Le second tableau, en page 8, fait état de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement sur la même période 2021-2024. Ces charges, hors charges d'intérêts de la dette, devraient enregistrer une augmentation de 6,20 %, après une évolution déjà de plus de 8,20 % sur l'exercice précédent, soit un total de 13 811 k€ contre 13 006 k€ sur 2023.

Au chapitre 011 : Les charges à caractère général devraient enregistrer une hausse de +246 k€ compte tenu de :

- L'effet en année pleine de la mise en service de nouveaux équipements municipaux : espace Yves Kerjean et cuisine centrale,
- La hausse des prix des denrées alimentaires et la constitution d'un stock de 15 jours à la cuisine centrale,
- Les travaux de remise en état des bâtiments et sites suite à la tempête Ciaran,
- La participation de la collectivité aux activités de voile pour les élèves de cycle 3 des écoles publiques,
- Les revalorisations contractuelles des marchés en cours.

Au chapitre 012 : S'agissant des charges de personnel, les dépenses s'élèvent à près de 7 M€. La hausse observée s'explique par les effets suivants :

- L'effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice de +1,5 % au 1^{er} juillet 2023,
- L'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1^{er} janvier 2024,
- La revalorisation du CIA passant de 1 008 euros à 1 200 euros bruts annuels pour un agent à temps complet,
- La revalorisation de la cotisation patronale CNRACL de +1 %,
- Les revalorisations du SMIC,
- Le Glissement-Vieillesse, Technicité (GVT),
- L'augmentation de la demande de chèques déjeuners de la part des contractuels,
- La tenue des élections législatives,
- La revalorisation de l'assurance statutaire,
- Le versement d'un capital décès.

Compte 65 : La revalorisation de la participation de la ville aux frais de fonctionnement pour les élèves de l'enseignement privé (délibération n° 2023-12-77) entraîne une hausse des autres charges de gestion courante au même titre que le versement en 2024 du 4^{ème} trimestre 2023 de la participation versée à Crech & Do pour l'achat de places multi-accueil.

Compte 014 : Les atténuations de produits progressent de +70 k€. En effet, contrairement à l'exercice 2023, aucune dépense n'est venue en déduction du prélèvement de l'article 55 de la loi SRU en 2024. L'attribution de compensation demeure stable.

Compte 68 : Par ailleurs, les difficultés financières rencontrées par le SIVU des Rives de l'Elorn ne lui permettront pas de rembourser, en 2025, une annuité de l'emprunt souscrit pour financer la construction de l'EHPAD Jacques BREL. La ville étant cautionnaire à hauteur de 50 % au même titre que le Conseil départemental du Finistère, une provision pour risque et charges d'un montant de 100 k€ est constituée

Évolution de la chaîne de l'épargne : Page 9

Le troisième tableau retrace la chaîne de l'épargne sur les mêmes années 2021 – 2024.

On constate ainsi :

- Une progression de nos recettes de fonctionnement, entre 2021 et 2024, de +16 %
- Une augmentation de nos dépenses, pour la même période, de +27,27 %,

Ce qui entraîne une détérioration de notre épargne brute de 700 k€.

Au terme de l'exercice 2024, la commune devrait dégager une épargne nette de près de 1,40 M€. Ce résultat est conforme aux prévisions budgétaires 2024 si on exclut les 388 k€ de don d'assurances vie perçu à titre exceptionnel.

Cette épargne va permettre de financer près de 95 % des investissements récurrents 2025

En point 3 : État de nos dépenses d'investissement : Page 9-10

Près de 6,30 M€ de dépenses d'investissement sont attendus au titre de l'exercice 2024 sous réserve de la réception des situations de travaux et des factures avant la mi-décembre.

L'année 2024 a été marquée par le démarrage de deux opérations d'investissements structurants : la construction de l'école maternelle Louis Pergaud (2,80 M€) et la restructuration de l'Alizé (496 k€).

Par ailleurs, l'exercice 2024 a vu la réalisation de plusieurs chantiers :

- Première tranche des travaux d'installation de la vidéoprotection de l'espace public (143 k€)
- Travaux d'aménagement du sous-sol de l'Awena (273 k€)
- Démarrage des travaux de rénovation de la toiture de la salle de sport de combat de Kercoco (82 k€).

Les dernières situations financières des chantiers réceptionnés en 2023 (espace Yves Kerjean, extension école élémentaire Prévert et cuisine centrale) ont été mandatées pour un total de 586 k€.

Les investissements dédiés à l'entretien et au renouvellement du patrimoine communal existant sont estimés à près de 1,40 M€ (dont la réfection du sol sportif de la salle Charcot, achat d'un véhicule de livraison pour la cuisine centrale, acquisition d'une tondeuse frontale, renouvellement du fonds documentaire de l'Awena, travaux de réfection des sols et faux plafonds de l'école Jacques Prévert, etc.).

Enfin, conformément au Pacte Fiscal et Financier de Solidarité, la ville a versé une attribution de compensation d'investissement de 93 340 € à la métropole.

En point 4 : Financement des investissements – Évolution de la dette.

Le stock de la dette devrait s'établir au 31 décembre 2024 à près de 10 348 k€.

La ville n'a pas souscrit d'emprunt sur l'exercice 2024 et dispose d'une ligne de trésorerie de 1 M€ qui n'a pas été utilisée.

La capacité de désendettement ressortirait ainsi à 4,1 années, alors même que le budget primitif l'estimait à 6,5 années.

Les pages 12 et 13 précisent nos orientations et actions pour l'année 2024 au travers des thèmes suivants :

- Participation citoyenne
- Bien vivre ensemble
- Patrimoine communal

- Ressources humaines
- Finances

Vous avez, sans aucun doute, pris connaissance de ce document, je m'abstiendrai donc de vous en faire une lecture.

La partie suivante de ce rapport d'orientations budgétaires, pages 14 à 23, concerne « l'analyse financière prospective » pour la période 2025 – 2028.

Les prospectives qui sont présentées ci-après ont été établies sur la base des réalisations des exercices précédents et en tenant compte des éléments connus à fin octobre 2024. Elles sont à la fois pragmatiques, prudentes et incertaines.

Néanmoins, il est important de préciser que ces prospectives sont amenées à évoluer et à être actualisées a minima tous les ans en fonction des paramètres dont la collectivité n'a pas la maîtrise : évolution de la conjoncture économique, évolution de l'inflation, évolution des projets de lois de finances des années futures, mesures nationales en matière d'évolution de carrière, évolution des droits de mutation, etc.

Je rappelle, en outre, qu'au moment de la rédaction de ce rapport d'orientations budgétaires, le Projet de Loi de Finances pour l'année 2025 n'était pas encore adopté par le Parlement. On connaît la suite depuis.

Point 1 : Évolution des recettes de fonctionnement : Page 12 à 16

Ce tableau retrace l'évolution prudente des recettes de fonctionnement de la Collectivité. On constate ainsi un % d'évolution du total de recettes mesuré qui progresse entre 2024 et 2028 entre +0,7 % et +2,1 %.

Chapitre 70 : Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation regroupent les recettes issues de la facturation des services (cantine, garderie, ALSH, crèche, cimetière...).

Une baisse de ces recettes est attendue en 2025 en raison des travaux de restructuration de l'Alizé qui ne permettront pas d'accueillir notamment le Festival de magie. Pour les exercices suivants une revalorisation de +2 % a été appliquée.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Ce chapitre intègre la dotation de solidarité communautaire ainsi que les recettes issues du Fonds de Péréquation et Intercommunal et Communal (FPIC).

Les recettes sont stables malgré un écrêtement du FPIC attendu sur la période 2025-2028 (-2,6 %).

Chapitre 731 – Fiscalité locale :

Les recettes de fiscalité prévoient le maintien des taux d'imposition communaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti).

L'évolution observée des recettes fiscales s'explique principalement par la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales. Cette revalorisation est, pour rappel, calculée à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), entre novembre N-1 et novembre N-2.

Les prospectives ont été établies sur les bases suivantes :

- ↳ Actualisation des indices fiscaux à 1,80 %
- ↳ Évolution physique des bases d'imposition pour les habitations de 1,2 % à 1,6 %, celle des locaux industriels et commerciaux de 1,5 %.

On retiendra, également, une hypothèse prudente de 550 k€ de recettes de droits de mutation au regard du ralentissement observé des transactions immobilières en 2024 et de la forte dépendance aux marchés financiers.

Chapitre 74 : Dotations et Participations

Selon la première mouture du PLF 2025, après deux années de hausse, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), versée par l'État aux collectivités, devrait rester stable à hauteur de 27,2 milliards d'euros. Compte tenu de l'inflation, ce concours financier serait en baisse à euros constants.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 prévoit néanmoins dans son article 61 une augmentation de plusieurs composantes de la DGF :

- DSU : + 140 M€
- DSR : + 150 M€

Sommes auxquelles il convient de rajouter le financement de la croissance démographique de la population DGF (+ 32 M€) et de la croissance de la dotation intercommunalité (+ 90 M€).

Ainsi, 412 M€ devront être financés à l'interne de la DGF : 60 % par le prélèvement de la Dotation forfaitaire (DF) des communes et 40 % par le prélèvement de la dotation de compensations des EPCI.

La ville de Guipavas va donc participer à la péréquation. Aussi, les perspectives prévoient une perte annuelle de 60 k€ de dotation forfaitaire.

Par ailleurs, comme évoqué lors des derniers rapports d'orientations budgétaires, le décret n° 2022-1008 est venu modifier le calcul des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations et de la péréquation.

Pour mémoire, par indicateurs financiers s'entendent :

- Le potentiel fiscal : indicateur de la richesse fiscale de la commune.
- Le potentiel financier : il s'agit du potentiel fiscal, majoré du montant de la dotation forfaitaire perçu en n-1.
- L'effort fiscal : permet d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune.

Les conséquences se feront ressentir à compter de l'exercice 2025 au niveau de la Dotation nationale de Péréquation (DNP).

Les communes éligibles sont celles qui remplissent certaines conditions liées au niveau de leur potentiel financier par habitant (critère de richesse) et d'effort fiscal (critère de pression fiscale) au regard de la strate d'appartenance.

La ville de Guipavas voit ainsi :

- Son potentiel financier par habitant se rapprocher et à terme dépasser le potentiel moyen de la strate
- L'effort fiscal diminuer et s'éloigner de celui de la strate.

Elle est donc considérée comme plus riche avec pour conséquence la perte de son éligibilité à la DNP. Un système de garantie permet de lisser cette perte en revanche, à horizon 2028, la ville ne percevra plus de DNP.

Les dotations de l'État qui seront perçues sont donc attendues à la baisse, comme le démontre le tableau page 16, avec une DGF qui ressort à 819 k€ en 2025 pour atteindre 592 k€ en 2028, soit une perte de 70 k€ pour 2026-2027 et 100 k€ en 2028.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante regroupent les recettes issues des locations des salles et bâtiments communaux.

L'année 2025 prévoit le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du lotissement du Menhir qui sera clôturé.

Chapitre 013 : Atténuation de charges

Les atténuations de charge incluent la part salariale des chèques-déjeuners ainsi que les remboursements de l'assurance statutaire.

Ces recettes sont estimées à un produit annuel de 115 et 120 k€

Chapitre 78 : Reprise sur provision

La provision de 100 k€ constituée en 2024 sera reprise sur l'exercice 2025. L'effort budgétaire de la ville s'agissant du remboursement de la moitié de l'annuité d'emprunt du SIVU des Rives de l'Elorn sera ainsi supporté en totalité sur l'exercice 2024.

Point 2 : Évolution des dépenses de fonctionnement : Page 17 à 19

Il est prévu une évolution défavorable de nos dépenses de fonctionnement qui pourraient passer ainsi de 13 811 k€ en 2024 à 14 946 k€ en 2028.

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Une augmentation des charges à caractère général est attendue en 2025. Elles devraient atteindre 4,02 M€.

Les perspectives tiennent compte de :

- Hausse des dépenses de nettoyage des bâtiments communaux dans le cadre du nouveau marché qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025 (+150 k€),
- Maintenance du nouveau système de vidéoprotection de l'espace public (20 k€),
- Dépenses inhérentes à la mise en œuvre du programme Chifoumi (20 k€),
- Location d'un local afin de reloger les agents des services techniques pendant les travaux de restructuration du CTM (54 k€).

En parallèle, les nouveaux marchés passés dans le cadre du groupement de commandes permanent de Brest métropole couplés à la baisse constatée des coûts de l'énergie permettent de réduire de façon conséquente les dépenses en électricité et gaz (-180 k€).

De plus, la fermeture de l'Alizé au 1^{er} semestre 2025 entraînera une baisse de dépenses estimée à -60 k€ (festival de magie, dépenses d'entretien, location de matériel de sonorisation).

À compter de l'exercice 2026, les charges à caractère général incluent les dépenses liées à la mise en service de la nouvelle école maternelle Louis Pergaud et un retour à une activité normale de l'Alizé.

Sur les exercices 2026, 2027 et 2028, une augmentation moyenne de +2 % des charges à caractère général est projetée.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Les frais de personnel inscrits pour l'exercice 2025 devraient atteindre les 7,20 M€ soit une évolution de +3 % par rapport aux estimations 2024.

Cette progression s'explique notamment par la hausse de la cotisation employeur à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales). En effet, le projet de loi de financement pour la Sécurité sociale 2025 (PLFSS) prévoit une hausse de 4 points par an pendant 3 ans. Le taux actuel de 31,65 % atteindrait donc 43,65 %.

Pour mémoire, en 2012, ce taux était de 27,3 % soit une augmentation d'environ 4 points en 12 ans (dernière hausse en 2023). La hausse 2025 équivaldrait en une année autant que l'augmentation des 12 dernières années.

À l'échelle de la ville de Guipavas, la hausse de 4 points est égale à +110 k€ de dépenses supplémentaires par année soit +330 k€ en cumulé sur 3 ans.

Cependant, en clôture du congrès des Maires 2024, le Premier ministre a annoncé que la hausse de 12 % de la cotisation CNRACL serait étalée sur 4 ans. On devrait passer de trois augmentations successives de +4 % à 4 augmentations de successives de +3 %.

L'impact du lissage, intégré dans les prospectives, prévoit ainsi une augmentation cumulée de + 825 000 €, en total, entre 2025 et 2028.

Par ailleurs, après une baisse exceptionnelle d'un point du taux de cotisation URSSAF maladie, fixé uniquement pour l'année 2024 par le décret n° 2021-49 du 30 janvier 2024, le taux de cotisation 2025 sera de 9,88 %. Un point de cotisation URSSAF équivaut à +28 k€ de cotisations supplémentaires pour la ville.

À ces mesures réglementaires viennent s'ajouter les évolutions suivantes :

- Mise en place au 1^{er} janvier 2025 de la participation employeur à hauteur de 50 % de la cotisation mensuelle des agents adhérant au contrat groupe dans la limite de 50 €.
- Rémunération liée à la création du poste de directeur de pôle culture sport et vie associative,
- Le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT)

En 2026, les prospectives intègrent la participation employeur à la complémentaire santé.

Chapitre 65 : Autres charges courantes

Ce chapitre regroupe notamment les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, au CCAS, aux écoles privées dans le cadre du contrat d'association.

S'agissant de la subvention versée au CCAS, elle sera abondée de 25 k€ afin de permettre le remplacement de la chaudière de la Maison des solidarités.

Par ailleurs, comme évoqué précédemment, les prospectives intègrent le paiement de la moitié de l'annuité d'emprunt du SIVU des Rives de l'Elorn.

Pour les années suivantes, l'évolution des dépenses est de +1,7 % par année.

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Outre l'attribution versée à Brest métropole (1 556 k€), les atténuations de produits intègrent depuis 2023 le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Les hypothèses prévoient des dépenses déductibles sur les exercices 2026 et 2027 qui viendront en déduction de la totalité de ce prélèvement : versement de la subvention à BMH pour la construction de logements sociaux rue de la vallée et la moins-value réalisée sur l'échange de foncier rue de Kerivoas.

La ville de Guipavas est désormais considérée comme étant plus riche que les autres communes de la strate suite à la réforme des indicateurs financiers évoquée précédemment.

Outre la baisse attendue des dotations de l'État, la ville va, à compter de l'exercice 2026, devenir contributrice au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Pour mémoire, ce fonds vise à réduire les disparités de ressources entre collectivités au regard des charges auxquelles elles doivent faire face. La contribution ira en augmentant de 5 k€ en 2026 à 35 k€ en 2028.

Chapitre 67 et 022 : Charges spécifiques et dépenses imprévues

Les charges spécifiques sont exclusivement composées de possibles annulations de titre sur exercices antérieurs.

Une enveloppe annuelle de 10 k€ est provisionnée.

Par ailleurs, une enveloppe pour dépenses imprévues est créée à hauteur de 20 k€.

Chaîne de l'épargne : Page 19

Compte tenu des recettes et dépenses prévisionnelles, le niveau de l'épargne de gestion baisserait de 400 k€ pour 2025, avec une épargne nette qui tomberait en dessous du million d'euros.

Point 3 : Dépenses d'investissement

La programmation pluriannuelle des investissements présentée en page 21 est un prévisionnel qui sera amené à évoluer en fonction des aléas techniques ou administratifs et selon le résultat des

consultations lancées pour les marchés de travaux. Elle prévoit plus de 24 M€ sur la période 2025 – 2028 détaillée comme suit :

- Pôle Scolaire – Enfance – Jeunesse pour un total de 6 120 millions d'euros ;
- Pôle Sport pour 6 460 millions d'euros ;
- Pôle Culture – Patrimoine pour 2 865 millions d'euros ;
- Divers pour 8 640 millions d'euros.

S'ajoute également aux dépenses d'investissement l'attribution de compensation investissement de 93 340 € versée à Brest métropole dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité de la métropole.

Point 4 : Financements des investissements – évolution de la dette

Le Projet de Loi de Finances 2025 prévoit plusieurs mesures qui impacteront le financement des investissements.

1- FCTVA

Le PLF 2025 prévoyait, avant la censure, dans son article 30, la baisse du taux de FCTVA de 16 404 % à 14,85 % pour les dépenses éligibles et pour tous les versements effectués à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette disposition s'applique ainsi aux dépenses 2024 donnant lieu à versement du FCTVA en 2025.

Cette mesure devait permettre de réduire de près de 800 millions d'euros le montant du FCTVA par rapport à sa dynamique anticipée. Il s'élèverait à 6,85 milliards d'euros soit une baisse de 258 M€ au regard du montant inscrit au PLF 2024.

Pour la ville de Guipavas, la perte estimée serait de 347 k€ sur la période 2025-2028.

2- Fonds vert

Mis en œuvre en 2023, le Fonds vert est un dispositif visant à accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Doté d'une enveloppe de 2,5 milliards d'euros en 2024, les crédits alloués au Fonds vert 2025 seront abaissés à 1 milliard d'euros.

Pour mémoire, la ville a bénéficié d'une subvention fonds vert pour les travaux de rénovation de la toiture de la salle de combat de Kercoco pour 60 k€.

3- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL)

S'agissant des principales dotations d'investissement, DETR et DSIL, le PLF prévoit un maintien des enveloppes à leur niveau de 2024 : 1,456 milliards de DETR et 570 M€ de DSIL.

Lors du Congrès des Maires, le Premier ministre a annoncé la fusion de la DETR et de la DSIL en un seul « Fonds territoire » afin de simplifier l'instruction des dossiers.

Au regard des différentes dispositions du PLF 2025 et de leurs conséquences pour la ville de Guipavas, le recours à l'emprunt sera nécessaire à hauteur de 64 % pour réaliser les différents programmes inscrits dans la PPI.

La capacité de désendettement de la ville va donc mécaniquement se dégrader comme déjà annoncé dans les deux précédents rapports d'orientations budgétaires.

Exprimée en nombre d'années, la capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la Ville y consacre la totalité de son épargne brute.

Cependant, ce seul indicateur n'est pas suffisant pour estimer la situation financière d'une collectivité. La durée des emprunts est également importante. En effet, une collectivité peut avoir une bonne capacité de désendettement, mais une maturité moyenne de ses emprunts trop faible. Cela signifie que la durée entre l'émission des emprunts et la date à laquelle ils doivent être remboursés est courte.

Les prospectives ont été réalisées :

- En veillant à mettre en corrélation la durée des emprunts estimés avec la durée de vie de l'équipement. Ainsi, elles intègrent des durées d'emprunt allant de 25 à 30 années.
- En intégrant une baisse des taux d'intérêt ; après avoir atteint un pic fin novembre 2023, les différents index poursuivent leur baisse. Les anticipés de l'Euribor 3m prévoient un atterrissage de l'Euribor à 2 % en septembre 2025.

En l'état, la capacité de désendettement serait de 8,3 années en 2025.

Conclusion

Au moment de la rédaction de ce rapport, les dispositions précises du PLF 2025, qui pourraient apporter de nouveaux ajustements vis-à-vis de la refonte des indicateurs et des concours financiers aux collectivités territoriales, ne sont précisément pas connues.

Néanmoins, les projections de réalisations des comptes de la ville pour 2024, à ce stade, permettent d'envisager, encore pour une année, d'importants investissements dont la ville a tant besoin, afin de poursuivre le rattrapage du retard accumulé dans de trop nombreux équipements.

Ainsi, en 2025, la ville s'attachera de façon volontariste à réaliser les investissements prévus à la Programmation Pluriannuelle des Investissements, à poursuivre le développement des services publics offerts à la population, à protéger, toujours plus, les plus fragiles et faire jouer, à plein, la solidarité en tout point de notre territoire.

Ce rapport se termine par un focus sur les ressources humaines (Pages 25 à 27) :

- Sur les effectifs de la Collectivité
- Sur l'évolution des dépenses de personnel
- Sur le temps de travail.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Oui Claire LE ROY. »

Madame Claire : « Oui, merci. Je voudrais effectivement commencer par des remerciements. Remerciements au service d'abord, à Madame QUENTEL et son équipe pour tout le travail réalisé dans ce contexte si particulier. Merci aussi à Joël TRANVOUEZ, parce que nous avons effectivement reçu le document en amont du Conseil, cette année. Et c'est vrai que les années passées, c'était très désagréable pour nous de voir les conseillers de la majorité disposer du document et nous, d'être... sans rien. Donc merci pour cet effort cette année. Alors, au-delà de ça, que dire sur ces orientations budgétaires. En regardant les documents, je me suis dit, je vais me retrouver à dire à peu près la même chose que les années passées. C'est-à-dire que vous êtes sur une vision très prudente de cette politique budgétaire. Alors pour autant, aujourd'hui, je vais modérer mon propos, parce que je reconnais que faire un exercice comme ça dans ces conditions, n'est pas chose aisée cette année. D'ailleurs vous aviez la possibilité de décaler ce Débat d'Orientations Budgétaires, parce que la loi autorise ce décalage. On avait jusqu'à mi-février pour tenir ce débat. Bon voilà. Vous avez fait un autre choix. Puisque nous sommes là, discutons-en. Je voulais rappeler donc le contexte. Un contexte international avec une croissance mondiale qui est très ralentie, une inflation en baisse. En France, on a effectivement une inflation qui est maîtrisée, mais au prix d'une augmentation du coût de la dette. Des finances publiques qui sont en tension, c'est un faible mot, avec un déficit public conséquent, avec une contribution des collectivités locales à ce déficit public qui est faible. Enfin, contrairement à ce que l'on entend un peu partout, les collectivités locales ne sont pas responsables de l'immensité du déficit public. J'ai trouvé un chiffre : En 2024, les collectivités locales représentaient 0,7 point de PIB sur un déficit qui est à plus de 6. Donc, voilà. Je pense qu'il faut aussi quand même, des fois, remettre un peu les choses en perspective. Alors, un projet Loi de Finances 2025, qui n'existe plus à l'heure d'aujourd'hui. Il prévoyait, dans l'état où il était, au moment de la censure, il prévoyait une diminution de l'épargne

communale. Il prévoyait, enfin il menaçait aussi le financement des investissements. Il y avait plein de choses qui étaient prévues dans ce projet de loi de finances, l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL par exemple, la suppression du FCTVA au fonctionnement, la diminution du Fonds vert. Voilà, il y avait plusieurs choses comme ça qui venaient menacer les finances locales. Alors, aujourd'hui, tout cela est rebattu avec la censure de gouvernement BARNIER. L'actuel locataire de Matignon n'a pas encore trop précisé son... ses objectifs. Alors je note qu'il est également Maire. Ah ! Je n'ouvre pas le débat sur le cumul des mandats, mais peut-être que, comme il a ce... cette expérience, peut-être aura-t-il une attention particulière pour les collectivités ou pas. Alors, au vu de toutes ces incertitudes, bon, je reviens... focus sur Guipavas. Donc on note que les recettes augmentent de près de 5 %, de façon régulière, depuis maintenant plusieurs années. Pour autant dans votre prospective, vous ne les anticipez qu'à hauteur de 2 %. Prudence, on a dit. Nous notons aussi que Guipavas avec des droits de mutation stables, comme vous l'indiquez, échappe à la forte baisse connue par certaines collectivités. Je crois qu'il faut s'estimer plutôt heureux d'avoir des droits de mutation qui soient stables et pas en baisse. Alors, face à cette prudence et un programme d'investissement que vous nous présentez aujourd'hui, n'y aurait-il pas quand même un paradoxe ? On se demande si vous pourrez tenir cette PPI. En fait, aujourd'hui, on ne le sait pas. Et puis, il y a un autre paramètre d'incertitude que vous ne semblez pas avoir pris en compte, quand même, c'est que, en 2026, il y a des élections municipales et que là encore, les cartes pourraient être, seront, j'ose dire, rebattues. Alors, avec tout ça, difficile d'en dire plus, aujourd'hui, on attendra le projet de budget que vous nous présenterez dans quelques mois, pour parler sur des éléments précis.

Quelques questions, toutefois, sur des points que nous avons relevés. Dans votre programmation des investissements, vous notez donc des terrains synthétiques au pluriel. On a bien noté le pluriel. Est-ce que vous pouvez nous confirmer que vous envisagez bien de revoir les deux terrains, celui du centre et celui de Coataudon ? On avait déjà posé la question sur l'extension de l'école Hénensal. Quels sont les besoins, là, identifiés ? Pareil, on aimerait disposer de l'étude de besoins pour la future salle de sport à Kervillerm. Et puis, je note aussi que vous nous annoncez la reprise de l'assemblée de quartier du Douvez, puisque dans la partie participation citoyenne, il est bien noté que la vie des assemblées de quartiers vous tient à cœur. »

Monsieur le Maire : « Merci. Pour répondre sur le paradoxe pour tenir le PPI, eh bien écoutez, 2026, oui il y a des élections, mais en tout cas on voit les perspectives au-delà de 2026 sur la capacité d'investissement. Après c'est l'équipe de 2026 qui en aura les clés, de continuer ou de poursuivre ou pas cette certaine perspective que l'on avait. On espère tenir ce PPI, vous dites qu'on est prudents et après vous posez la question de savoir si on va tenir ce PPI. Alors là aussi, il y a un paradoxe. Surtout que depuis le début du mandat, on nous dit qu'on est frileux. Et après, qu'on se pose la question de savoir si on va tenir un PPI. Pour la programmation sur les terrains synthétiques, oui ce sont bien deux terrains synthétiques qui sont à refaire sur la commune. Il y a celui de Kerlaurent en premier, et celui du centre en second. On va essayer de négocier deux terrains. On ne les fera peut-être pas en même temps, mais on verra qui va répondre ou pas. Et voilà, c'est la salle de sport de Kervillerm. Oui, Hénensal il y a toujours les études en cours, puisqu'il y a de gros programmes. Il reste deux classes de disponibles, mais il y a des programmes d'habitat qui sont décalés dans le temps. Donc là aussi, ça nous laisse du temps pour voir venir, sachant qu'il reste deux classes de disponibles à l'heure d'aujourd'hui. D'autres interventions ? Oui, Isabelle BALEM. »

Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. Alors ce rapport d'orientations budgétaires, c'est une étape incontournable dans le cycle budgétaire et à ce titre, il vous est propre. Ce sont vos choix politiques qui conduisent. Tout d'abord, nous tenons à remercier Madame QUENTEL et le service « Finances » de la collectivité pour son travail. Joël, pour sa présentation et la transmission hier du document. Et cette année, nous nous devons d'honorer la mémoire de Madame Jeannine JESTIN, bienfaitrice pour notre Ville par le legs de son assurance vie, d'un montant de 388 000 €, qui aura mis du beurre dans les épinards municipaux. Alors évidemment, évoquant des finances, il ne peut être fait abstraction des inconnues politiques nationales et de la situation ubuesque dans laquelle se trouve notre pays. On entend souvent parler d'économie, en matière de dépenses publiques, d'efforts de redressement. Le discours n'est pas nouveau. Certes, l'État le premier devrait montrer l'exemple. Mais les collectivités locales aussi doivent y contribuer. Alors, au vu de ce contexte national, exit le PLF. Quand le PLF 2025 sera effectivement adopté, il faudra revoir un certain nombre de points et revenir donc vers le Conseil municipal pour affiner certaines lignes. La lecture de ce document amène, cependant, toujours des remarques et des questions. Alors une fois n'est pas coutume, je commencerai par votre conclusion, qui se veut optimiste. Et vous avez raison de l'être. Tout en tirant à boulets rouges, alors, sur vous-même peut-être, depuis bientôt 8 ans, vous êtes majorité municipale ; sur vos

prédécesseurs plus vraisemblablement. Alors je lis : « Les projections de réalisation des comptes de la Ville pour 2024 permettent d'envisager encore une année d'importants investissements dont la Ville a tant besoin, afin de poursuivre le rattrapage du retard accumulé dans de trop nombreux équipements ». Alors la comparaison de ce rapport avec les précédents, montre bien que du retard dans les travaux de certains équipements municipaux vous est directement imputable. Dès 2017, dès votre accession au poste de Maire, vous saviez que des travaux urgents étaient à faire sur l'église. Dans votre Rapport d'Orientations Budgétaires 2018, présenté fin 2017, la ligne apparaît bien. Et, année après année, elle a été décalée, reculée. Aujourd'hui, il pleut dans l'église. Certains bancs doivent être condamnés. Et en levant la tête, on voit bien que les infiltrations occasionnent des dégâts dans les boiseries, notamment. Sur les travaux de l'église, lors de la dernière commission « Finances », vous avez dit que vos prédécesseurs n'avaient rien fait. Alors, juste avant vous, le Maire est resté un petit peu moins de trois ans en place. Son prédécesseur a fait un mandat de six ans. Vous êtes Maire depuis bientôt huit ans, Monsieur le Maire, soit quasiment la durée de mandats cumulés de vos deux prédécesseurs. Et vous n'avez pas fait plus qu'eux. Les travaux réalisés par votre majorité sont le fruit de vos choix politiques, comme ceux de vos prédécesseurs étaient le résultat de leurs choix. Dans la partie, analyse rétrospective, il apparaît que les dépenses d'investissement ont diminué de 25 % entre 2023 et 2024. Ce n'est pas rien.

On apprend dans les dépenses de fonctionnement que la Ville va devoir rembourser, en 2025, la moitié de l'annuité de l'emprunt souscrit par le SIVU, pour financer la construction de l'EHPAD Jacques Brel, une provision de 100 000 € est constituée à cet effet. Alors cette somme couvrira-t-elle la totalité de moitié de l'annuité ou est une provision qui correspond seulement à une partie du montant que Guipavas va rembourser en tant que caution ? Dans le compte 011, il est inscrit que parmi les raisons de la hausse de ce compte, il y a lieu de tenir compte des travaux de remise en état des sites et bâtiments, suite à la tempête Ciarán. La Ville va... sans doute ou va-t-elle bien percevoir des indemnités de remboursement par son assurance pour ses dépenses ? S'agissant des orientations à venir, il s'agit parfois de fadaïses. On lit notamment dans le volet « participation citoyenne » : « Mieux informés et consultés, les habitants peuvent s'impliquer dans les projets menés par la Ville ». Alors, comment ne pas sourire, tant la phrase ne correspond pas à ce que les Guipavasiens ressentent ? Pour être informé, il faudrait déjà recevoir le magazine municipal. Eh bien, excusez-moi, vous n'avez pas à souffler comme ça, Mesdames et Messieurs les élus. Monsieur le Maire, vous êtes responsable de la police de l'Assemblée. Vous ne comprenez pas, Monsieur GRANDJEAN, s'il vous plaît. Vous ne comprenez pas que les élus sont là pour représenter tout... »

Monsieur le Maire : « Allez-y, continuez. »

Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. Vous ne comprenez pas que les propos que l'on vous tient, ce que l'on vous fait remonter, ce sont les propos qui nous sont tenus par les Guipavasiens. Donc il faut accepter. La première qualité, je pense, d'un élu, c'est la tolérance. Excusez-moi d'avoir à vous le dire, mais oui, c'est la tolérance et l'écoute des administrés. Donc il me semble que j'ai la parole, alors Monsieur le Maire, si je continue mon propos, je le continue, mais pas dans un brouhaha. Ici, on n'est pas au souk. Donc, soit vous faites taire, vos élus, soit je m'arrête. Donc je compte sur vous pour faire respecter le silence. Merci, Monsieur le Maire. Donc j'en étais à dire que pour être informé, il faut déjà recevoir le magazine municipal. Donc j'espère sincèrement que la modification de distribution par la Poste sera efficace, mais je sais pouvoir compter sur la vigilance de Frédéric au service de la communication. Pour ce qui est de la consultation des habitants, et vous le faites comme vous l'entendez, mais les habitants n'y trouvent pas leur compte. Dans l'évolution des dépenses de fonctionnement, vous inscrivez 20 000 € pour Chifoumi. Or la délibération que nous venons de passer tout à l'heure sur Chifoumi stipule que la collectivité inscrit une enveloppe financière de 50 000 €. Donc pourquoi, seuls 20 000 € figurent dans ce prévisionnel ? Vous faites état de la location d'un local pour reloger les agents des Services Techniques durant les travaux de restructuration du Centre Technique Municipal pour une somme de 54 000 €. Peut-on savoir où seront relogés les agents ? Comment ne pas penser au local MARIN acheté pour accueillir les fameux Services Techniques, mais inadaptés ? Des locaux qui sont désormais loués à une entreprise. La Ville se retrouvant maintenant obligée d'aller payer une location ailleurs. D'ailleurs, à titre de comparaison, pourriez-vous nous rappeler le loyer perçu chez MARIN ? Les charges de personnel seront impactées, est-il écrit, par la création d'un poste de directeur du Pôle culture. Nous souhaiterions bien savoir si ce poste est déjà pourvu. S'agissant du plan pluriannuel d'investissement, une ligne saute directement aux yeux : Réserve foncière : 700 000 € en 2025. Quand on voit ce montant qui est le double du montant des années passées, on se dit que vous êtes sans doute déjà sur une acquisition. Peut-on, dès lors, en savoir plus ? Les travaux d'agrandissement de l'école Hénansal programmés sur 2026 sont

finalement retardés à 2028. En fin 2023, vous programmez des terrains synthétiques, travaux prévus en 2026 pour 680 000 €. Et un an plus tard, eh bien il est indiqué : Rénovation de terrains synthétiques : En 2025 : 680 000 €. Donc un an plus tôt que ce qui était prévu, puisque ça devait être fait en 2026. Ça le sera en 2025. Et 500 000 € en 2026. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi ces travaux sont avancés et pourquoi le montant desdits travaux est doublé ? Le montant des travaux de l'église sur 2025 paraît quand même maigre. Espérons qu'ils ne soient pas encore une fois reportés aux calendes grecques. Un projet apparaît : la piste d'athlétisme pour 650 000 €. Et là, c'est fabuleux parce que, depuis le temps, j'imagine que vous allez faire beaucoup d'heureux. Enfin, l'équipement sportif de Coataudon fait l'objet d'une ligne à 100 000 € en 2025 sur un total estimé à 4 350 000 sur la période 2025-2028 avec le gros des travaux sur l'année 2028. Depuis plusieurs mois, je réclame, sur ce sujet, l'étude de faisabilité réalisée, avant de choisir l'emplacement de Kervillerm, mais que vous ne m'avez toujours pas transmise. Vous nous avez adressé, cependant, le 28 novembre, une étude de faisabilité préprogrammation très intéressante qui permet de voir que deux scénarii ont été envisagés. Le premier pour un coût total d'opération de 7 338 000 € TTC ; 6 115 000 hors taxes, dont les travaux à hauteur de 4 743 000 €. Et le deuxième pour un coût de 4 004 000 TTC, soit 3 337 000 hors taxes, dont des travaux à hauteur de 2 615 000. Alors, quand on compare les deux scénarii, on voit que la salle en elle-même, elle est de même proportion : 26,3 m de long - 48,2 m... non 26,3 de large, pardon ; 48,2 m de long et une hauteur à 11 m. Ce qui n'est pas rien. D'autant que même si on n'a pas l'échelle sur le dessin d'implantation fourni, on peut estimer la distance entre la salle et les talus des voisins à environ 15 m, seulement. Les surfaces varient entre les deux projets sur les locaux d'accompagnement, ou encore le nombre de places de gradins qui va du simple ou double. Mais une chose paraît surprenante, dans le deuxième scénario, ce sont les coûts des espaces extérieurs d'accès VRD et traitements des abords qui ne sont pas inclus. Ne figurent, en réalité, que le parvis et le parking vélos. Alors, en soi, vous me direz, ce n'est pas si illogique, parce que le problème de l'accès en voiture, là-bas, il reste entier. Et il est d'ailleurs sujet à polémique. Pourtant, on voit en pointillé, une ligne qui matérialise un accès noté « Tous VL », donc véhicules légers et techniques. Alors, pourquoi envisager un coût de l'équipement sans le parking de voitures, les emplacements « dépose bus » les VRD et abords. Et pouvez-vous nous dire, dans votre PPI, quel scénario a été retenu ? Enfin, figure une ligne intitulée « Réaménagement du centre bourg » avec le chiffre 0. Les travaux devraient commencer en avril prochain et durer 10 mois, selon l'information donnée en assemblée de quartier du centre-ville lundi dernier. La métropole finance, mais la Ville de Guipavas ne participe-t-elle pas financièrement au projet, ou bien le montant n'est-il, à ce jour, pas connu ? Si cependant, vous avez une approximation de celui-ci, merci de nous donner une idée de cette participation. Je vous remercie par avance, Monsieur le Maire, pour vos réponses. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Oui, merci, Monsieur le Maire. Pas facile de passer le dernier. Une fois que les collègues des deux autres groupes minoritaires ont pu s'exprimer. Il est intéressant de noter que j'ai parfois les mêmes visions que mes collègues et ce qui nous distingue, certainement, de minorité et majorité. Je vais, toutefois, essayer de dire quelque chose, sans m'étendre. Mais peut-être en posant peut-être des questions plus directes. Je voudrais m'associer aux remerciements pour Madame QUENTEL et le Service, pour le travail remarquable, il faut le reconnaître, c'est un travail qui est lourd et qui nous est présenté tous les ans. Merci à Joël, parce que j'ai écouté son rapport, comme on peut écouter un livre audio. C'est un peu long, ce n'est pas facile, mais il y avait les éléments. Comme tout le monde, je note que la situation nationale est particulièrement compliquée et, notamment, par des situations internationales, surtout l'absence de gouvernement dans notre pays et le rejet du budget, ne met pas en place les conditions nécessaires à une vision claire de ce que pourrait être notre propre budget. Alors, comme Claire, je voudrais dire que d'autres villes, qui sont confrontées à la même situation, ont choisi de reporter au début d'année prochaine l'étude du Document d'Orientations Budgétaires. Je pense qu'on aurait pu faire la même chose, d'autant que la présentation du Compte Administratif est également reportée au mois de février. On sent, dans ce budget, mais je ne voudrais pas répéter ce que j'ai tendance à dire les années passées, mais c'est un peu la même chose, sauf que cette fois-ci, il y a un risque important d'incertitude, j'insiste sur le mot incertitude et nous savons tous combien un budget s'accommode mal de l'incertitude. Ce qui fait que les montants attendus découlent de projections réalisées sur la base, d'une part d'une loi de Finances, mais aussi d'éléments que vous avez souhaité engager et poursuivre. Mais ça nous donne des hypothèses potentiellement fragiles. Comme ça ne peut pas être un débat, puisque ça n'est jamais un Débat d'Orientations Budgétaires. Il est établi, bon, on le reçoit. Je vais essayer de poser quelques questions ou donner quelques exemples. D'abord, quelques exemples : « Orientations – Réactions » : Sur ce paragraphe, moi je constate dans la participation citoyenne qu'il y a finalement eu assez peu de réunions des assemblées de quartier. Une cette semaine, pour le centre-ville, avec une présentation

par la métropole des travaux à venir. Bon ! On a reçu ces éléments-là et on verra. La précédente avait eu lieu en mars. C'est quand même finalement assez lointain. Je constate aussi, parce que les gens nous en parlent, comme le disait, Madame BALEM tout à l'heure. Les gens nous disent qu'il y a assez peu de prise en compte des remarques des habitants. En ce qui concerne les jeunes, vous avez une petite annotation. Je voudrais avoir quelques précisions concernant le Service National Universel, que vous dites vouloir amplifier. En matière de culture, il y a une phrase un peu sibylline. Que signifie concrètement : « Des investissements qui favorisent le lien social et la vie de quartier ». Quels sont les montants alloués pour cet item ? Plus loin, en ce qui concerne les acquisitions foncières, quelques éléments que j'ai relevés. Ce ne sont que des exemples. On ne peut pas parler de tout. Vous budgétisez et dites vouloir poursuivre des acquisitions foncières, en prévision des besoins futurs de la commune. Alors j'aimerais savoir lesquels.

En 2025, vous nous dites qu'il y aurait une progression importante de près de 10 millions d'euros, en cohérence, dites-vous, avec la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, le PPI, et cette montée en puissance de l'investissement va se traduire, à terme, sans doute, par une légère augmentation de l'endettement. Alors, c'est la légère augmentation de l'endettement qui m'inquiète un petit peu. Et ça m'inquiète d'autant plus, qu'il n'y a pas si longtemps, vous vous refusiez à tout endettement. Alors, je me suis demandé si vous aviez changé de logiciel. D'ailleurs, vous dites vouloir contracter de nouveaux emprunts. Votre objectif est-il, de fait, de réduire par le morcellement, le coût total et la durée de l'endettement ? Voilà une question précise. À ce sujet, vous annoncez mettre en place une politique de recherche de financement, pour réduire le recours à l'emprunt. Bon ! Ça va ensemble, j'imagine. Mais pouvez-vous préciser ce que vous souhaitez, concrètement, mettre en œuvre ? On constate une évolution progressive. Je crois que Claire l'a dit tout à l'heure, des recettes de fonctionnement. Vous prévoyez le maintien des taux d'imposition. Moi, je considère aussi que c'est plutôt une bonne nouvelle. On pourrait parler de la dotation globale de fonctionnement. Mais quelques questions complémentaires. Alors, on parlait du stade tout à l'heure. Mais bon, vous avez déjà répondu. Il y avait cette programmation d'une subvention de 500 000 € qui a été évoquée, qui est inscrite dans un rapport de la métropole. Je n'ai pas été... Ce n'est pas tombé, comme ça, du ciel cette information. On sait aussi que si ce n'est pas pour cette année 25, ce sera peut-être pour l'année 26. Mais, comme Claire l'a particulièrement souligné, il y a des élections municipales. Donc, quid ? Quid de ce stade par rapport à notre budget ? Quelles sont vos prévisions, votre programmation en ce qui concerne cela ? J'avais noté par ailleurs qu'il y a le transfert des EHPAD. Bon, j'ai regretté sur des dossiers comme ceux-là, ces deux-là notamment, que l'ensemble des composantes de ce Conseil ne soit pas associé pour une discussion, parce que ça implique la totalité des habitants de notre Ville et ça me paraît assez logique. En tout cas, il y a une garantie de 100 000 €. Alors, je vais écrire sur mon papier : « Dans quel but ? » même si cela a déjà été, en partie, répondu par Joël. Mais ça souligne aussi une inquiétude ou des inquiétudes. Alors, quelles sont ces inquiétudes par rapport à ce transfert des EHPAD ? Est-ce que vous pouvez, par ailleurs, développer cette assertion ? « *L'évolution de l'épargne permettra de financer près de 95 % des investissements récurrents en 2025* ? ». Pour en savoir un petit peu plus, j'aurais été content aussi d'avoir plus d'informations ou connaître l'évolution plutôt que de l'information, l'évolution prévue pour l'école Pergaud. Comme Madame GUERIN l'a souligné, j'ai relevé la location d'un local pour héberger le personnel. Donc, oui, les Établissements MARIN que vous avez acquis. Bon ! J'ai noté également les deux terrains synthétiques. Est-ce une priorité au moment où nous avons aussi des économies à opérer ? En ce qui concerne le patrimoine, et j'en ai bientôt fini, et notamment notre patrimoine historique. Donc je repense à l'église, puisque nous n'avons pas, sur la commune, un nombre important d'éléments classés. Alors, si on regarde votre prévisionnel avec les précédents, on constate que les réparations de l'église ont été programmées à plusieurs reprises. On vous a dit, tout à l'heure, depuis près de 8 ans, si j'ai bien entendu, mais toujours repoussés. Alors, ça, ce sont des choix politiques. Je me rappelle d'une parole de votre collègue de Plougastel, qui, réparant son clocher il y a quelques mois, disait : « Réparer une Église, c'est un choix politique ». J'ai entendu son message et je ne peux pas m'empêcher de le redire. D'autant plus que si on avait réalisé certains de ces travaux un peu à l'avance, eh bien ils auraient coûté, sans doute, bien moins cher. Et c'est vrai qu'il pleut dans l'église sur les bancs. Alors, j'espère que ce soir, là, on nous annonce une météo un peu catastrophique. Et, au moment où il va y avoir un concert avec toutes les places vendues, donc beaucoup de monde, j'espère qu'il n'y aura pas trop d'eau à tomber sur les spectateurs, la chanteuse ou les Petits Chanteurs à la Croix de Bois. En ce qui concerne l'église, pour être plus sérieux, maintenant, quelle programmation pluriannuelle proposez-vous pour ce dossier qui, selon votre annonce, l'autre jour en assemblée de quartier, s'élève à près de deux millions quatre. Alors que sur le DOB, il est programmé une somme de 83 750 € pour 2025. Donc on a encore de la marge et il va falloir du temps. Voilà. Merci beaucoup pour vos réponses, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Bien. Merci. Joël, tu as des points à répondre, oui ou non ? Je commence. Alors, le rattrapage des retards accumulés. Et je vais revenir sur l'église tout de suite. Parce que c'est un équipement qui méritait beaucoup de travaux. Et on savait que plus personne ne voulait monter sur le toit, compte tenu des reprises de couverture qui ont déjà eu lieu. Alors, il ne faut pas oublier que c'est un bâtiment historique, que l'on ne fait pas ce qu'on veut. Oui, il est historique et il est inscrit et en partie classé. Il y a eu de nombreuses études et sondages. Il a fallu trouver un architecte du patrimoine disponible. Ce qui ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval, croyez-moi. De nombreuses réunions, enfin de nombreuses analyses où les personnes se sont faufilees entre la charpente et la volige, enfin sous la volige, sous le toit, dans tous les recoins de l'église. On a fait évacuer du bois qui était déjà attaqué par des insectes xylophages. Pas de la mэрule, mais des insectes, ce qui est souvent le cas dans les églises, puisque ça reste humide et ça n'est pas chauffé ou c'est très peu chauffé. Le clocher, personne n'avait parlé du clocher. Eh bien aujourd'hui, on a pris attache avec les personnes compétentes. La priorité sera le clocher. Parce que le clocher est creux. L'intérieur du clocher, le béton s'éclate suite, aux ferrailles qui travaillent. Le clocher est en béton, et le béton s'effrite par rapport à la ferraille qui travaille à l'intérieur. Donc, si on ne veut pas que le clocher tombe, il va falloir commencer par ça. Il y a la chambre des cloches, ou les supports de cloches et dont on ne le savait pas non plus, auparavant, qui sont à changer. Donc les cloches à descendre. Ensuite viendra la couverture. La couverture, il va falloir trouver une entreprise pour pouvoir faire ça sur de nombreux mois. Il va falloir couvrir d'un échafaudage et d'une bâche, le toit de l'église. Sur le matériel, il y a entre un an et un an et demi de délai sur la fourniture, rien que la fourniture des ardoises. Donc on va commencer l'année prochaine par le clocher. Et on va, en parallèle, commander les ardoises, bien sûr, pour anticiper. Il va falloir trouver les entreprises derrière. Déjà, les consulter. Et toutes ces études et tous ces groupes, enfin parce qu'il y a un groupe de travail qui est constitué également du Curé de la commune, de la paroisse. Il est bien au courant de tout ça. Alors, il est vrai que depuis peu, il pleut à l'intérieur. Personne ne veut monter sur le toit. Aujourd'hui, on met des seaux ou on fait comme on peut. Les bancs ne sont pas attaqués. Les chaises, ce sont les chaises en paille. On nous a déconseillé les chaises en paille, d'ailleurs, dans les églises, parce qu'il n'y a rien de tel que les chaises en paille pour garder les insectes. Tout ça, ça a été signalé, bien sûr à Monsieur le Curé. Moi, demain, si l'Église, si on considère que ça fuit trop dans l'Église, eh bien on va la consigner, et puis les paroissiens, ils iront dans la chapelle le temps des travaux, mais ça peut durer quelques années. Alors oui, c'est un choix politique, et non, on n'a pas perdu de temps, parce qu'il fallait trouver les personnes adéquates et les bureaux d'études adéquats, pour pouvoir faire ce type de travail. Si ça avait été fait avant, croyez-moi, on n'en serait pas là. Enfin, la couverture, pour moi, aurait dû être remplacée avant. Puisque depuis longtemps, on sait que personne ne peut monter sur le toit, et on ne peut pas trouver d'ardoises de ce type-là, des ardoises de Sizun, on n'en trouve plus. Donc on va passer à l'ardoise de Galice, ou des choses comme ça ; des grandes ardoises rectangulaires noires. On a travaillé aussi sur le fait de mettre, côté sud, des panneaux solaires. L'Architecte des Bâtiments de France m'a 4 ou 5 fois dit non. Alors, on nous bassine, d'un côté pour faire de l'énergie verte, et de mettre du panneau solaire, d'investir, évidemment sans beaucoup d'aide, comme le reste. Et lorsqu'on a un édifice qui peut recevoir, et en plus c'est le côté qui n'est pas en vue de la rue, eh bien on nous le refuse. Donc, moi, je ne trouve pas ça très logique. Mais j'ai encore posé la question à la dernière réunion à l'Architecte des Bâtiments de France, la semaine dernière, qui reste sur sa position. Donc oui, ça fait presque 8 ans qu'on est élu, mais ça fait presque 8 ans qu'on est sur ce dossier. Alors, dire que les investissements ont baissé. Il n'y a jamais eu tant d'investissements à Guipavas. Je rappelle qu'on est passé sur des travaux récurrents. Pour les bâtiments existants, on est passé de 700 000 € en début de mandat, à 1,4 millions d'euros. Ce n'est pas rien. Tout a été doublé. Alors, cette année, enfin sur 2024, il y a peut-être une baisse des investissements, ça ne serait pas sur une année, quand je prends l'exemple de l'école Pergaud, par exemple. Tout ne sera pas réglé sur cette année. Vous voyez bien également que sur l'année prochaine, il y en aura plus. Puisqu'il y a des factures qui vont tomber l'année prochaine. Quand on fait un chantier, ou quand on rénove une maison, c'est pareil. Si vous commencez en fin d'année, ou au milieu d'année, si ce n'est pas terminé, vous avez des factures à payer sur l'année suivante. Ça me paraît logique. Sur le SIVU, on est cautionnaire des prêts avec le département. C'était rédigé comme ça, à l'époque. Donc il y a une facture de 200 000 € annuel de remboursement de prêt. On a la moitié pour nous, la moitié pour le département. Donc c'est pour ça qu'on a mis les 100 000 €. Sur l'implication des habitants, alors... je ne reviendrai pas sur l'histoire du magazine, parce qu'on en a parlé maintes fois et on vous demande de le signaler. Alors, on change de prestataire, vous en avez été informés. On peut l'avoir aussi en dématérialisation, sur la tablette ou sur l'ordinateur. Moi, je le reçois en dématérialisé tout le temps, et je le reçois aussi dans ma boîte aux lettres, pourtant. Mais voilà, il peut y avoir un loupé, de temps en temps. Mais, voilà, l'information est là. Sur l'implication des habitants, il n'y a jamais eu non plus autant de concertation depuis qu'on est là. On a fait le budget participatif. On

a fait des réunions avec des assemblées de quartiers, que ce soit sur le projet Rody, Kervillerm sur l'étude commerces, bien avant, les travaux sur le centre-ville. On l'a fait sur le centre-ville. Combien de réunions il y a eu sur le centre-ville ? Il y en a eu beaucoup, avec les commerçants, avec les habitants, avec des déambulations de jour, de nuit. Voilà. Ne dites pas qu'on ne fait pas de concertation. Ce n'est pas possible. C'est votre vision des choses. La location du local pour les services techniques. Alors, on a fait une analyse d'empoussièrisme d'amiante sur les Services Techniques, parce qu'on avait des doutes. L'analyse a démontré qu'il n'y avait pas de sujet particulier, mais que c'était quand même vieillissant, qu'il fallait s'en tenir. Enfin qu'il fallait s'en tenir à préparer des travaux. On avait acheté MARIN pour faire les Services Techniques. Et j'en ai déjà parlé ici. Avec tout ce qui nous tombe sur la figure en termes de frais de fonctionnement supplémentaires. Eh bien, il a fallu arbitrer et décaler les investissements. On a toujours dit, on a toujours été transparents là-dessus. La rénovation de MARIN pour faire les Services Techniques adéquats, les bureaux et tout ça, on en avait pour plusieurs millions d'euros. Aujourd'hui, on a pris la décision de rénover, enfin de désamianter les services techniques et de refaire les vestiaires, parce qu'on a du personnel féminin aujourd'hui et ce n'est pas adapté pour le personnel féminin. Donc, on va investir sur une rénovation à minima des Services Techniques. Donc, on enlève tout l'amiante et on veut réorganiser certaines choses. Dans quelques années, on aura peut-être les moyens de rénover MARIN. Je répète, ce n'est pas une mauvaise affaire. Aujourd'hui, on loue 7 000 € hors taxe par mois, soit 8 400 TTC par mois. Ça rapporte 100 800 € TTC annuel. C'est un bâtiment qui se paye tout seul. Et c'est une réserve foncière très importante pour la Ville. Si demain, mon remplaçant ou ma remplaçante, exige, enfin estime... pardon ? »

Monsieur Emmanuel MORUCCI intervient : « Successeur(e). »

Monsieur le Maire : « Oui, si vous voulez. Eh bien s'il faut le vendre, c'est un bâtiment qui sera vendu beaucoup plus cher que ce qu'on l'a acheté, déjà. Donc c'est aussi une réserve foncière pour la Ville. Et le locataire actuel a pris à ses frais, à sa charge, toute la rénovation de la partie bureaux. Parce qu'il voulait le louer pour, au départ, un an, et finalement il a demandé une prolongation. Ce que j'ai accepté et, en contrepartie, on a juste remplacé les moteurs des portes sectionnelles. Tout le reste, la mise aux normes de l'électricité et la rénovation des bureaux ont été faites à la charge de l'entreprise. Donc, vous voyez que ce n'est pas une mauvaise affaire. Et donc, on va louer. Alors, c'est une estimation, les 54 000 € pour déplacer les Services Techniques dans un local. Comme le chantier n'est pas encore planifié au mois près, eh bien, c'est une estimation. On a regardé avec les agents immobiliers d'entreprises, voir par rapport à la surface qu'on avait besoin, voir ce que ça pouvait engendrer comme coûts supplémentaires pour ce projet-là. Bien sûr, on a contractualisé, avec aucun propriétaire, puisqu'on ne va pas louer avant que les travaux ne commencent, si on peut faire comme ça. Donc on recherchera un local. Et c'est sur du court terme et ce n'est que sur quelques mois. Pour le Directeur des Services des Sports Culture et Vie associative, donc la personne a été recrutée et on a rendez-vous avec elle, en début d'année. Elle devrait arriver, fin février ou début mars. Oui, fin février. Donc la personne a été recrutée. Pour les terrains synthétiques, ils ont été avancés, oui, est-ce urgent, comme dit Emmanuel ? Oui, c'est urgent, puisqu'aujourd'hui, on a un corps arbitral qui menace de ne plus laisser jouer dessus parce qu'ils sont tellement usés, la durée de vie d'un terrain synthétique, c'est 10 ans. Celui de Coataudon a 14 ans, et à suivre celui du centre qui avait été fait, comment dire, un peu au rabais. Il sera à refaire ensuite. Pourquoi on reste à 2028 sur le PPI ? Eh bien, c'est une projection jusqu'à 2028. Ça permet de voir l'évolution de la dette, et voir ce qu'on peut intégrer ou pas, en terme de prévisionnel. Le centre-ville, il est financé par Brest métropole. Alors demain, on aura peut-être certaines choses à ajouter. On est en train de travailler sur un jalonnement des parkings extérieurs, d'ailleurs, sur des totems, pour pouvoir indiquer aux gens tous les parkings qui sont à moins de 5 minutes à pieds, du centre-ville, par exemple. Les scénarios de la salle de sport. J'ai dit à maintes reprises : il n'y a rien d'arrêté pour la salle de sport. On a bloqué un terrain pour lequel on n'a pas signé qu'on n'a pas encore acheté. On a des associations à rencontrer. On a rencontré les porte-paroles des riverains pour leur expliquer le projet lors d'une assemblée de quartier. Rien n'est arrêté. Quand je peux lire que Madame BALEM préconise de faire la salle de sport à l'emplacement de l'Asie d'Or ! Eh bien merci pour les riverains qui sont à côté, d'avoir une salle de 12 ou 14 mètres à côté. Et sans stationnement, en plus. Donc... »

Monsieur Jacques GOSSELIN intervient : « Yves Kerjean ? »

Monsieur le Maire : « Yves Kerjean fait 7 mètres, par exemple. Donc, vous voyez, une salle de sport, ça fait quasiment le double. Alors, mettre ça en bord de route, je ne comprends pas qu'on puisse penser à ça. Il y aura un travail qui sera fait. Les 700 000 € qui sont prévus en achat de terrains, eh bien on a

des prévisions d'acquisition de terrains, évidemment, pour l'avenir de Guipavas et pour des projets guipavasiens, mais tant que rien n'est fait, je ne peux pas dire publiquement lesquels sont ces terrains. Refuser l'endettement, Emmanuel MORUCCI me dit qu'on a refusé l'endettement. On n'a jamais refusé l'endettement, au contraire. On n'a jamais investi autant sur Guipavas. On emprunte, oui, lorsque c'est nécessaire. Sur 2024, on n'a pas eu besoin d'emprunter. C'est une chance. On a une ligne de trésorerie d'un million d'euros qu'on n'a pas actionnée. Sur 2024, on sait qu'on aura à faire face à des coûts et que l'on sera obligé de mobiliser l'emprunt pour payer la... En 2025, pardon, on sera obligé de mobiliser l'emprunt pour payer l'école Pergaud, par exemple. Les 500 000 € du Stade Brestois 29. Alors Emmanuel, je l'ai dit à maintes reprises, ce sera voté ici, ça dépendra des... des ressources que l'on mettra en face. Il est présenté dans de potentiels financements du Stade, c'est vrai. Mais il n'y a rien d'acté. Il n'y a rien de décidé, et il n'y a rien de voté, surtout. Ça sera voté dans cette enceinte. Alors par moi, ou par mes successeurs. Et si mes successeurs ne veulent pas, si c'est en 2026 qu'ils veulent le voter, eh bien vous le ferez. Alors, ce qu'on va dégager en épargne nette en 2024, on a dit, on parlait d'un million quatre. On a parlé aussi de nos travaux récurrents qui sont à un million quatre. Alors on va financer 95 % de nos travaux récurrents en 2024, avec cette épargne, cette épargne nette. CQFD. Les synthétiques, bon les synthétiques, j'ai répondu. Et le transfert du SIVU, le transfert du SIVU eh bien écoutez, on vous a quand même informés des démarches que l'on avait en cours. Pour moi, on a été assez transparents. Maintenant, on va travailler sur l'année 2025. D'ailleurs, Claire fait partie du Comité syndical du SIVU et on ne peut pas être plus transparents que ce qu'on ne l'est aujourd'hui. Sur Chifourni, on a 20 000 € en fonctionnement et 30 000 € en investissement. C'est pour ça qu'il y a 20 000 d'un côté et 30 000 d'annoncés en global dans la délibération de tout à l'heure. J'espère que j'ai répondu à toutes vos interrogations. En tout cas, je pense que la majorité des points... Oui, Claude SEGALEN. »

Monsieur Claude SEGALEN : « Oui, merci. Je voudrais quand même repréciser un certain nombre de choses. La majorité en place l'est effectivement depuis 2017, jusqu'à aujourd'hui, et jusqu'en 2026. Il y a eu deux élections. Un premier mandat de trois ans et un second mandat de six ans. J'ai un trou de mémoire. Les trois premières années, c'était qui, la première adjointe ? C'est trop facile de dire que la majorité n'a pas fait son boulot, mais Madame BALEM, vous étiez présente dans cette majorité. Donc, ce n'est pas... C'est trop facile de dire que ce qui a été fait pendant ces trois années, enfin ces 8 années, pardon, c'est négatif. Alors que vous avez cautionné pendant trois ans, le travail qui a été effectué. Ah non, c'est vrai, vous avez démissionné au mois de novembre et donc vous êtes restée deux ans et huit mois. Donc, vous avez cautionné pendant deux ans et huit mois. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Très bien. Oui, Madame BALEM. »

Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. Alors Monsieur SEGALEN, effectivement, j'entends ce que vous dites. Mais moi, je vais avoir l'honnêteté de vous dire que je n'ai pas cautionné pendant tout... que je n'ai pas cautionné et que, de toute façon, et d'ailleurs vous en êtes l'image dans votre majorité, personne ne pose de question au Conseil municipal. Personne ne vote différemment des autres élus. Ça donne une idée et, pour en avoir fait partie, Régine en a fait partie aussi, on connaît quand même suffisamment la chose. Quand on est adjoint, on est un petit peu plus investi que lorsque l'on est Conseiller, Monsieur SEGALEN, permettez-moi de vous le dire. Donc je pense avoir fait le tour de la question et, s'agissant des choix des travaux, ce n'est pas cert... ce n'est certainement pas moi qui arbitrais ces choix-là. »

Monsieur le Maire : « Oui, Claude SEGALEN. Je rappelle qu'il y a un bureau municipal quand même, qui arbitre aussi et qui fait les PPI. Et il y a déjà eu des votes différents de l'entière majorité pour certains cas. Alors, très peu, certes, mais aussi on les prépare ensemble et on les arbitre ensemble. Donc voilà pourquoi. Vas-y. »

Monsieur Claude SEGALEN : « Oui, je vais repréciser. Pendant trois ans, nous avons eu une façon de travailler dans notre groupe majoritaire. Depuis 5 ans, on travaille différemment, Madame BALEM. Et je peux vous dire que vous vous interrogez, parce que la majorité ne pose pas de questions au Conseil. Mais pourquoi ? Je vais vous donner la réponse. La réponse c'est qu'on se voit trois semaines avant le Conseil. Et pendant trois semaines, nous débattons entre nous. Et on pose des questions. Chose qu'avant, on ne le faisait pas de la même façon. Et je peux vous dire que c'est bien plus constructif de la façon dont on travaille aujourd'hui, que les critiques que vous formulez à l'encontre de la majorité. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre BODART : « Oui, j'ai juste un point, qui n'est pas un point de détail, c'est un point important. Parce que je me félicite que... à titre personnel, je m'engage

pas le groupe ni personne d'autre, que la piste d'athlétisme est enfin inscrite à un PPI, même si je regrette qu'elle ne soit pas plus à gauche que ça sur le tableau. »

Monsieur le Maire : « Ton micro, Pierre. »

Monsieur Pierre BODART : « Non, mais voilà, c'était tout. C'était juste une remarque. »

Monsieur Fabrice JACOB : « Alors là, c'est typiquement le type d'arbitrage qu'on doit faire. Moi, comme je dis dans les associations, tout ce qu'on me demande, tous les travaux, toutes les adaptations, tous les aménagements qu'on nous demande de faire, moi j'aimerais bien pouvoir y répondre... eh bien en 6 ans de pouvoir faire tout. C'est certain. Déjà, alors les services derrière ne pourraient pas suivre, ou alors il faudrait multiplier le nombre d'agents. Les finances derrière, c'est pareil, les finances ne suivraient pas. Donc aujourd'hui pourquoi la piste d'athlétisme a été décalée ? Eh bien parce que la piste d'athlétisme est utilisable aujourd'hui, même si ce n'est pas... non, mais, elle a été retravaillée pour enlever les flaques d'eau. Elle a été rénovée. Faire du sport en extérieur comme celui-là, on peut le faire aussi ailleurs que sur une piste d'athlétisme, enfin voilà. On a fait plein de chemins de randonnées dans toutes les zones économiques, par exemple, avec du « terre/pierres ». C'est quand même confortable aussi. Mais je ne cherche pas d'excuses, c'est vrai que j'aurais souhaité pouvoir le faire plus rapidement. Et on l'a fait estimer. C'est 680 000 €, je crois, de mémoire. Ce n'est pas rien. Mais franchement, on aimerait bien faire tout. Je pense à Bernard CALVEZ, l'anneau cyclable, il n'a jamais été aux normes. Du jour où on va toucher quelque chose, dès qu'on va recommencer à refaire une main courante, par exemple ; ou dès qu'on va toucher à la piste, il faudra refaire l'ensemble. Là, il y a pour des millions d'euros. Alors, moi, je veux bien tout entendre, je veux bien tout faire. Mais on ne peut pas tout faire en claquant des doigts et, malheureusement, ça prend du temps. Vous voyez le temps long qu'il y a pour l'église, par exemple. C'est pareil. Ce n'est pas... Ce ne sont pas des dossiers privés où on choisit son fournisseur, on se débrouille, on va voir les entreprises directement et on négocie les prix. Non, ça ne marche pas comme ça. L'école Pergaud, ça fait 6 ans qu'on est dessus, avant le démarrage. Le centre-bourg, c'est pareil, ça fait un moment. Mais tout ça, c'est très très long dans le temps, et on n'a pas le choix, on ne peut pas faire autrement. Le souci est là et moi, le premier, j'ai râlé après certains prédécesseurs, pour dire que ça n'allait pas assez vite, mais c'est vrai que quand on est aux affaires, on voit la lourdeur de mener tel ou tel dossier. Alors, je ne dis pas que ce n'est pas bien, parce qu'il y a certainement eu des abus ou des malfaçons, des choses avant. Mais en tout cas on est encadré, on est obligé d'être encadré et on est contraint par toutes ces méthodes. Voilà ce que je voulais dire. Oui, Nicolas CANN. »

Monsieur Nicolas CANN : « Oui, juste un petit mot, moi je voudrais dire que si on regarde quand même dans le rétro et tout ce qui a été fait quand même depuis quelques années qu'on est aux manettes, eh bien je pense qu'il y a de quoi être fier de tout ce qui a été fait, dans les écoles, au niveau culturel. Enfin, l'entretien oui, récurrent et c'est vrai qu'il y avait du retard. Et puis quand on nous dit : eh bien, ce sont vos choix politiques. Oui, ce sont nos choix politiques. Ça ne peut pas en être autrement, puisque c'est nous qui avons été élus. Donc ce sont nos choix politiques. Et puis le jour où il y aura quelqu'un d'autre à la barre, eh bien ils auront d'autres choix politiques et tant mieux. C'est comme ça. C'est ça la démocratie. Après, Madame BALEM, venir nous donner des leçons de démocratie... moi, j'ai quand même un souvenir qui me revient en tête. À un bureau municipal, je vous ai entendu dire une fois : « C'est ma délégation, je n'ai pas d'avis à demander ». Alors quand on a entendu ça, et aujourd'hui avoir des leçons depuis des années, en Conseil municipal, c'est gonflé et c'est plus que gonflé. Et moi, je pense que c'est limite à se moquer de nous. »

Monsieur le Maire : « Très bien. Eh bien écoutez, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de prendre acte de ce rapport. »

Le Conseil municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2025.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Malgré la mise en œuvre de toutes les procédures, le Service de Gestion Comptable de Brest n'a pas pu recouvrer les créances suivantes :

Année	Créances éteintes (compte 6542)	Créances irrécouvrables (compte 6541)
2018	538,60 €	0,00 €
2019	0,00 €	823,22 €
2020	0,00 €	3,46 €
2021	243,37 €	1 306,58 €
2022	0,00 €	1 017,07 €
2023	234,87 €	205,34 €
2024	0,00 €	19,20 €
TOTAL	1 016,84 €	3 374,87 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Vu la présentation de demandes en non-valeur déposée par le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Brest,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADMETTRE en non-valeur les créances pour un montant total de 4 391,71 €,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL 2024 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 5

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2024-02-17 du 7 février 2024 relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2024,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la ville,

Vu la décision n° 2024-04-46 du 10 avril 2024 autorisant le virement de crédits n° 1,

Vu la décision n° 2024-07-69 du 5 juillet 2024 autorisant le virement de crédits n° 2,

Vu la délibération n° 2024-09-72 du 25 septembre 2024 relative à l'adoption de la décision modificative n° 3,

Vu la décision n° 2024-10-95 du 11 octobre 2024 autorisant le virement de crédits n° 4,

Considérant la nécessité de procéder à des modifications telles que figurant dans le tableau pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget général,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la décision modification n° 5 du budget principal 2024

PJ : Décision modificative n° 5

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM et Emmanuel MORUCCI

**MISE EN PLACE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) POUR L'EXERCICE 2024 ET
MODIFICATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui généralise le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Considérant que le CFU répond à trois objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux ;
- Une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Le levier d'un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun. Cela contribuera à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Considérant que la Collectivité a délibéré le 14 décembre 2022 en faveur de l'adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 et effectue la dématérialisation des documents budgétaires au format XML. L'ensemble des conditions requises sont réunies pour la mise en œuvre du CFU,

Considérant que l'élaboration commune du CFU par l'ordonnateur et le comptable ne permet pas de respecter le calendrier du cycle budgétaire comme prévu dans le Règlement Budgétaire et Financier de la ville,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la mise en place du Compte Financier Unique pour le budget principal et le budget annexe à compter de 2025 pour les comptes de l'exercice 2024 en lieu et place des deux documents respectifs de l'ordonnateur et du comptable public, le compte administratif et le compte de gestion,
- D'APPROUVER la modification du Règlement Budgétaire et Financier de la ville,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PJ : Règlement Budgétaire et Financier

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : favorable

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Oui Claire LE ROY. »

Madame Claire LE ROY : « Oui, juste remarque. Ça va décaler en fait le calendrier budgétaire. C'est bien ça ? C'est-à-dire qu'on va se retrouver à voter un budget, avant d'avoir lu le compte administratif. Donc voilà, c'est un peu contre nature, parce que dans le budget, on a des chiffres qui émanent du compte administratif, puisque c'est reporté dans le budget. Donc du coup, voilà. On va se retrouver à voter les comptes 2023... après le budget de 2020. Non, je me suis trompée d'année. Le budget de la N+1 avant le compte administratif de la N-1. Voilà. C'est un peu bizarre comme exercice. »

Monsieur Joël TRANVOUEZ : « Concernant justement, donc le Budget Primitif, la date butoir est automatiquement dans les deux mois qui suivent le Débat d'Orientations Budgétaires. Donc on est obligé effectivement de respecter ce calendrier du 15 février. Et alors qu'habituellement, effectivement, on avait le compte administratif et le budget qui étaient votés dans la même journée, aujourd'hui, le fait de travailler différemment avec le comptable public sur l'arrêté des comptes administratifs, on se retrouve donc avec... des navettes qui sont... et on l'a expliqué l'autre jour en commission, des navettes qui se font entre les services Finances de la Ville et le comptable public, et pour simplification. En fin de compte, ça n'en est pas vraiment une, puisque, effectivement, on sera obligé de décaler le compte administratif pour le prochain Conseil municipal du mois d'avril. »

Monsieur le Maire : « Alors, pour compléter, dans de nombreuses communes, c'est déjà comme ça. À la métropole, par exemple, c'est comme ça aussi. On était une des rares communes à faire, le même jour, le budget et le compte administratif. Mais effectivement, ce n'est pas une simplification pour nous ni pour les services. »

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

**ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PRÉVOYANCE » PROPOSÉE PAR LE
CENTRE DE GESTION DU FINISTÈRE ET MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION
EMPLOYEUR**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la Sécurité sociale,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 instaurant une participation ne pouvant être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 €.

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2024 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion du Finistère,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion du Finistère en date du 10 octobre 2024 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de Gestion du Finistère et TERRITORIA MUTUELLE/ALTERNATIVE COURTAGE signée pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2025,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 2 décembre 2024, relatif à la participation financière de la collectivité pour chaque agent adhérent au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion du Finistère,

Considérant que la collectivité souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie ou d'invalidité,

Considérant que le Centre de Gestion du Finistère propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation,

I. Caractéristiques contrat groupe « prévoyance – maintien de rémunération » :

La convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, volet Prévoyance, prend effet le 1er janvier 2025.

Peuvent être admis à la souscription du contrat :

- Les fonctionnaires titulaires ou stagiaires et agents contractuels de droit public et de droit privé (y compris les contrats emplois aidés, les assistants maternels et familiaux,...), inscrits à l'effectif de la Collectivité.
- Les fonctionnaires accueillis en détachement par la Collectivité,
- Les agents de la Collectivité mis à disposition auprès d'une autre Collectivité.

Le contrat propose une formule répondant à l'obligation des employeurs territoriaux de participer financièrement au contrat dont les garanties minimales, précisées par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, sont les suivantes :

- La garantie « incapacité de travail » à hauteur de 90 % du traitement indiciaire net,
- La garantie « Invalidité » à hauteur de 90 % du traitement indiciaire net,
- La garantie « Maintien du régime indemnitaire » à hauteur de 40 % du régime indemnitaire net pendant la période de demi-traitement, pouvant aller jusqu'à 90 % en matière de congé longue maladie, longue durée ou grave maladie.

De plus, trois options sont proposées au choix de l'agent :

- Minoration de retraite
- Décès/PTIA
- Rente éducation

II. Les taux de cotisation sont les suivants :

	Taux cotisation
Garanties de base	
Incapacité temporaire de travail	2,70 %
Invalidité permanente	
Options	
Décès/PTIA toutes causes	0,34 %
Perte de retraite consécutive à une invalidité	0,20 %
Rente éducation	0,17 %

Les taux de cotisation proposés sont maintenus les trois premières années puis, en cas de majoration éventuelle, l'augmentation est plafonnée à 15 % par an.

Il revient à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat groupe « prévoyance » sans questionnaire médical et suivant les conditions contractuelles.

Afin d'inciter les agents à s'assurer contre le risque de perte de salaire, la Collectivité a décidé de proposer une participation à hauteur de 50 %, plafonnée à 50 €, de la cotisation de base pour chaque agent. Cette participation sera effective pour les agents titulaires, stagiaires, CDI, et agents contractuels de droit public et de droit privé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'AUTORISER la collectivité à adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion du Finistère, à compter du 1er janvier 2025, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci.
- DE PARTICIPER, à compter du 1er janvier 2025, au financement des cotisations des agents adhérant au contrat pour le volet prévoyance et de fixer le montant de la participation par agent et par mois à hauteur de 50 %, dans la limite de 50 €, de la cotisation de base, agents titulaires, stagiaires, CDI, et agents contractuels de droit public et de droit privé.
- DE PRÉCISER que cette participation sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de gestion du Finistère pour son caractère solidaire et responsable.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération y compris les éventuels avenants à venir.
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Avis du Comité Social Territorial : favorable

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : favorable

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Oui Alain LAMOUR. »

Monsieur Alain LAMOUR : « Dès lors, le Conseil municipal est invité à adhérer... Dans quelle mesure le Conseil municipal adhère ? »

Monsieur le Maire : « C'est la commune qui adhère, mais... »

Monsieur Alain LAMOUR : « Oui, c'est ça. »

Monsieur le Maire : « Qui invite à ce que la commune adhère. Mais le Conseil municipal est invité à permettre... »

Monsieur Alain LAMOUR : « Parce que moi, je n'ai pas envie d'adhérer. »

Monsieur le Maire : « Non, bien sûr. »

Monsieur Alain LAMOUR : « Pas pour l'instant. »

Monsieur le Maire : « Non. Pas de problème. »

Monsieur Alain LAMOUR : « Tout à fait. »

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT DES AGENTS DE LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 94-731 du 24 août 1994 portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 2006-1392 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs de police municipale,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 2 décembre 2024,

Considérant que conformément à l'article 1 du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'indemnité de fonction et d'engagement composée d'une part fixe et d'une part variable pour les agents de la filière police municipale relevant des cadres d'emplois des directeurs de police municipale, des chefs de service de police municipale, des agents de police municipale et des gardes champêtres,

Considérant que l'indemnité de fonction et d'engagement instaurée par le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 remplace le précédent régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des gardes champêtres qui conformément à l'article 8 du décret précité sera abrogé à compter du 1^{er} janvier 2025,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer le cadre général de l'instauration de ce nouveau régime indemnitaire, dans les conditions et les limites prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Le Conseil municipal est invité à déterminer les modalités d'application du régime indemnitaire ci-dessus mentionné comme suit :

ARTICLE 1 : BÉNÉFICIAIRES

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) peut être versée aux agents titulaires, stagiaires à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel en fonction dans la Collectivité et relevant des cadres d'emplois suivants :

- Directeur de police municipale ;
- Chef de service de police municipale ;
- Agent de police municipale ;
- Garde champêtre.

ARTICLE 2 : TAUX, PLAFOND ET PÉRIODICITÉ DE VERSEMENT DE L'ISFE

L'ISFE est constituée d'une part fixe et d'une part variable, déterminées selon les conditions suivantes :

1. PART FIXE de l'ISFE :

La part fixe de l'ISFE est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé par l'organe délibérant, qui est le suivant :

- 22 % (30 % *maximum*) pour le cadre d'emplois des agents de police municipale.

La part fixe de l'ISFE est versée mensuellement.

2. PART VARIABLE DE L'ISFE :

La part variable de l'ISFE tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, comme suit :

- De l'investissement personnel de l'agent dans l'exercice de ses fonctions ;
- De son sens du service public ;
- De sa capacité à travailler en équipe et de sa contribution au collectif de travail ;
- De la connaissance de son domaine d'intervention ;
- De sa capacité à s'adapter aux exigences du poste, à coopérer avec des partenaires internes ou externes comme de son implication dans les projets du service ou sa participation active à la réalisation des missions rattachées à son environnement professionnel.

Le plafond de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est fixé à :

- 5 000 € bruts par an (5 000 € *maximum*) pour le cadre d'emplois des agents de police municipale.

Les montants précités correspondent au montant pour un agent à temps complet. La part variable de l'ISFE sera proratisée pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

La part variable de l'ISFE sera versée mensuellement, dans la limite de 50 % du plafond défini.

En complément de cette part variable mensuelle, les agents bénéficieront toujours du CIA sous forme de versement annuel comme prévu dans la délibération n° 2021-12-102 du 15 décembre 2021.

La somme de ces versements, mensuels et annuels, ne dépassera pas le plafond cité.

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'ATTRIBUTION

L'attribution de l'ISFE fera l'objet d'un arrêté individuel pour la part fixe et d'un arrêté individuel pour la part variable dans le respect des conditions fixées dans la présente délibération.

L'ISFE est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :

- Des indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribuées dans les conditions fixées par le décret du 14 janvier 2002.
- Des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret du 12 juillet 2001.

Les primes seront maintenues, et suivront le sort du traitement, pour les congés de maladie ordinaire, de longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maternité, paternité, accident de service, maladie professionnelle, hospitalisation.

ARTICLE 4 : DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2025.

ARTICLE 5 : CRÉDITS

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget au chapitre 012.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ACCEPTER d'instituer le régime indemnitaire de la filière police municipale et garde champêtre dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- DE DÉCIDER de verser l'ISFE selon les périodicités indiquées ci-dessus pour chacune des deux parts (fixe et variable) à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à fixer un montant individuel pour chacune des parts aux agents bénéficiaires dans les conditions et limites énoncées ci-dessus par le biais d'un arrêté individuel ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Avis du Comité Social Territorial : favorable

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Le rapport social unique (RSU) est une obligation de l'article 9 bis A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, créé par l'article 5 de la loi du 6 août 2019 stipulant que : « Les administrations publiques élaborent chaque année un rapport social unique rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion... ».

Depuis 2021, l'employeur a l'obligation de présenter le RSU (rapport annuel qui remplace le bilan social).

Le rapport social unique s'articule autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail, l'action et la protection sociale, le dialogue social, la discipline). La liste des informations devant figurer dans ce rapport est fixée par décret.

Au-delà de l'obligation légale, le RSU permet de disposer de données chiffrées, d'offrir une photographie de l'emploi territorial et de disposer d'informations pouvant faciliter les différentes actions de gestion des ressources humaines, quel que soit le nombre d'agents appartenant à la collectivité.

Le rapport social unique indique les principales caractéristiques des agents de la collectivité, de son organisation et ses pratiques. Il s'intéresse notamment aux évolutions en termes de statut, de formation professionnelle, d'absentéisme ou encore de rémunération.

Le RSU a fait l'objet d'une présentation en comité social territorial du 2 décembre 2024.

Enfin, ce rapport sera rendu public par l'autorité territoriale sur le site Internet de la collectivité.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal, après avis des commissions, de prendre acte du rapport social unique présenté en comité social territorial du 2 décembre 2024.

P.J. : Rapport social unique 2023.

Avis du Comité Social Territorial : prend acte

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : prend acte

Le Conseil municipal prend acte du RSU 2023.

MOTION RELATIVE À LA PROTECTION DES ÉLUS LOCAUX DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Il est proposé au Conseil municipal de soutenir la motion ci-dessous, adressée aux collectivités par l'Association des Maires de France 29 :

« Considérant que les élus locaux constituent un maillon essentiel de l'action publique, et qu'ils doivent être protégés dans l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la législation de 2013 sur les conflits d'intérêts, et son interprétation fluctuante par la jurisprudence, font peser un climat d'incertitude qui entrave l'exercice serein de nos mandats, dès lors que des élus peuvent être condamnés pour des raisons de pure forme, sans rechercher si l'intérêt général ou le devoir de probité ont été lésés ;

Considérant que les lois de 2021 et 2022, qui ont cherché à corriger certains effets néfastes de la loi de 2013 n'y sont pas complètement parvenues ;

Demande aux parlementaires de prendre l'initiative d'une nouvelle proposition de loi clarifiant et simplifiant les règles régissant les conflits d'intérêts des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions ;

Demande que cette loi établisse, aussi précisément et concrètement que possible, la notion de conflit d'intérêts, pour permettre aux élus d'appréhender les situations à risque, et pour éviter les interprétations floues et divergentes ;

Demande que cette loi pose comme principe l'absence de conflit d'intérêts dans tous les cas où l'élu siège dans une structure qui poursuit des missions d'intérêt général, pour le compte de la collectivité dont il est élu ;

Demande que les sanctions soient proportionnées, pour garantir l'équilibre entre les faits reprochés et les peines encourues, et que les élus locaux puissent faire prévaloir leur « droit à l'erreur » pour tous les cas où un magistrat aura établi que l'intérêt général et la probité n'auront pas été lésés ;

Confie au Conseil départemental du Finistère, à l'Association des maires du Finistère, et à l'Association des maires ruraux du Finistère, en lien avec les parlementaires du Finistère, le soin de transmettre cette motion avec celles des communes et des EPCI du Finistère, au Président du Sénat ainsi qu'à la Présidente de l'Assemblée nationale ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER la motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

MOTION DE SOUTIEN À LA FDSEA ET AUX JEUNES AGRICULTEURS CONTRE L'ACCORD UE-MERCOSUR

Il est proposé au Conseil municipal de soutenir la motion ci-dessous, adressée aux collectivités par la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et les Jeunes Agriculteurs du Finistère :

« Notre réseau syndical FNSEA/JA majoritaire, FDSEA et JA 29 est vent debout contre la reprise des négociations et la signature imminente de l'accord commercial entre l'UE et le Mercosur (Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay et Bolivie). Ce traité menace gravement notre souveraineté alimentaire et le modèle agricole que nous avons construit avec exigence depuis plusieurs générations. Nous nous y opposons fermement et demandons votre soutien !

Pourquoi nous ne pouvons l'accepter ? Parce que ce projet, qui offrirait des volumes d'importation sans aucune réciprocité avec nos normes de production, mettrait dramatiquement en péril la sécurité alimentaire, la santé des consommateurs et la compétitivité de nos exploitations. Ne sacrifions pas nos fermes pour des produits qui ne respectent pas nos standards !

En permettant l'entrée massive de produits agricoles issus des pays du Mercosur – 99 000 tonnes de viandes bovines, 180 000 tonnes de viandes de volaille, 3,4 millions de tonnes de maïs et autres produits – l'accord Mercosur ouvrirait notre marché à des productions soumises aux normes environnementales et sanitaires bien moins strictes que les nôtres : utilisation d'antibiotiques activateurs de croissance, absence de traçabilité, substances phytosanitaires interdites en Europe, absence de droits sociaux, déforestation...

Ces concessions inacceptables mettent en péril la pérennité de nos exploitations, de nos emplois agricoles, de l'économie de nos territoires, dont vous êtes l'un des acteurs politiques majeurs.

La Commission européenne prônait récemment un « dialogue stratégique » sur l'avenir de l'agriculture ! Elle semble avoir déjà oublié les mobilisations massives de janvier dernier et fait fi de l'opposition des agriculteurs européens et de la société civile. Pire, elle envisagerait en plus de la ratification, la création d'un fonds d'indemnisation des agriculteurs affectés par l'accord, ce qui n'est rien de moins qu'une provocation !

Nous, Jeunes Agriculteurs et FDSEA du Finistère, comme l'ensemble de notre réseau, refusons catégoriquement de voir nos fermes, notre agriculture durable et notre souveraineté alimentaire bradées. Il est urgent que vous, responsables politiques, quel que soit votre mandat de responsabilité (Maires, Présidents d'EPCI, Conseillers départementaux, Députés, Sénateurs...), adoptiez des mesures claires et fermes pour défendre l'agriculture européenne et Française.

Il en va de la souveraineté alimentaire de la France, de la survie de nos exploitations, et du respect des normes qui protègent les consommateurs et l'environnement. Ne bradons pas l'agriculture française et européenne pour des accords à courte vue.

Unissons-nous pour protéger l'avenir de notre agriculture, l'économie de nos territoires, notre souveraineté alimentaire et notre indépendance. Ensemble, refusons les accords Mercosur ! »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER la motion de soutien à la FDSEA et aux jeunes agriculteurs contre l'accord UE-MERCOSUR.

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Oui Emmanuel MORUCCI. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Non, je vous laisse lire la motion. Simplement, pour bien connaître le dossier, je peux dire qu'il est écrit sur cette motion des choses qui ne sont pas réelles. Je comprends, bien sûr, l'inquiétude du monde agricole. On peut suivre un certain nombre de choses, mais on ne peut pas tout accepter, lorsque les informations ne sont pas véridiques. Par ailleurs, il n'est pas dit que l'accord sur le Mercosur a été signé. Ce qui a été validé, c'est simplement la fin des négociations. Maintenant, il va falloir que ce soit discuté. Et notamment par les États membres et par les parlements nationaux. Donc ça va revenir devant notre Assemblée Nationale et devant notre gouvernement si tant est qu'on en ait un, un jour et les décisions seront reprises, remonteront vers le siège de Bruxelles et les négociations pourront reprendre et être affinées. Donc j'ai lu le document. Je l'entends, je comprends les inquiétudes. Mais il y a des choses qui sont tout à fait fausses. Sur la question des 90 000 tonnes, par exemple. Ce n'est pas une inondation du marché. Au pire, ça représenterait, par an et par personne, l'équivalent d'un steak. Au pire. Donc ce n'est pas non plus une inondation. En

revanche, ce qui n'est pas dit ici, c'est que d'autres agriculteurs trouvent parfaitement bénéfique l'accord. Et je pense à tous les producteurs de vin, tous les producteurs d'alcool, les producteurs de fromage, et d'autres, qui eux, ne s'associent pas à ça. Donc c'est un peu compliqué d'avoir une motion qui soit directement construite sur cette teneur-là, alors qu'elle aurait pu être un peu modérée. Voilà, donc c'est ce que je voulais dire. Mais il ne faut pas dire qu'il y a des hormones. Il y a des réglementations qui sont des réglementations européennes. L'Union Européenne n'a pas vocation à nous emmerder, nous, citoyens européens, au contraire, à nous protéger par des normes. Donc il faut que ce soit aussi dit dans ce sens-là. Ça, ça me paraît être important. Alors, en ce qui me concerne, et pour expliquer, vous le comprendrez aisément, je ne peux pas voter pour la motion. Je ne veux pas voter contre, parce que je comprends aussi les inquiétudes. Donc je m'abstiendrai. »

Monsieur le Maire : « OK. Je n'ai pas lu la motion, mais Claude SEGALEN voulait intervenir. »

Monsieur Claude SEGALEN : « Oui. Je vais répondre. Moi, je n'ai pas lu la motion non plus. Mais je suis... choqué... Je suis choqué d'entendre ce que je viens d'entendre. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Ah bon ? »

Monsieur Claude SEGALEN : « Choqué, oui ! »

Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Mais lis la motion ! »

Monsieur Claude SEGALEN : « Non. Je vais répondre à tes propos, Emmanuel. La motion, je ne l'ai pas lue, j'avoue. Je vais répondre à tes propos. Tu es à l'heure de dire que manger de la viande argentine qui est bourrée d'hormones, ce n'est pas grave ? »

Monsieur Emmanuel MORUCCI : « C'est qui ? Qui a dit que c'était bourré d'hormones ? »

Monsieur Claude SEGALEN : « C'est bourré d'hormones. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Mais non. Là tu inventes. »

Monsieur Claude SEGALEN : « Mais non, je n'invente pas. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Mais si. »

Monsieur Claude SEGALEN : « Je n'invente pas. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI : « On ne va pas discuter là-dessus pour une motion. Mais je suis tout à fait prêt à prendre rendez-vous avec toi pour qu'on en discute. »

Monsieur Claude SEGALEN : « Eh bien, on en parlera. »

Monsieur Fabrice JACOB : « Eh bien, c'est très bien. Vous aurez l'occasion d'en discuter. Alors les normes, Emmanuel, les normes, j'entends bien. Les normes européennes ou les normes dans chaque pays. Mais quand on voit aujourd'hui les façons de travailler, quand je vois les cochons, la viande chevaline, les cochons faits en Espagne, même au sein de l'Europe. Les tomates traitées et tout ce qui rentre sur le pays, dans le pays, sous l'appellation « bio » pour certains produits, ça me fait doucement sourire. Alors, ils n'ont pas les mêmes normes à respecter. Ils ont le droit d'utiliser des produits que nous n'avons pas de droit d'utiliser. Eh bien, je trouve ça très grave. Et tout ça, sous couvert de normes, justement, et de choses comme ça. Moi, pour avoir vu un reportage sur les viticulteurs, certains sont d'accord avec ça, parce que ça les protège aussi. Alors, peut-être pas tous. Mais en tout cas, nos producteurs bretons de viandes, de fromages, de légumes et de fruits, eh bien je peux vous garantir qu'on est peut-être une plaque tournante de la... enfin le poumon de la production régionale. Je pense que c'est très important et ils ne nous proposent pas une motion de soutien pour se faire plaisir. Mais on pourra en rediscuter, c'est certain. Mais il y a des viandes avec des antibiotiques, des viandes avec des hormones qui rentrent chez nous et personne ne dit rien. Même si ça équivaut à un steak par personne, mais tout le monde ne mange pas de la viande. Donc il y a quelques steaks. Mais voilà, il y a de tout. Et on laisse rentrer dans notre pays, il y a des choses complètement abominables sous couvert de l'Europe. Oui, Emmanuel. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Oui, parce qu'on ne va pas faire un débat à cette heure-ci sur le sujet. Il est vaste, mais intéressant. En revanche, je suis assez d'accord avec ce que vous venez de dire, sur le fait qu'il est nécessaire qu'il y ait d'une véritable information sur ce qui se fait au niveau de l'Union Européenne, au niveau de notre État, au niveau de notre Région. Quand on parle de l'Espagne, OK ! D'accord ! Mais ce ne sont pas les normes européennes qui sont différentes entre les pays. Ce sont les normes que la France impose en plus aux normes européennes. Non, il faut être aussi juste, connaître son sujet. Parce que sur la question européenne, je fiche mon billet, qu'il n'y a pas grand monde à en savoir un rayon. Et donc, faisons de l'information. Organisons même, s'il le faut, quelque chose. Moi, je crois que ça passe par cette communication, de façon à ce que les choses soient claires dans les esprits des gens. Que les gens se sentent aussi d'ailleurs un peu plus européens que ce qu'ils ne le sont aujourd'hui. Ça passera par j'allais dire « éducation » entre guillemets à la question européenne, mais à l'information. J'allais dire autre chose, mais ça m'échappe. Donc, je me tais. »

Monsieur le Maire : « Alain voulait intervenir. »

Monsieur Alain LAMOUR : « Oui, eh bien, en fait, je voulais aller dans le sens ce que vient de dire Emmanuel. Effectivement, pour avoir travaillé avec Claude, pendant pas mal de temps à la chambre d'agriculture, ce dont on s'est aperçus finalement... Non, ce ne sont pas les normes européennes qui nous posent problème. Ce sont les fourches caudines françaises. Le Ministère de l'Environnement, entre autres, le Ministère de l'Agriculture. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on est face à des gens qui ont une vision très stéréotypée de l'agriculture, qui n'y connaissent rien d'ailleurs, et qui mettent des normes à tout va. Je pourrais vous donner deux cas où on a fait des voyages d'études avec des agricultrices et des agriculteurs en Italie et en Espagne. Et ce dont on sait aperçu, finalement, c'est que l'acquisition de matériel par les agriculteurs italiens et espagnols était aisée, grâce à l'Europe, au fonds européen, aux aides européens, pardon. Et ce qui n'était pas le cas en France.

L'Europe n'avait rien à voir. Alors, la deuxième chose que je voulais dire également, c'est que, effectivement, bon, moi j'approuve cette motion. Alors, effectivement, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que notre territoire breton, est quand même une des plus grandes, sinon la plus grande région agricole d'Europe, de par les volumes qui sont produits en lait, en fromage, en porc, bien évidemment. Donc c'est-à-dire que peut-être qu'on aurait dû faire une focale plutôt sur l'agriculture bretonne, ou les deux syndicats des jeunes agriculteurs et de la FDSEA, plutôt bretonne. Alors c'est vrai que c'est au niveau... au niveau national que c'est prôné. Et puis, une troisième chose, c'est ce que je dis souvent aussi, c'est que chaque consommateur que nous sommes, sommes en capacité de juger de la capacité à acheter un produit ou ne pas l'acheter. Et puis ce que je voudrais dire aussi, ce n'est pas parce qu'un produit est bio qu'il sera meilleur qu'un produit qui est produit par une agriculture conventionnelle. Je pense qu'il faut se défaire de cela, tout simplement. Mais nous sommes libres, nous, de notre choix d'achat. Et je vous engage, tout simplement, à prendre un peu de temps, parfois, à regarder la composition, la provenance déjà de vos produits, de la viande. Et puis voilà, vous verrez que, parfois, on achète des produits, parfois la provenance est écrite en tellement petit qu'on ne l'achète pas. Mais bon. Je le redis, je n'ai rien contre « les bios », mais vous savez, il n'y a pas plus « des bios » qui sont « des faux bios ». Il y a autant de gens qui travaillent mal en bio, qu'en agriculture conventionnelle. Tout simplement. Alors, après, on peut trouver beaucoup de définitions à tout ça. Merci, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Oui, non, mais je suis entièrement d'accord. Mais voilà, on n'a pas les mêmes normes. Mais c'est aussi pour protéger la population de certaines choses qui peuvent arriver de l'extérieur. Mais par contre, on laisse rentrer beaucoup de choses de l'extérieur, sans trop contrôler. Mais les agriculteurs s'en chargent, d'ailleurs, au niveau des frontières, certains. Et pour répondre aussi à Alain, c'est bien la FDSEA 29 et les jeunes agriculteurs du Finistère qui ont proposé la motion. Sur la motion qui est jointe. Mais on pourra le rajouter sur l'en-tête de la motion, éventuellement. Je vais vous la lire :

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Absentions : Mesdames et Messieurs Monique BRONEC, Pierre BODART, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM et Emmanuel MORUCCI

QUESTIONS DIVERSES

De : Isabelle BALEM <isabelleguerin2015@gmail.com>

Envoyé : lundi 16 décembre 2024 11:25

À : JACOB Fabrice (08 SG) <fabrice.jacob@mairie-guipavas.fr> ; SECRÉTARIAT GÉNÉRAL GUIPAVAS <secretariat-general@mairie-guipavas.fr>

Cc : BALEM Isabelle <isabelle.balem@mairie-guipavas.fr>

Objet : questions orales CM 18/12/24

1- Lors du conseil de métropole du 18/10/2024, le bilan de la concertation préalable sur le projet de modification n° 9 du PLU de Brest métropole a été débattu. Pouvez-vous nous indiquer en détail les éventuels points concernant Guipavas dans le bilan présenté ?

Concernant la commune de Guipavas, les sujets abordés sont :

- L'ouverture à l'urbanisation de Kervillerm, pour la réalisation du gymnase : ce point est évoqué dans 16 contributions sur les 19 contributions recueillies dans le cadre de la concertation, concernant les sujets intégrés dans la modification n° 9 □ ces éléments sont précisés à la page 6 de la délibération, ainsi qu'à la page 7 de la délibération (sur le sujet de la temporalité de la concertation sur la modification n° 9 par rapport à l'avancement dans la conception du projet)
- La mise en place d'une servitude de localisation destinée à pouvoir mettre en œuvre un principe de liaison entre le boulevard de Coataudon et la rue François Villon : ce point est évoqué dans 2 contributions sur les 19 contributions recueillies dans le cadre de la concertation, concernant les sujets intégrés dans la modification n° 9 □ ces éléments sont précisés à la fin de la page 6 et au début de la page 7 de la délibération

5 autres contributions, sur des sujets sans rapport avec la modification n° 9 du PLU, ont été faites lors de la concertation, dont certaines portent sur la commune de Guipavas (3 contributions sur l'opposition au projet de Saint-Thudon 2, qui n'est pas abordé dans la modification n° 9, et 1 contribution sur la demande d'ouverture à l'urbanisation de terrains situés à Pen Ar Creach à Guipavas, ce qui n'était pas prévu dans le dossier de concertation et donc pas intégrable dans la modification n° 9). Ces éléments sont explicités à la page 8 de la délibération.

Et en annexe de la délibération se trouvent toutes les contributions recueillies dans le cadre de la concertation préalable. Sur le sujet de la parcelle BA 5, 3 sont de la même personne et 2 de votre part. Vous préconisez d'ailleurs de construire la salle en lieu et place de l'ex magasin Asie d'Or. Une salle de 12 ou 14 m en plein quartier quasiment sans possibilité de stationnement... les riverains vont sûrement apprécier. Pour ces terrains privés, la collectivité n'aurait sûrement pas les moyens de les acquérir au prix du marché des terrains constructibles dans le secteur.

Lors du conseil de métropole du 18/10, Tifenn QUIGUER a présenté ce bilan de concertation et il y a eu simplement une intervention sur le fait que la concertation préalable pouvait générer des questions des habitants et une certaine frustration de leur part sur le fait que les projets ne soient pas suffisamment détaillés dans cette concertation, qui porte uniquement sur le PLU.

Nous le comprenons, et, comme évoqué avec les représentants des riverains invités à la dernière assemblée de quartier, nous n'avons aucun plan figé et j'ai promis de revenir vers eux lorsque le projet aura avancé. Vous faites également circuler de fausses informations sur un permis que je devrais déposer rapidement. Il n'en est rien, je travaille sur la maîtrise foncière du reste de la zone et un appel à maîtrise d'œuvre sera la première étape du projet, voilà ce que j'ai annoncé.

Madame Claire LE ROY intervient : « Est-ce que je peux réagir ? Parce que l'intervention dont on parle en Conseil de métropole c'est la mienne. Effectivement lorsque l'on a voté le bilan de la concertation là-dessus à la métropole, je suis intervenue pour dire qu'une concertation en amont comme ça d'un projet c'est bien, nous on est toujours favorable à un maximum de concertation. En revanche, ça crée auprès des habitants une certaine frustration parce que les éléments ne sont pas tous encore disponibles. Et du coup citons mon intervention jusqu'à la fin et dans son entièreté, j'ai rajouté que je souhaitais que soit prises en compte dans le futur projet, les remarques qui étaient faites dans cette concertation. Merci. »

2- Pouvez-vous nous indiquer les montants des aménagements publics de voirie, stationnement, réseaux, cheminements piétons et cyclables du « quartier métropolitain du Frouitven » et nous

indiquer précisément la zone géographique incluse dans cette appellation de « quartier métropolitain » avec les projets qui y sont attendus ?

Le plan de financement prévisionnel de ces aménagements est le suivant (délibération du conseil de métropole du 18 octobre 2024)

Dépenses en HT		Recettes en HT	
Voiries et réseaux	3,2 M€	Subvention du Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT) de l'État	2 M€
Aménagement Bd Mitterrand et du giratoire Keradrien	2,3 M€	Fonds propres de Brest métropole	9,5 M€
Avant-gare de tramway	3.5 M€		
Parking public	1.9 M€		
Compensations environnementales	0.6 M€		
TOTAL	11.5 M€		11.5 M€

La notion de « quartier métropolitain » est issue du plan guide de 2011 et intègre un secteur de 90 ha allant du carrefour de Kerlaurent (bâtiment Naval Group) au giratoire de Quelarnou (voir PJ).



Les enjeux identifiés en 2011 étaient :

1/Développer l'attractivité de l'agglomération brestoise par l'aménagement d'un quartier mixte à vocation métropolitaine, intégrant activités économiques, campus de formation, grands équipements et secteurs d'habitat,

2/Assurer une urbanisation respectueuse de l'environnement, en maîtrisant la consommation des emprises foncières, les nuisances et l'impact sur le voisinage, notamment par le maintien et la protection des hameaux existants et la mise en valeur des espaces naturels,

3/Assurer une accessibilité tous modes du site, en particulier par le tramway et les modes doux, dans une logique de développement durable,

4/Aménager l'entrée d'agglomération grâce à des projets immobiliers et paysagers présentant une grande qualité urbaine.

J'en profite pour rappeler ici que l'aménagement de la VC 14 en double sens et circulation douce piétons/vélos est une des premières demandes que j'ai faites à Brest métropole dès 2017. Ceci afin de désengorger les sorties des zones de Kergaradec et le carrefour à feu de Kerlaurent près de la salle de sport. Ceci bien avant que le projet de Stade soit annoncé. Ces aménagements n'ont donc rien à voir avec le projet Arkéa Park.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Oui une simple question, je m'interroge sur le sens profond que cela a d'appeler ça « quartier métropolitain ». Les autres quartiers seraient communaux si l'on fait un comparatif. Et je trouve que ça va dans le sens d'une déshumanisation de nos communes, de nos collectivités. C'était aussi l'époque où la métropole commençait à changer le nom des quartiers, je ne sais pas si vous vous souvenez, il y avait plusieurs noms et puis tout d'un coup on a l'exemple du Frouven alors que ce n'est pas forcément cela. Voilà, je trouve qu'il faut reposer la question et que ce soit autrement dénommé parce que je pense que ça n'a pas véritablement de sens d'appeler ça un « quartier métropolitain », qu'il y ait dedans Arkéa Park ou pas, ou Naval Group, c'est non. Il y a des lieux dits, ça correspond à une histoire, ça correspond à un passé, il faut respecter ça le plus possible, même si la délimitation a une destination spécifique d'un point de vue économique par exemple mais pas appeler ça « quartier métropolitain ». Vous imaginez ce que ça peut donner sur les panneaux de circulation. »

Monsieur le Maire : « Oui tout à fait. Alors ça date de 2011 ces « quartiers métropolitains » parce qu'il y avait un équipement d'envergure métropolitaine dans ce quartier. Oui Jean-Yves CAM. »

Monsieur Jean-Yves CAM : « Oui merci Monsieur le Maire, pour rebondir sur ce que disait notre collègue, dernièrement est paru dans Le Télégramme un article sur les logements à Brest et le quartier circonscrit à la ville de Brest, le Frouven était dans cet article. »

Monsieur le Maire : « Si Le Télégramme le dit c'est que ça doit être vrai. »

Monsieur Jean-Yves CAM : « Deuxième chose, est-ce vous pouvez revenir sur le tableau qu'il y avait juste un peu plus haut. »

Monsieur le Maire : « Les questions diverses ne sont pas un débat normalement. »

Madame Isabelle BALEM : « Si si. Ah si. »

Monsieur Jean-Yves CAM : « L'avant-gare de Tramway et le parking public sont liés au stade ? »

Monsieur le Maire : « Oui tout à fait, le parking public pas que pour le stade parce qu'il doit servir également au stationnement pour l'IFAC et le CESI qui va arriver demain. Allez-y Madame BALEM pour la suite de vos questions. »

Madame Isabelle BALEM : « Merci Monsieur le Maire. Alors pour votre parfaite information, dans un jugement du 12 mars 1997, le Tribunal Administratif de Rennes a considéré que prohiber tout débat

sur les questions orales était contraire et que l'inscrire dans un règlement intérieur serait contraire à la Loi. »

3- Pouvez-vous nous présenter, en le détaillant, le calendrier du projet de salle de sport à Kervillerm en nous indiquant ce qui est déjà validé (scénario, voie de desserte notamment) et les consultations des riverains à venir ?

Monsieur le Maire répond à la question puis Madame Isabelle BALEM intervient : « Merci Monsieur le Maire mais vous venez de répondre à ma question 4 alors que j'ai lu la 3. »

Monsieur le Maire : « Excusez-moi j'ai zappé la 3, bon bah écoutez elle n'est pas dessus, c'est surprenant. Vous pouvez répéter la question ? »

Madame Isabelle BALEM répète la question numéro 3.

Monsieur le Maire : « J'ai déjà répondu dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Je vous ai dit que la maîtrise foncière on ne l'avait pas complètement, qu'il y avait aujourd'hui un terrain que nous avons bloqué, c'est le fameux BA5 pour lequel vous êtes intervenu dans la concertation publique du PLU. Les porte-paroles des riverains, je les ai rencontrés lors de l'assemblée de quartier pour leur faire état de ce que je vous ai dit et ce que j'avais déjà annoncé c'est-à-dire qu'il n'y a rien de figé, il n'y a pas d'emplacement de la salle de sport à 15 mètres des maisons comme vous avez pu dire tout à l'heure. On n'a pas encore choisi l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour pouvoir qualifier cet équipement au mètre près et j'ai promis aux riverains de revenir vers eux quand on aura avancé sur le sujet. »

4- Qu'en est-il de la réflexion menée en ateliers en vue du réaménagement du bd de Coataudon et des aménagements du quartier, le dernier atelier de concertation métropole- élus- associations remontant à plusieurs mois ? Une synthèse peut-elle nous être présentée ?

Le projet de plan guide Kermeur-Coataudon sera présenté en commission urbanisme en janvier prochain. Il s'agit d'un plan guide, vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs plans ont été réalisés depuis les années 1990. Des préconisations y seront présentées et des actions à court, moyen et long terme. Cette actualisation ou plutôt ces actualisations tiennent compte des nouvelles réglementations en termes d'habitat, d'environnement ou encore de circulation. Il est évident que des crédits seront à trouver et à mettre en face de ces travaux s'ils doivent être un jour réalisés. Ce sont vraiment des documents d'orientations et qu'il ne faut pas prendre pour argent comptant dès leur présentation. Vous comprendrez que si nous devons par exemple requalifier un boulevard tel que celui de Coataudon, cela ne se fera pas du jour au lendemain.

De : LE ROY Claire (08 SG) <claire.le-roy@mairie-guipavas.fr>

Envoyé : lundi 16 décembre 2024 16:44

À : JACOB Fabrice (08 SG) <fabrice.jacob@mairie-guipavas.fr>

Cc : GUYADER Catherine <catherine.guyader@mairie-guipavas.fr>; BODART Pierre <pierre.bodart@mairie-guipavas.fr>; LAMOUR Alain <alain.lamour@mairie-guipavas.fr>

Objet : Questions diverses

1- Les travaux de la salle Charcot ont pris beaucoup de retard. Quelles perspectives pour les associations utilisatrices ainsi que le collège ? Pourront-ils retrouver l'usage de la salle très prochainement ?

Avant le lancement de ce chantier, nous avons fait intervenir une entreprise pour traiter les fuites de la toiture. Après la dernière tempête, il s'est avéré que d'autres fuites sont apparues. Le chantier de pose de résine ne pouvant se faire sur sol humide, il a fallu attendre la seconde opération sur le toit.

La première couche de résine a été posée la semaine dernière. L'entreprise travaille encore toute cette semaine, fin prévue vendredi (ou samedi).

Le traçage des lignes interviendra pendant les vacances et la réouverture devrait se faire au 6 janvier.

C'est à la demande des associations que nous avons pris la décision de traiter ce sol sportif en amont d'une rénovation plus lourde de la salle dans les années à venir selon les budgets de la collectivité.

2- Envisagez-vous une réfection du parking derrière la salle Jean Kergoat ? Ce dernier devient dangereux pour les utilisateurs du complexe de Kercoco.

J'ai effectivement demandé aux services techniques de dégager du temps pour combler les nids-de-poule sur ce parking. Ce qui a normalement été fait en début de semaine.
Une somme sera mise au prochain budget pour trouver une solution plus pérenne sur ce site. À mon avis nous n'aurons pas d'autre choix que de bitumer une grande partie de ce parking du moins dans les zones de manœuvres des véhicules.

Monsieur Jacques GOSSELIN intervient : « Je vais amener une petite précision, on avait prêté ce parking lorsque la rue a été bitumée devant et les camions ont cassé le bicouche. Sur le coup on ne s'en est pas aperçu. On va faire un travail de fond sur ce parking. »

Monsieur le Maire : « Je vais redemander aux personnes qui sont intervenus aujourd'hui, avec des longues interventions, de les transmettre au secrétariat général pour aider à la rédaction du procès-verbal.

J'ai eu un mail de Brest métropole pendant le Conseil en disant que les bacs à ordures allaient être enlevés début janvier au plus tard, notre demande a été entendue, vous voyez comme quoi ils nous entendent. Le prochain Conseil municipal se tiendra le 12 février 2025 à 9 heures pour le budget. Les festivités de Noël au centre-ville auront lieu le dimanche 22 décembre avec un feu d'artifice et la présence des Jeunes Agriculteurs du Finistère. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous. Merci. »

~ ~
Fin de séance à 18h32
~ ~

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Danièle LE CALVEZ



